

Rapport actuariel

(5^e)

au 31 décembre 2000

sur le

PROGRAMME DE LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE



Bureau du surintendant
des institutions financières

Bureau de l'actuaire en chef

Office of the Superintendent
of Financial Institutions

Office of the Chief Actuary

Canada

Pour obtenir un exemplaire du présent rapport, veuillez vous adresser au :
Bureau de l'actuaire en chef
Bureau du surintendant des institutions financières
12^e étage, Immeuble Carré Kent
255, rue Albert
Ottawa (Ontario)
K1A 0H2

Télécopieur : (613) 990-9900
Courrier électronique : oca-bac@osfi-bsif.gc.ca

Vous pouvez aussi vous en procurer une copie électronique
sur notre site Web : www.osfi-bsif.gc.ca

This report is also available in English.

Le 7 mai 2002

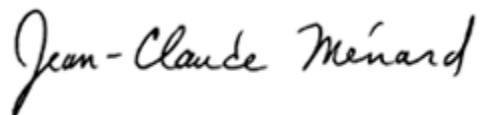
L'honorable Jane Stewart, c.p., députée
Ministre du Développement des ressources humaines
Chambre des communes
Ottawa (Canada)
K1A 0G5

Madame la Ministre,

Conformément à l'article 3 de la *Loi sur les rapports relatifs aux pensions publiques*, j'ai le plaisir de vous transmettre mon rapport sur l'examen actuariel, au 31 décembre 2000, du régime de pensions établi en vertu de la *Loi sur la sécurité de la vieillesse*.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'assurance de ma considération distinguée.

L'actuaire en chef,



Jean-Claude Ménard, F.S.A., F.I.C.A.

Table des matières

Table des matières.....	5
Tableaux et graphiques	6
I. Sommaire	9
A. But du rapport	9
B. Portée du rapport.....	9
C. Principales observations.....	10
II. Méthodologie	11
III. Hypothèses basées sur la meilleure estimation.....	12
A. Introduction.....	12
B. Hypothèses démographiques	13
C. Hypothèses économiques.....	16
D. Proportions de bénéficiaires.....	19
IV. Résultats.....	21
A. Aperçu.....	21
B. Bénéficiaires	23
C. Prestations moyennes et dépenses annuelles	26
D. Coûts relatifs	27
V. Conclusion	36
VI. Opinion actuarielle.....	37
Annexe A – Sommaire des dispositions du programme.....	38
Annexe B – Hypothèses et méthodes.....	44
Annexe C – Analyses de sensibilité.....	69
Annexe D – Conciliation avec le rapport précédent	76
Annexe E – Tableaux des projections détaillées (bénéficiaires et dépenses).....	79
Annexe F – Remerciements	88

Tableaux et graphiques

	Page
Tableau 1	Hypothèses démographiques et économiques basées sur la meilleure estimation..... 12
Tableau 2	Population 15
Tableau 3	Hypothèses économiques..... 18
Tableau 4	Proportions de bénéficiaires..... 20
Tableau 5	Bénéficiaires (historique)..... 24
Tableau 6	Bénéficiaires (projection)..... 25
Tableau 7	Prestations moyennes et dépenses annuelles (historique)..... 28
Tableau 8	Prestations moyennes et dépenses annuelles (projection)..... 29
Tableau 9	Dépenses en pourcentage du PIB (historique) 30
Tableau 10	Dépenses en pourcentage du PIB (projection) 31
Tableau 11	Dépenses en pourcentage des gains cotisables du RPC/RRQ (historique) 32
Tableau 12	Dépenses en pourcentage des gains cotisables du RPC/RRQ (projection)..... 33
Tableau 13	Dépenses en pourcentage des gains d'emploi totaux (historique)..... 34
Tableau 14	Dépenses en pourcentage des gains d'emploi totaux (projection)..... 35
Tableau 15	Taux de fécondité et indice synthétique de fécondité 45
Tableau 16	Taux de mortalité 47
Tableau 17	Espérance de vie, sans améliorations 48
Tableau 18	Espérance de vie, avec améliorations 48
Tableau 19	Population selon l'âge 50
Tableau 20	Évolution de la population 51
Tableau 21	Naissances, migration nette et décès..... 52
Tableau 22	Population active..... 54
Tableau 23	Évolution de l'emploi chez les 15 à 69 ans..... 56
Tableau 24	Proportions de bénéficiaires de la pension de base (%)..... 60
Tableau 25	Proportions de bénéficiaires du SRG et de l'Allocation (%) 62
Tableau 26	Prestations mensuelles maximales projetées..... 66
Tableau 27	Prestations moyennes en pourcentage des taux maximaux 67
Tableau 28	Hypothèses utilisées pour l'analyse de sensibilité 70
Tableau 29	Espérance de vie en 2050 selon les divers taux d'amélioration..... 72
Tableau 30	Résultats de l'analyse de sensibilité..... 75
Tableau 31	Évolution de la situation financière - 1998 à 2000 76
Tableau 32	Conciliation des coûts en pourcentage du PIB..... 77
Tableau 33	Bénéficiaires (pension de base)..... 79
Tableau 34	Dépenses (pension de base) 79
Tableau 35	Bénéficiaires (SRG, tous les types)..... 80
Tableau 36	Dépenses (SRG, tous les types) 80
Tableau 37	Bénéficiaires (SRG – Célibataire)..... 81
Tableau 38	Dépenses (SRG – Célibataire) 81
Tableau 39	Bénéficiaires (SRG – Conjoint pensionné)..... 82
Tableau 40	Dépenses (SRG – Conjoint pensionné)..... 82
Tableau 41	Bénéficiaires (SRG – Conjoint non pensionné)..... 83
Tableau 42	Dépenses (SRG – Conjoint non pensionné)..... 83
Tableau 43	Bénéficiaires (SRG – Conjoint bénéficiaire de l'Allocation) 84

Tableau 44	Dépenses (SRG – Conjoint bénéficiaire de l'Allocation)	84
Tableau 45	Bénéficiaires (Allocation, tous les types)	85
Tableau 46	Dépenses (Allocation, tous les types)	85
Tableau 47	Bénéficiaires (Allocation – Régulier)	86
Tableau 48	Dépenses (Allocation – Régulier).....	86
Tableau 49	Bénéficiaires (Allocation SRG – Survivant).....	87
Tableau 50	Dépenses (Allocation – Survivant)	87
Graphique 1	Évolution de l'espérance de vie à 65 ans	14
Graphique 2	Répartition de la population.....	15
Graphique 3	Répartition de la population de 15 ans et plus	17
Graphique 4	Répartition des bénéficiaires selon le niveau de pension.....	20
Graphique 5	Répartition de la population selon le groupe d'âge.....	22
Graphique 6	Dépenses en pourcentage du PIB.....	22
Graphique 7	Répartition des dépenses selon le type.....	27
Graphique 8	Évolution de l'indice synthétique de fécondité.....	46
Graphique 9	Migration nette en pourcentage de la population.....	49
Graphique 10	Population	51
Graphique 11	Composantes de la croissance démographique.....	52
Graphique 12	Bénéficiaires selon le niveau de la prestation (pension de base – hommes).....	60
Graphique 13	Bénéficiaires selon le niveau de la prestation (pension de base – femmes).....	61
Graphique 14	Proportions de bénéficiaires du SRG (Hommes célibataires).....	63
Graphique 15	Proportions de bénéficiaires du SRG (Femmes célibataires).....	63
Graphique 16	Proportions de bénéficiaires de l'Allocation (Hommes).....	64
Graphique 17	Proportions de bénéficiaires de l'Allocation (Femmes)	64
Graphique 18	Proportions de bénéficiaires du SRG selon le niveau des prestations	65
Graphique 19	Proportions de bénéficiaires de l'Allocation selon le niveau des prestations	65

I. Sommaire

Voici le cinquième rapport actuariel préparé depuis l'instauration de la *Loi sur la sécurité de la vieillesse* en 1952. Il présente les résultats d'un examen actuariel sur la situation financière du programme de la sécurité de la vieillesse (SV) au 31 décembre 2000 et comprend les projections des résultats futurs jusqu'à l'année 2075. Le quatrième rapport actuariel au 31 décembre 1997 a été déposé à la Chambre des communes le 3 juin 1999. Le prochain rapport est prévu au 31 décembre 2003.

A. But du rapport

Le présent rapport a été préparé conformément aux exigences en matière de temps et de renseignements de la *Loi sur les rapports relatifs aux pensions publiques*, qui exige que l'actuaire en chef prépare un rapport actuariel à tous les trois ans à l'égard des prestations au titre des différentes parties de la *Loi sur la sécurité de la vieillesse*, à savoir:

- Partie I: la pension de base de la Sécurité de la vieillesse.
- Partie II: le Supplément de revenu garanti (SRG).
- Partie III: l'Allocation.

Un autre objet important de ce rapport est de renseigner le public sur la situation financière actuelle et projetée de la sécurité de la vieillesse. Il donne de l'information pour permettre d'évaluer la situation financière du programme sur une longue période, à la condition que le programme ne soit pas modifié. De tels renseignements devraient faciliter la compréhension de la situation financière du programme et des facteurs qui influent sur le coût du programme, améliorant ainsi la qualité des discussions publiques à l'égard des questions qui y sont reliées.

B. Portée du rapport

La section II présente la méthodologie utilisée pour préparer les estimations actuarielles du rapport qui se fondent sur les hypothèses basées sur la meilleure estimation décrites à la section III. La section IV renferme des renseignements sur les tendances des principaux indicateurs démographiques et financiers, les faits saillants découlant de la projection des bénéficiaires, des dépenses et des coûts relatifs. La section V présente une conclusion générale et la section VI contient l'opinion actuarielle reliée au présent examen actuariel.

Les diverses annexes renferment des renseignements complémentaires sur les dispositions du programme, la description des données, les hypothèses et méthodes utilisées, les analyses de sensibilité et les écarts entre les résultats figurant dans le présent rapport et de ceux présentés dans le rapport actuariel précédent.

C. Principales observations

Les résultats des projections actuarielles de la situation financière de la Sécurité de la vieillesse énoncés dans ce rapport correspondent généralement aux tendances relevées dans le quatrième rapport actuariel.

- Les changements démographiques influenceront sensiblement sur le ratio des travailleurs aux retraités; le rapport entre le nombre de personnes de 20 à 64 ans et celui des 65 ans et plus devrait diminuer pour passer de 4,9 en 2001 à 2,2 en 2075.
- Le nombre de bénéficiaires de la pension de base devrait plus que doubler au cours des 30 prochaines années et passer de 3,8 millions en 2001 à 8,4 millions en 2030.
- Le nombre de bénéficiaires du Supplément de revenu garanti et de l'Allocation devrait augmenter de 54 % au cours des 30 prochaines années et passer de 1,5 million en 2001 à 2,3 millions en 2030. Cette augmentation est inférieure à la hausse pour la pension de base en raison de la chute prévue des proportions de bénéficiaires pour ces prestations pendant la période visée.
- Les dépenses annuelles totales devraient augmenter de 44 % au cours des dix prochaines années et passer de 25 milliards de dollars en 2001 à 36 milliards de dollars en 2010 et à 109 milliards de dollars en 2030.
- Le ratio des dépenses au produit intérieur brut (PIB) devrait augmenter et passer de 2,3 % en 2001 à 2,4 % en 2010, car le nombre croissant de nouveaux bénéficiaires est partiellement neutralisé par la formule d'indexation. Les taux de prestations maximales sont indexés selon l'augmentation des prix, qui est réputé être inférieure au taux de croissance du PIB et du revenu des nouveaux retraités ce qui abaisse les montants des prestations reliées au revenu.
- Le ratio des dépenses au PIB augmente et passe de 2,4 % en 2010 à 3,2 % en 2030, principalement sous l'effet de la retraite des baby-boomers.
- À plus long terme, l'effet de l'indexation selon les prix des prestations prédomine et fait baisser le ratio des dépenses au PIB à 2,1 % d'ici l'année 2075, soit environ 10 % de moins que son niveau actuel.

II. Méthodologie

L'examen actuariel du programme de la Sécurité de la vieillesse implique la projection des dépenses et des bases de mesure des coûts relatifs sur une longue période de manière à favoriser une évaluation pertinente de l'incidence future des tendances démographiques et économiques projetées. Les estimations actuarielles contenues dans le présent rapport se fondent sur les dispositions actuelles du programme, sur des données concernant le point de départ de ces projections, sur les hypothèses basées sur la meilleure estimation au sujet des données démographiques et économiques futures et sur une méthodologie de conversion de ces renseignements en estimation des dépenses futures.

Étant donné que le programme de la Sécurité de la vieillesse est financé sur une base de répartition à même les recettes fiscales générales du gouvernement fédéral, il n'est pas nécessaire de projeter des cotisations, ou des revenus de placements. Afin de mesurer les coûts du programme en termes relatifs tout au long de la période de projection, des projections ont été faites du total des gains d'emploi, du produit intérieur brut (PIB) et des gains cotisables du Régime de pensions du Canada (RPC) et du Régime de rentes du Québec (RRQ).

Une projection de la population générale du Canada a d'abord été faite à l'aide d'hypothèses concernant des facteurs démographiques, tels que, la fécondité, la migration et la mortalité.

Les dépenses sont constituées des prestations versées et des frais d'administration. La projection des prestations se fait par application des hypothèses au sujet des proportions de bénéficiaires pour les divers genres et niveaux de prestations à la population projetée dans la catégorie d'âge pertinente ainsi que des hypothèses au sujet de la hausse du taux maximal des prestations. Les frais administratifs, qui représentent une composante relativement limitée des dépenses, sont calculés à partir des données historiques.

Les gains d'emploi totaux et les gains cotisables du RPC et du RRQ qui servent à mesurer les coûts relatifs, sont obtenus en appliquant les taux d'activité et de création d'emplois à la population projetée et en projetant les gains annuels moyens d'emploi; à cette fin, des hypothèses sur la hausse de salaire et sur les proportions de cotisants au RPC/RRQ sont requises. Le PIB s'obtient ensuite simplement en extrapolant le rapport historique entre le PIB et les gains d'emploi totaux.

Les hypothèses et les résultats présentés dans les sections suivantes permettent de mesurer la situation financière du programme durant la période de projection.

III. Hypothèses basées sur la meilleure estimation

A. Introduction

Les renseignements requis par la loi, présentés à la section IV, exigent l'application de plusieurs hypothèses au sujet des tendances démographiques et économiques futures. Les projections incluses dans le présent rapport portent sur une longue période (75 ans) et les hypothèses sont établies en insistant davantage sur les tendances historiques que sur celles à court terme. Ces hypothèses reflètent la meilleure estimation possible et l'application de notre meilleur jugement. Dans le présent rapport, ces hypothèses sont désignées « hypothèses basées sur la meilleure estimation ». Ces hypothèses ont été choisies pour former un ensemble cohérent, compte tenu de certains liens les unissant.

Le tableau 1 ci-dessous présente un sommaire des plus importantes hypothèses utilisées dans le présent rapport et de celles figurant dans le dernier rapport. Ces hypothèses sont décrites de façon plus détaillée à l'annexe B.

Tableau 1 Hypothèses démographiques et économiques basées sur la meilleure estimation

	5 ^e rapport (au 31 décembre 2000)			4 ^e rapport (au 31 décembre 1997)				
Indice synthétique de fécondité	1,64			1,70				
Migration annuelle nette	0,50 % de la population jusqu'en 2015 et 0,52 % de la population après 2019			0,50 % de la population				
Mortalité	Tables de mortalité du Canada 1990-1992, avec améliorations qui diffèrent pour chaque rapport							
Espérance de vie à la naissance au Canada		<u>2000</u>	<u>2025</u>		<u>2000</u>	<u>2025</u>		
	Hommes	76,2 ans	78,8 ans	Hommes	76,2 ans	78,0 ans		
	Femmes	81,6 ans	83,2 ans	Femmes	82,2 ans	83,8 ans		
Taux de chômage	6,5 %			7,0 %				
Taux d'activité	15-69 ans : 72,5 % (2030)			15-69 ans : S.O. ⁽¹⁾				
Écart de salaire réel	1,1 % (2015+)			1,0 % (2003+)				
Taux d'augmentation des prix	3,0 % (2015+)			3,0 % (2003+)				
Proportions de bénéficiaires		<u>2001</u>	<u>2025</u>	<u>2050</u>	<u>2001</u>	<u>2025</u>	<u>2050</u>	
	SV :	98 %	98 %	98 %	SV :	97 %	97 %	97 %
	SRG :	35 %	27 %	21 %	SRG :	35 %	25 %	21 %
	Allocation :	7 %	5 %	3 %	Allocation :	7 %	4 %	2 %

⁽¹⁾ La méthodologie appliquée au quatrième rapport ne faisait pas spécifiquement recours aux taux d'activité.

B. Hypothèses démographiques

Les projections démographiques sont faites à partir de la population du Canada au 1^{er} juillet 2000, à laquelle on applique les hypothèses de fécondité, de migration et de mortalité. Les projections démographiques sont essentielles pour déterminer le nombre de bénéficiaires. La répartition de la population du Canada, selon l'âge, a sensiblement évolué au cours des 35 dernières années, car la population n'a cessé de vieillir depuis. Les causes de ce vieillissement sont analysées dans les sous-sections suivantes.

1. Fécondité

La première cause du vieillissement de la population canadienne a trait à la chute de l'indice synthétique de fécondité au cours des trois dernières décennies. À cela s'ajoute l'effet de la génération du baby-boom entre le milieu des années 40 et le milieu des années 60. L'indice de fécondité au Canada a diminué rapidement, passant d'un niveau moyen d'environ 4,0 au cours des années 50 à 1,75 vers la fin des années 70, et à 1,65 ces deux dernières décennies.

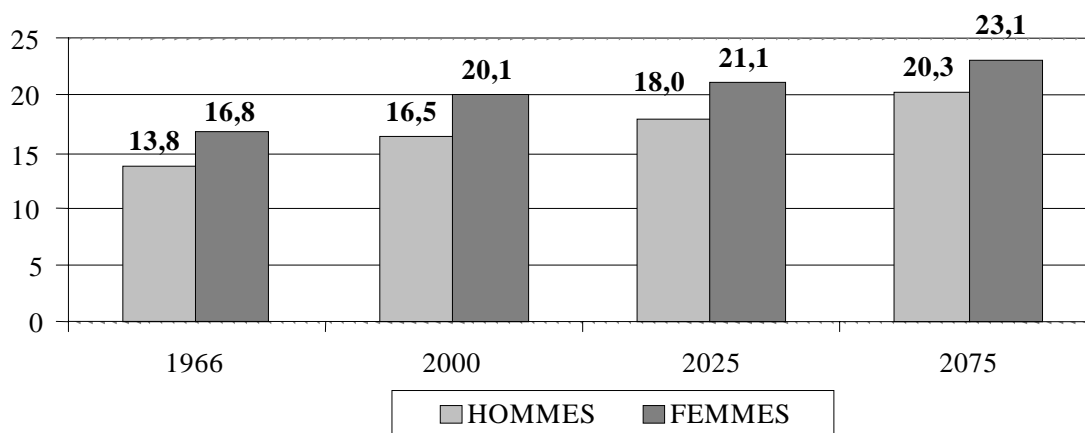
Cette diminution découle de l'évolution d'une série de facteurs sociaux, médicaux et économiques. L'indice de fécondité ne reviendra probablement pas à son niveau historique si de profonds changements sociaux ne sont pas appliqués. Nous avons donc supposé que l'indice synthétique de fécondité du Canada augmenterait légèrement pour passer de son niveau de 1,55 en 1997 à un taux ultime de 1,64 en 2007.

2. Mortalité

La chute des taux de mortalité par âge représente un autre élément qui a entraîné le vieillissement de la population. Cet élément peut être facilement mesuré par l'augmentation de l'espérance de vie à l'âge de 65 ans, qui influe directement sur la durée du versement des prestations aux bénéficiaires. L'espérance de vie à 65 ans a augmenté de 20 % pour les hommes entre 1966 et 2000 et elle est passée de 13,8 à 16,5 ans. Dans le cas des femmes, l'espérance de vie à 65 ans a également progressé de 20 %, passant de 16,8 à 20,1 ans au cours de la même période.

La longévité devrait continuer de s'améliorer au cours des prochaines années, mais à un rythme moins rapide qu'au cours des 25 dernières années. Les taux ultimes d'amélioration ont été établis en ajustant les résultats d'une étude détaillée préparée par la Social Security Administration des États-Unis dans son rapport de 2000 aux fiduciaires. Ces ajustements tiennent compte, en partie, des écarts historiques entre le Canada et les États-Unis. Les taux d'amélioration sont supposés diminuer progressivement de leur niveau actuel à leur niveau ultime en 2021. Le graphique 1 présente l'évolution de l'espérance de vie à 65 ans, depuis 1966 jusqu'à la fin de la période de projection.

Graphique 1 Évolution de l'espérance de vie à 65 ans
(années)



3. Migration nette

La migration nette (l'excédent de l'immigration sur l'émigration) est peu susceptible de réduire sensiblement le vieillissement soutenu de la population à moins que le niveau d'immigration augmente beaucoup plus rapidement que ne l'indiquent les données observées et que l'âge moyen des immigrants ne chute de façon radicale. La migration nette au Canada s'établissait à 0,47 % de la population en 2000 et elle a représenté en moyenne environ 0,50 % de la population au cours des 15 à 20 dernières années. En supposant le maintien de ces niveaux de migration et compte tenu des tensions exercées sur le marché du travail en raison de la retraite des membres de la génération du baby-boom, nous avons établi une hypothèse ultime de migration nette de 0,52 % de la population à compter de 2020. Le niveau initial de 0,47 % est progressivement relevé à 0,50 % en 2005 et maintenu à ce niveau jusqu'en 2015 puis majoré uniformément à 0,52 % à compter de 2020 pour tenir compte des effets de la pénurie anticipée de main-d'œuvre. Le niveau ultime de 0,52 % est comparable aux moyennes réelles observées au cours des 10 à 15 dernières années.

4. Projections démographiques

Le graphique 2 indique l'évolution de la répartition de la population selon l'âge depuis 1966. On peut noter que la forme triangulaire des années 70 devient davantage rectangulaire, indiquant ainsi un vieillissement moyen de la population. Ceci permet de voir les effets du baby-boom et de l'effondrement de la natalité. Ce graphique révèle que le nombre de personnes âgées de 85 ans et plus devrait augmenter considérablement au cours des 50 prochaines années. Le tableau 2 indique la population à l'intérieur de trois groupes d'âge (les 0 à 19 ans, les 20 à 64 ans et les 65 ans et plus) au cours de la période de projection. Le ratio des 20 à 64 ans aux 65 ans et plus représente un indice permettant de comparer approximativement le nombre de personnes en âge de travailler aux retraités. En raison du vieillissement de la population, ce ratio chute de plus de la moitié pendant la période de projection et passe de 4,9 en 2001 à 2,2 en 2075.

Graphique 2 Répartition de la population
(en milliers)

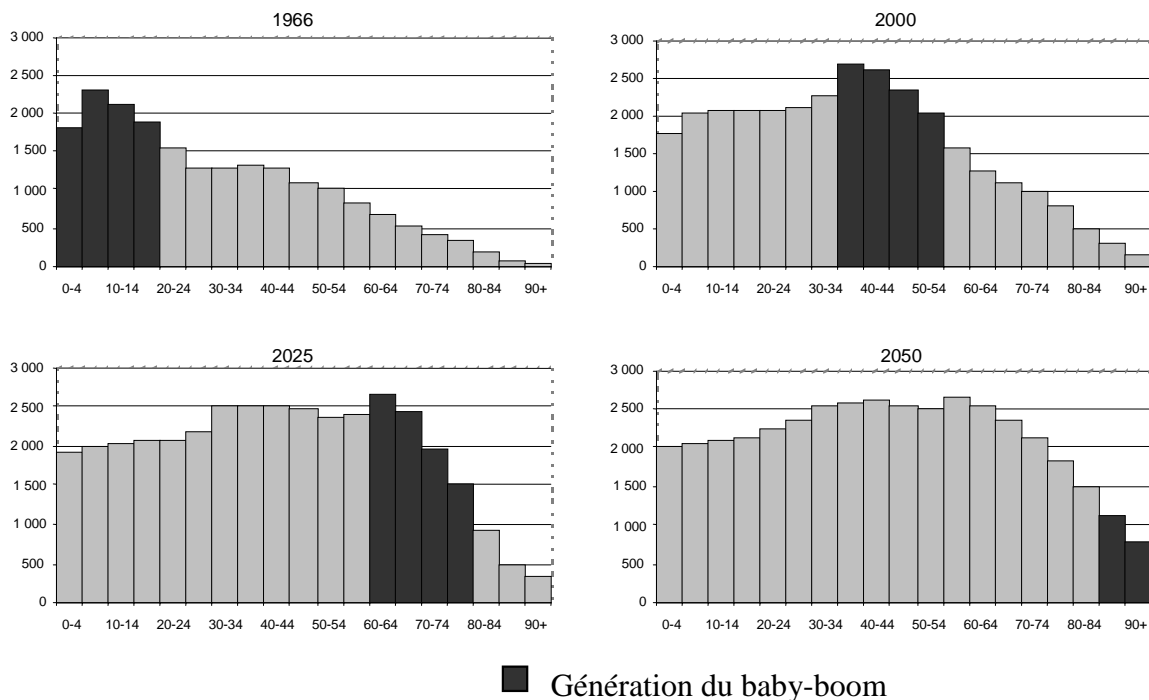


Tableau 2 Population
(en milliers)

Année	Total	Âges 0-19	Âges 20-64	Âges 65 et plus	Ratio des 20-64 aux 65 et plus
2001	31 015	7 914	19 189	3 913	4,9
2002	31 281	7 892	19 417	3 971	4,9
2003	31 548	7 872	19 642	4 034	4,9
2004	31 816	7 852	19 862	4 102	4,8
2005	32 085	7 833	20 081	4 172	4,8
2006	32 355	7 817	20 286	4 252	4,8
2007	32 624	7 809	20 477	4 338	4,7
2008	32 892	7 804	20 647	4 441	4,6
2009	33 160	7 789	20 822	4 549	4,6
2010	33 425	7 758	21 007	4 660	4,5
2015	34 727	7 673	21 570	5 485	3,9
2020	35 989	7 829	21 718	6 441	3,4
2025	37 145	7 983	21 626	7 537	2,9
2030	38 129	8 060	21 506	8 563	2,5
2050	40 587	8 283	22 568	9 736	2,3
2075	43 260	8 739	23 779	10 742	2,2

C. Hypothèses économiques

Les dépenses sont présentées sous forme de ratio en fonction de trois bases de mesure relatives différentes. Ces bases sont les gains d'emploi totaux, le produit intérieur brut et les gains cotisables aux fins du RPC/RRQ. Ces bases sont projetées en utilisant des hypothèses économiques, telles les taux d'activité, les taux d'emploi, les taux de chômage et l'augmentation moyenne des gains d'emploi. Aux fins de la projection des prestations, des hypothèses touchant le taux d'augmentation des prix et les proportions de bénéficiaires pour les diverses prestations sont requises. L'un des éléments clés qui sous-tendent les principales hypothèses économiques basées sur la meilleure estimation a trait à la pénurie anticipée de main-d'œuvre découlant du vieillissement de la population et de la retraite des membres de la génération du baby-boom entre 2010 et 2030. La croissance de la population active ralentira, car la population d'âge actif augmentera à un rythme plus lent. Les perspectives de taux d'activité pointent également vers un ralentissement de la croissance de la population active. Des pénuries croissantes de main-d'œuvre, plus particulièrement après 2005, devraient entraîner une certaine croissance des salaires réels. Ceux-ci auront également pour effet de retenir au sein de la population active des personnes qui prendraient par ailleurs leur retraite. Il en découlera donc une chute du taux de chômage.

1. Population active

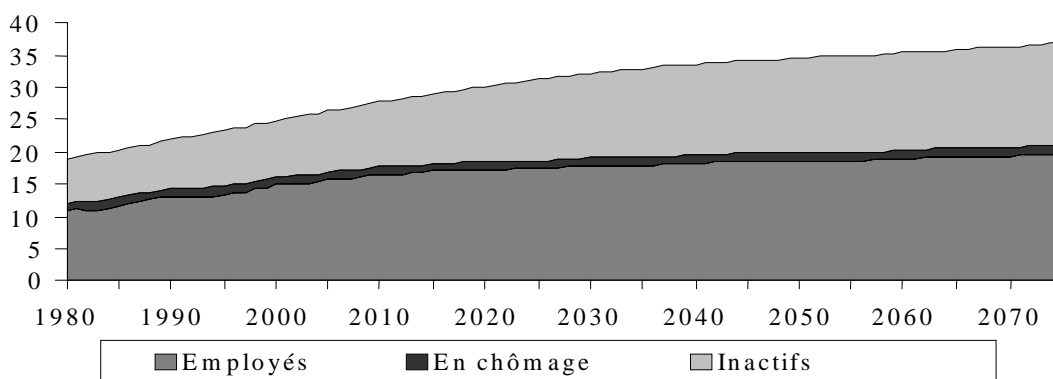
Les niveaux d'emploi sont pris en compte dans le modèle de projection actuarielle au moyen de l'hypothèse portant sur les pourcentages de la population, selon l'âge et le sexe, qui ont des gains d'emploi au cours d'une année. Ces pourcentages varient non seulement en fonction du taux de chômage, mais ils reflètent également les tendances à la hausse du nombre de femmes qui accèdent au marché du travail, la prolongation des études chez les jeunes adultes et l'évolution de la retraite chez les travailleurs plus âgés.

En raison du vieillissement de la population, les taux d'activité des Canadiens de 15 ans et plus devraient diminuer et passer de 66,1 % en 2001 à 61,0 % en 2030. Un indice plus utile de la population en âge de travailler réside dans les taux d'activité des Canadiens de 15 à 69 ans; ces taux devraient légèrement régresser et passer de 73,2 % en 2001 à 72,5 % en 2030. Les taux d'activité des Canadiens de 55 ans et plus augmentent progressivement après 2001. En outre, le rétrécissement de l'écart entre les taux d'activité des hommes et des femmes selon l'âge se maintient, mais son rythme ralentit, sauf pour les femmes de 55 ans et plus. Le taux d'activité de ce dernier groupe d'âge augmente à un rythme plus rapide au début de la période, lorsque la génération des femmes plus actives au sein de la population active atteint l'âge de 55 ans.

Le taux de croissance de l'emploi au Canada s'est établi à 1,8 % en moyenne entre 1976 et 2000, d'après les données diffusées sur l'emploi; une augmentation du nombre d'emplois de 0,5 % est supposée en 2001.

Au début de la période de projection, l'hypothèse d'un ralentissement de la croissance économique suivi d'une récupération a été faite. Le taux de création d'emplois régresse à 0,3 % en 2002. Pour la période allant de 2003 à 2007, le taux est d'environ 1,2 % en moyenne et de 0,5 % pour la période allant de 2008 à 2020. À compter de 2020, en raison du vieillissement de la population, le taux de croissance de l'emploi suit le taux de croissance de la population active et s'établit à environ 0,2 %. Le taux de création d'emplois est calculé à partir des perspectives économiques à court terme et du taux naturel de chômage, lequel demeure à environ 7,0 % jusqu'en 2010. Par la suite, la stabilité relative de la population active permet au taux naturel de chômage de diminuer pour se fixer à 6,5 % vers 2015. Le graphique 3 ci-dessous révèle l'incidence des hypothèses d'emploi et d'activité sur la répartition de la population des 15 ans et plus.

Graphique 3 Répartition de la population de 15 ans et plus
(en millions)



2. Augmentations de salaire

Les augmentations de salaire influent sur le solde financier du programme de deux façons. À court terme, une augmentation du salaire moyen se traduit par une hausse du total des gains d'emploi, du PIB et des gains cotisables du RPC/RRQ, et l'effet immédiat sur les prestations est faible. Ainsi, les coûts par rapport à ces indices diminueront. À plus long terme, la hausse du salaire moyen par rapport à la hausse du niveau des prix devrait se traduire par des versements moindres de prestations reliées au revenu comme le SRG et l'Allocation. Les coûts relatifs à long terme dépendent davantage de l'écart entre les hypothèses annuelles d'augmentation de salaire et d'augmentation des prix (écart de salaire réel) que du niveau absolu des augmentations de salaire.

Bon nombre de facteurs ont influé sur le taux réel d'augmentation des salaires annuels moyens, notamment l'accroissement de la productivité générale, le passage à une économie de service, la diminution du nombre moyen d'heures travaillées et la variation de la taille de la main-d'œuvre. Compte tenu de ces facteurs, de même que des tendances historiques, de la pénurie de main-d'œuvre anticipée et d'une analyse de la

conjoncture économique à long terme, un écart de salaire réel ultime de 1,1 % a été supposé à compter de 2015. En y jumelant l'hypothèse d'augmentation des prix décrite ci-dessous, des augmentations nominales de salaire de 4,1 % ont été supposées à compter de 2015. À cause du ralentissement prévu de la croissance économique, l'augmentation réelle des gains d'emploi annuels moyens est fixée à 0,0 % pour 2002. Pour la période allant de 2003 à 2015, l'augmentation réelle des gains d'emploi annuels moyens est réputée augmenter progressivement pour atteindre 1,1 % à compter de 2015. L'augmentation présumée des salaires annuels moyens et du pourcentage de personnes occupées se traduit par une augmentation annuelle moyenne des gains d'emploi d'environ 1,7 % pour la période allant de 2001 à 2020. Ce pourcentage diminue à environ 1,4 %, d'où une augmentation réelle de 1,1 % du salaire annuel moyen et une croissance annuelle de 0,3 % de la population en âge de travailler.

3. Augmentations des prix

Les augmentations des prix, mesurées en fonction de la variation de l'indice des prix à la consommation, ont tendance à fluctuer d'année en année. D'après les tendances historiques, l'engagement renouvelé de la Banque du Canada et du gouvernement fédéral à maintenir l'inflation dans une fourchette cible de 1 à 3 % au cours des cinq prochaines années et l'application d'un jugement éclairé au sujet des perspectives de l'inflation à long terme, un taux ultime d'augmentation des prix de 3,0 % a été présumé à compter de 2015. Compte tenu des valeurs observées récemment, un taux d'augmentation des prix de 2,8 % est fixé pour 2001 suivi d'un taux de 2,0 % pour la période allant de 2002 à 2005. À compter de 2006, le taux est majoré de façon uniforme pour le porter à son niveau ultime de 3,0 % en 2015. Le tableau 3 ci-dessous présente un résumé des principales hypothèses économiques.

Tableau 3 Hypothèses économiques

Année	Augmentation réelle du salaire annuel moyen	Augmentation des prix	Population active			Augmentation annuelle de la population active
			Taux de participation	Taux de création d'emplois	Taux de chômage	
	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)
2001	(0,50)	2,8	66,1	0,5	7,4	1,2
2002	0,00	2,0	65,8	0,3	7,8	0,7
2003	0,55	2,0	65,4	1,0	7,5	0,6
2004	0,60	2,0	65,4	1,4	7,2	1,2
2005	0,65	2,0	65,4	1,3	7,1	1,2
2006	0,70	2,1	65,4	1,2	7,1	1,1
2007	0,75	2,2	65,3	1,1	7,0	1,0
2008	0,80	2,3	65,1	1,0	6,9	0,9
2009	0,90	2,4	65,0	0,9	6,8	0,9
2010	1,00	2,5	65,0	0,9	6,8	0,9
2015	1,10	3,0	64,1	0,4	6,5	0,4
2020	1,10	3,0	62,9	0,3	6,5	0,3
2025	1,10	3,0	61,7	0,2	6,5	0,2
2050	1,10	3,0	59,7	0,1	6,5	0,1
2075	1,10	3,0	59,2	0,2	6,5	0,2

D. Proportions de bénéficiaires

Les proportions de bénéficiaires de la Sécurité de la vieillesse représentent le pourcentage de la population canadienne qui a reçu (données historiques) ou qui devrait recevoir ces prestations. Les proportions de bénéficiaires historiques de la pension de base selon le sexe ont été étudiés pour déterminer l'hypothèse basée sur la meilleure estimation.

Pour les hommes, les proportions ultimes de bénéficiaires de la pension de base devraient augmenter progressivement pour passer de 93 % à l'âge de 65 ans à 99,5 % pour les âges de 70 ans et plus. Pour les femmes, les proportions de bénéficiaires devraient eux aussi augmenter progressivement et passer de 93,5 % à l'âge de 65 ans à 98,5 % pour les âges de 75 ans et plus. L'écart projeté de 1 % entre les proportions ultimes de bénéficiaires des hommes et des femmes est conforme à l'écart historique entre les deux sexes. Les proportions de bénéficiaires selon le niveau de prestation pour la pension de base en 2001 sont projetées selon l'âge et le sexe en fonction des tendances historiques des cinq dernières années.

Les proportions de bénéficiaires du Supplément de revenu garanti et de l'Allocation selon l'âge, le sexe, le type et le niveau des prestations pour 2001 ont servi de point de départ pour déterminer l'hypothèse basée sur la meilleure estimation. Une formule de projection de ces proportions de bénéficiaires a été introduite dans le rapport actuariel précédent pour tenir compte de l'hypothèse selon laquelle chaque nouvelle cohorte de bénéficiaires sera, dans une certaine mesure, plus prospère que la précédente, et donc moins admissible à ces prestations.

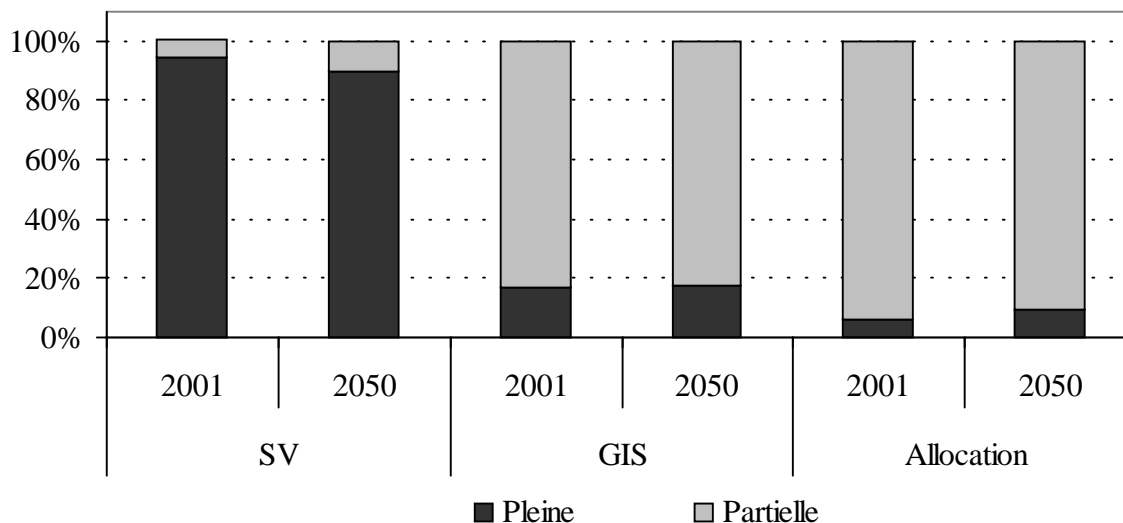
Aux fins du présent rapport, des facteurs d'ajustement d'expérience selon les résultats observés ont été intégrés à la formule de projection. Ces facteurs ont été élaborés pour ajuster la formule afin de reproduire plus étroitement les particularités et les tendances des proportions de bénéficiaires historiques selon l'âge, le sexe, le type et le niveau des prestations au cours des cinq dernières années. Ces facteurs ont été appliqués aux dix premières années de la période de projection. La formule prend automatiquement en compte la variation au titre de la répartition supposée des proportions de bénéficiaires selon le niveau de prestation et de la répartition des proportions selon l'âge.

Le tableau 4 présente un résumé des proportions de bénéficiaires. Le graphique 4, quant à lui, présente la répartition supposée des proportions de bénéficiaires selon le niveau de pension.

Tableau 4 Proportions de bénéficiaires
(population âgée de 65 ans et plus)

	Hommes			Femmes		
	2001	2025	2050	2001	2025	2050
	%	%	%	%	%	%
SV	98,7	98,6	98,8	98,1	97,7	97,9
SRG — Célibataire	10,6	8,6	6,9	30,2	23,6	20,6
SRG — Conjoint pensionné	11,5	7,6	5,3	8,6	6,5	3,7
SRG — Conjoint non pensionné	3,5	2,7	1,5	0,9	0,8	0,6
SRG — Conjoint bénéficiaire de l'Allocation	3,4	3,2	2,2	0,3	0,3	0,2
SRG — Tous	29,0%	22,1%	15,9%	40,0%	31,1%	25,1%
Allocation — Régulier	0,9	0,5	0,3	8,7	5,4	2,5
Allocation — Survivant	0,4	0,3	0,2	4,5	3,3	2,3
Allocation — Tous	1,3%	0,8%	0,5%	13,2%	8,7%	4,8%

Graphique 4 Répartition des bénéficiaires selon le niveau de pension



IV. Résultats

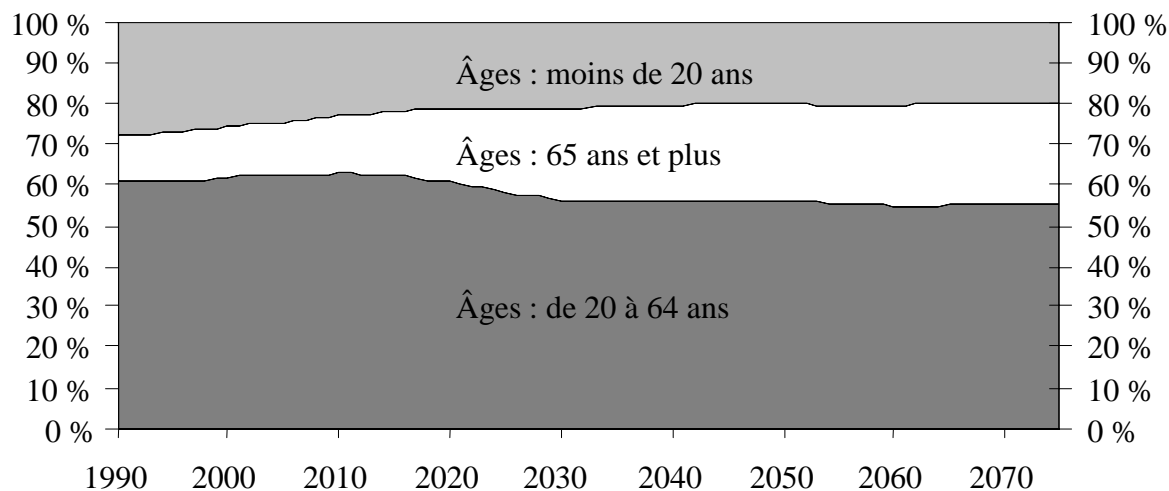
A. Aperçu

Les résultats des projections actuarielles de la situation financière de la Sécurité de la vieillesse présentés dans le présent rapport correspondent généralement aux tendances énoncées dans le quatrième rapport actuariel. Voici les principales observations et constatations :

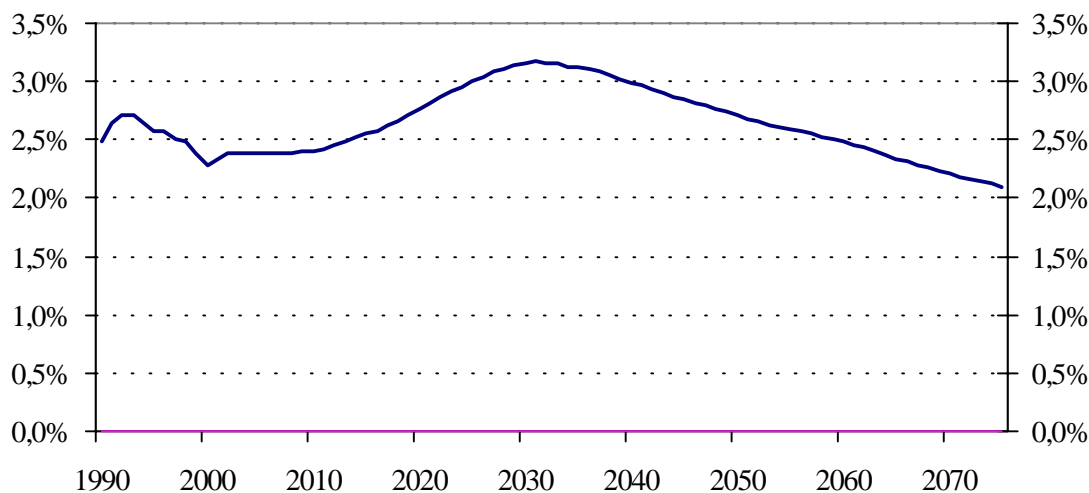
- Les changements démographiques influenceront sensiblement sur le ratio des travailleurs aux retraités; le rapport entre le nombre de personnes de 20 à 64 ans et celui des 65 ans et plus devrait diminuer pour passer de 4,9 en 2001 à 2,2 en 2075 (voir graphique 5).
- Le nombre de bénéficiaires de la pension de base devrait plus que doubler au cours des 30 prochaines années et passer de 3,8 millions en 2001 à 8,4 millions en 2030.
- Le nombre de bénéficiaires du Supplément de revenu garanti et de l'Allocation devrait augmenter de 54 % au cours des 30 prochaines années et passer de 1,5 million en 2001 à 2,3 millions en 2030. Cette augmentation est inférieure à la hausse pour la pension de base en raison de la chute prévue des proportions de bénéficiaires pendant la période visée.
- Les dépenses annuelles devraient augmenter de 44 % au cours des dix prochaines années et passer de 25 milliards de dollars en 2001 à 36 milliards de dollars en 2010 et à 109 milliards de dollars en 2030.
- Le ratio des dépenses au produit intérieur brut (PIB) devrait augmenter et passer de 2,3 % en 2001 à 2,4 % en 2010, car le nombre croissant de nouveaux bénéficiaires est partiellement neutralisé par la formule d'indexation. Les taux de prestations maximales sont indexés selon l'augmentation des prix, qui est réputé être inférieure au taux de croissance du PIB et du revenu des nouveaux retraités ce qui abaisse les montants des prestations reliées au revenu.
- Le ratio des dépenses totales au PIB augmente et passe de 2,4 % en 2010 à 3,2 % en 2030, principalement sous l'effet de la retraite des baby-boomers (voir graphique 6).
- À plus long terme, l'effet de l'indexation selon les prix des prestations prédomine et fait baisser le ratio des dépenses au PIB à 2,1 % d'ici l'année 2075, soit environ 10 % de moins que son niveau actuel.

Au fil du temps, le fait d'indexer les taux de prestation moins rapidement que le taux de croissance des gains d'emploi moyens signifie que les prestations remplaceront une portion décroissante des gains de l'individu avant la retraite. Dans le passé, cette question a donné lieu à des hausses spéciales des taux de prestation. L'une des analyses de sensibilité (Annexe C) indique l'impact sur les résultats projetés si les taux de prestation étaient augmentés pour refléter partiellement la croissance réelle des salaires.

Graphique 5 Répartition de la population selon le groupe d'âge



Graphique 6 Dépenses en pourcentage du PIB



B. Bénéficiaires

Les tableaux 5 et 6 présentent le nombre de bénéficiaires historique et projeté ainsi que les proportions de bénéficiaires. Le nombre de bénéficiaires est le produit de la population et des proportions de bénéficiaires, qui varient selon l'année, l'âge, le sexe, le type et le niveau des prestations.

Le nombre de bénéficiaires de la pension de base devrait plus que doubler au cours des 30 prochaines années, passant de 3,8 millions en 2001 à 8,4 millions à la fin de 2030. Cette augmentation est attribuable au vieillissement anticipé de la population et à la retraite de la génération du baby-boom au cours de cette période. Par contre, après 2030, en raison de la stabilité relative de la croissance du groupe des 65 ans et plus et des proportions de bénéficiaires de la pension de base, le nombre de bénéficiaires devrait continuer à augmenter, mais à un rythme plus lent jusqu'à la fin de la période de projection. Le nombre de bénéficiaires de la pension de base devrait atteindre 10,6 millions en 2075. La disposition de récupération de la pension de base qui a été introduite en 1989, et qui vise les retraités dont le revenu est élevé, influe de façon minimale sur les proportions de bénéficiaires. Cependant, elle influe davantage sur la prestation moyenne, tel qu'expliqué à la section C.

Le nombre de bénéficiaires du SRG augmentera de 57 % au cours des 30 prochaines années pour passer de 1,4 million en 2001 à 2,2 millions en 2030. Cette hausse est aussi attribuable au vieillissement de la population et à la retraite des baby-boomers. Cependant, l'augmentation du nombre de bénéficiaires du SRG est moins forte que celle des bénéficiaires de la pension de base, car les proportions de bénéficiaires devraient diminuer de 28 % pendant la même période, neutralisant ainsi en partie la hausse découlant du vieillissement de la population. Chaque cohorte successive de nouveaux retraités est supposée être davantage prospère que la précédente, car leur revenu de retraite augmente avec le taux de croissance des salaires, tandis que les limites de revenu pour le SRG augmentent en fonction des prix. Pendant la période de projection, cette situation a pour effet de réduire le nombre de personnes qui auraient par ailleurs été bénéficiaire. Après 2030, en raison de la croissance relativement stable de la population âgée de 65 ans et plus et de la baisse des proportions de bénéficiaires, le nombre de bénéficiaires du SRG devrait chuter pour atteindre 1,7 million en 2075.

Le nombre de bénéficiaires de l'Allocation devrait augmenter de 41 % au cours des 20 prochaines années et passer de 95 000 en 2001 à 134 000 à la fin de 2020. L'Allocation ne vise que les personnes âgées de 60 à 64 ans par opposition à celles âgées de 65 ans et plus. La croissance dans ce groupe d'âge au cours des 20 prochaines années est plus forte que celle des 65 ans et plus, mais les proportions de bénéficiaires de l'Allocation diminuent de 28 % au cours de la même période. Après 2020, les proportions de bénéficiaires continuent de diminuer, tandis que la croissance de la population âgée de 60 à 64 ans se stabilise. Par conséquent, le nombre de bénéficiaires de l'Allocation devrait diminuer pour se situer à environ 41 000 en 2075.

Tableau 5 Bénéficiaires (historique)

Année	Nombre de bénéficiaires			Proportions de bénéficiaires		
	SV ⁽¹⁾ (en milliers)	SRG (en milliers)	A (en milliers)	SV ⁽¹⁾ (%)	SRG (%)	A (%)
1961	922	-	-	100,8	-	-
1962	945	-	-	101,0	-	-
1963	967	-	-	101,1	-	-
1964	988	-	-	101,1	-	-
1965	1 078	-	-	98,4	-	-
1966	1 199	-	-	98,1	-	-
1967	1 332	662	-	98,1	41,6	-
1968	1 470	760	-	97,7	46,7	-
1969	1 629	803	-	97,4	48,0	-
1970	1 689	816	-	98,4	47,6	-
1971	1 735	932	-	98,4	52,9	-
1972	1 780	998	-	98,5	55,2	-
1973	1 825	1 058	-	98,4	57,0	-
1974	1 874	1 069	-	98,4	56,1	-
1975	1 925	1 069	7	98,3	54,6	0,8
1976	1 975	1 084	59	97,6	53,6	6,4
1977	2 035	1 112	72	97,4	53,2	7,8
1978	2 098	1 127	73	97,3	52,3	7,9
1979	2 179	1 164	76	97,7	52,2	8,2
1980	2 259	1 191	81	98,0	51,7	8,5
1981	2 326	1 232	84	97,9	51,8	8,5
1982	2 389	1 228	85	97,8	50,3	8,2
1983	2 448	1 229	86	98,0	49,2	8,0
1984	2 511	1 246	89	97,9	48,6	8,0
1985	2 595	1 290	100	97,9	48,7	8,9
1986	2 683	1 316	139	98,0	48,1	12,2
1987	2 778	1 336	140	97,9	47,1	12,2
1988	2 862	1 342	135	97,8	45,8	11,6
1989	2 948	1 339	128	97,4	44,2	11,0
1990	3 036	1 325	121	97,3	42,4	10,3
1991	3 127	1 309	115	97,2	40,7	9,6
1992	3 210	1 300	110	97,0	39,4	9,2
1993	3 289	1 313	108	97,6	39,0	8,9
1994	3 367	1 340	109	97,9	39,0	9,0
1995	3 447	1 338	104	98,1	38,1	8,6
1996	3 524	1 341	102	98,4	37,4	8,3
1997	3 589	1 364	100	98,1	37,3	8,3
1998	3 656	1 368	97	98,0	36,7	8,0
1999	3 715	1 372	97	98,0	36,2	7,9
2000	3 781	1 363	95	98,2	35,4	7,6

(1) Les proportions de bénéficiaires sont calculées en fonction du ratio du nombre de bénéficiaires en juin de l'année en cause à la population dans la catégorie d'âge pertinente. Certaines de ces proportions sont plus élevées que 100% en raison des écarts entre les bases de données tirées des recensements et celles sur les bénéficiaires.

Tableau 6 Bénéficiaires (projection)

Année	Nombre de bénéficiaires			Proportions de bénéficiaires		
	SV (en milliers)	SRG (en milliers)	A (en milliers)	SV (%)	SRG (%)	A (%)
2001	3 848	1 379	95	98,3	35,3	7,4
2002	3 901	1 400	99	98,3	35,3	7,4
2003	3 964	1 421	103	98,3	35,2	7,4
2004	4 031	1 441	107	98,3	35,1	7,4
2005	4 100	1 461	112	98,3	35,0	7,4
2006	4 178	1 479	115	98,3	34,8	7,3
2007	4 263	1 496	121	98,3	34,5	7,1
2008	4 363	1 517	125	98,2	34,2	7,0
2009	4 469	1 537	130	98,2	33,8	6,9
2010	4 577	1 555	134	98,2	33,4	6,8
2011	4 704	1 577	137	98,2	32,9	6,7
2012	4 877	1 610	135	98,2	32,4	6,6
2013	5 049	1 642	133	98,2	31,9	6,4
2014	5 216	1 671	133	98,2	31,5	6,2
2015	5 385	1 699	133	98,2	31,0	6,0
2016	5 556	1 728	134	98,2	30,5	5,9
2017	5 732	1 756	135	98,2	30,1	5,8
2018	5 917	1 787	135	98,2	29,7	5,6
2019	6 116	1 820	135	98,2	29,2	5,5
2020	6 325	1 855	134	98,2	28,8	5,3
2021	6 532	1 889	133	98,2	28,4	5,2
2022	6 747	1 924	132	98,2	28,0	5,1
2023	6 966	1 959	130	98,2	27,6	5,0
2024	7 183	1 993	128	98,2	27,3	4,9
2025	7 403	2 027	125	98,2	26,9	4,8
2026	7 623	2 061	121	98,2	26,6	4,7
2027	7 832	2 091	116	98,3	26,2	4,6
2028	8 043	2 122	110	98,3	25,9	4,5
2029	8 242	2 150	104	98,3	25,6	4,4
2030	8 419	2 172	99	98,3	25,4	4,2
2035	8 938	2 197	86	98,4	24,2	3,7
2040	9 209	2 161	79	98,5	23,1	3,3
2045	9 405	2 101	73	98,4	22,0	3,0
2050	9 583	2 026	67	98,4	20,8	2,6
2055	9 791	1 946	62	98,4	19,6	2,4
2060	10 084	1 879	53	98,4	18,3	2,2
2065	10 225	1 800	48	98,5	17,3	1,9
2070	10 378	1 729	44	98,5	16,4	1,7
2075	10 579	1 669	41	98,5	15,5	1,6

C. Prestations moyennes et dépenses annuelles

Les prestations annuelles moyennes et les dépenses totales historiques et projetées selon le type de prestation sont présentées aux tableaux 7 et 8.

La prestation annuelle moyenne projetée de la pension de base est de 5 069 \$ en 2001 et correspond à environ 97 % de la prestation maximale pour 2001. La prestation annuelle moyenne est réputée diminuer pour se situer à environ 93 % du montant maximal ou 10 633 \$ en 2030. L'instauration en 1977 des prestations partielles à l'intention de ceux qui comptent moins de 40 années de résidence et la disposition de récupération de 1989, qui réduit la prestation de 15 cents pour chaque dollar de revenu au-delà d'un seuil minimal, sont toutes deux présumées exercer des pressions à la baisse sur la prestation annuelle moyenne de la SV. Actuellement, environ 5 % des retraités de la SV sont touchés par la disposition de récupération, d'où le remboursement d'environ 3 % du montant total des prestations de pension de base.

La prestation annuelle moyenne projetée du SRG pour tous les types de prestations du SRG est de 3 807 \$ en 2001, ce qui correspond à environ 61 % du taux annuel maximal projeté du SRG pour un célibataire en 2001. Contrairement à la pension de base, la répartition générale du nombre de bénéficiaires selon le type et le niveau des prestations devrait demeurer relativement stable au cours de la période de projection. Ceci explique pourquoi la prestation moyenne demeure à environ 61 % du taux maximal du SRG pour un célibataire tout au long de la période de projection et atteint 8 298 \$ en 2030.

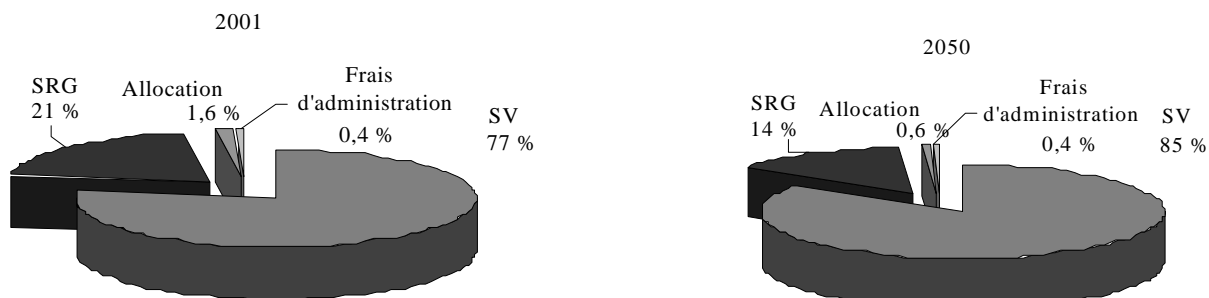
La prestation annuelle moyenne projetée pour tous les types de l'Allocation est de 4 200 \$ en 2001, ce qui correspond à environ 45 % de la prestation annuelle maximale projetée en 2001. La répartition générale du nombre de bénéficiaires selon le type de prestation est réputée évoluer au cours de la période de projection. Le nombre de prestation de survivant par rapport au nombre de prestation régulière est réputé augmenter au cours de la période de projection. Ceci explique pourquoi la prestation moyenne augmente et passe d'environ 45 % en 2001 à environ 49 % du taux régulier maximal de l'Allocation en 2030. La prestation annuelle moyenne atteint 9 879 \$ en 2030.

Les dépenses liées aux prestations représentent le produit du nombre de bénéficiaires et de la prestation moyenne pertinente selon l'âge, le sexe, le type et le niveau des prestations. Les dépenses annuelles projetées liées aux prestations et aux frais d'administration s'élèvent à 25 milliards de dollars en 2001 et devraient atteindre 36 milliards de dollars en 2010 et 109 milliards de dollars en 2030.

Enfin, il est intéressant de comparer l'évolution relative de la répartition des dépenses selon le type au cours de la période de projection. Le graphique 7 présente la répartition des dépenses selon le type pour 2001 et 2050. Les prestations de la pension de base représentent 77 % des dépenses totales en 2001, mais en 2050, ce pourcentage augmente

à 85 % car la proportion de bénéficiaires du SRG et de l'Allocation diminue sensiblement au cours de la même période.

Graphique 7 Répartition des dépenses selon le type



D. Coûts relatifs

Étant donné que le programme est financé à même les recettes générales du gouvernement fédéral sur une base de répartition, il est plus utile d'en exprimer les dépenses en termes relatifs. À cette fin, les dépenses sont présentées en coûts relatifs au moyen de trois différentes bases de mesure, c'est-à-dire les gains d'emploi totaux, le produit intérieur brut (PIB) et les gains cotisables aux fins du RPC/RRQ. Les détails sur le mode de projection de ces bases de mesure relatives figurent à l'annexe B du rapport.

La base du PIB a été obtenue à partir des gains d'emploi totaux projetés en utilisant le rapport historique entre les deux bases. Les tableaux 9 et 10 présentent les dépenses annuelles historiques et projetées en pourcentage du PIB.

La base des gains cotisables aux fins du RPC/RRQ a été calculée à partir des gains cotisables aux fins du RPC, projetés comme dans le 18^e rapport actuariel sur le RPC au 31 décembre 2000, mais ajustée pour tenir compte des gains cotisables du RRQ en ayant recours aux liens historiques entre les deux. Cette base de mesure permet de comparer directement le coût du programme de la SV et les coûts du RPC et du RRQ en utilisant la même base de cotisation. Les tableaux 11 et 12 présentent les dépenses annuelles historiques et projetées en pourcentage des gains cotisables aux fins du RPC/RRQ.

La base des gains d'emploi totaux est calculée à partir des gains d'emploi totaux du RPC, comme projetés dans le 18^e rapport actuariel sur le RPC au 31 décembre 2000, mais ajustée pour tenir compte des gains d'emploi totaux du Québec. L'ajustement s'appuie sur le lien historique entre les gains d'emploi totaux, publiés par Statistique Canada et les gains d'emploi totaux applicables au Canada moins le Québec du Régime de pensions du Canada. Les tableaux 13 et 14 présentent les dépenses annuelles historiques et projetées en pourcentage des gains d'emploi totaux.

Tableau 7 Prestations moyennes et dépenses annuelles (historique)

Année	Prestations annuelles moyennes			Dépenses				
	SV ⁽¹⁾ (\$)	SRG (\$)	A (\$)	SV ⁽¹⁾ (en millions \$)	SRG (en millions \$)	A (en millions \$)	Frais d'administration (en millions \$)	Total (en millions \$)
1961	654	-	-	603	-	-	3	606
1962	763	-	-	721	-	-	3	724
1963	802	-	-	775	-	-	3	778
1964	892	-	-	881	-	-	3	884
1965	851	-	-	917	-	-	4	921
1966	840	-	-	1 007	-	-	5	1 012
1967	840	326	-	1 119	216	-	7	1 342
1968	857	318	-	1 260	242	-	7	1 509
1969	874	322	-	1 424	259	-	9	1 692
1970	954	336	-	1 611	274	-	9	1 894
1971	962	504	-	1 668	470	-	12	2 150
1972	989	698	-	1 761	697	-	9	2 467
1973	1 167	686	-	2 130	725	-	8	2 863
1974	1 344	766	-	2 519	819	-	9	3 347
1975	1 498	838	1 842	2 883	896	13	10	3 802
1976	1 645	924	1 622	3 249	1 001	95	19	4 364
1977	1 751	951	1 567	3 563	1 057	113	22	4 755
1978	1 911	1 025	1 662	4 009	1 155	122	25	5 311
1979	2 082	1 261	1 846	4 537	1 468	140	27	6 172
1980	2 279	1 488	2 100	5 147	1 772	169	34	7 123
1981	2 544	1 770	2 339	5 918	2 180	197	42	8 337
1982	2 848	1 935	2 559	6 804	2 376	217	45	9 442
1983	3 065	2 040	2 692	7 504	2 508	232	54	10 298
1984	3 217	2 241	2 751	8 077	2 792	245	56	11 170
1985	3 351	2 542	2 941	8 696	3 278	295	60	12 329
1986	3 484	2 598	3 356	9 346	3 419	468	59	13 292
1987	3 624	2 677	3 446	10 070	3 577	482	59	14 188
1988	3 764	2 776	3 521	10 774	3 725	476	56	15 031
1989	3 927	2 877	3 621	11 579	3 851	464	62	15 957
1990	4 112	2 985	3 732	12 484	3 954	452	67	16 957
1991	4 331	3 133	3 892	13 545	4 102	447	63	18 157
1992	4 452	3 252	3 968	14 292	4 227	438	77	19 034
1993	4 522	3 346	3 974	14 872	4 393	430	90	19 785
1994	4 574	3 423	3 967	15 403	4 587	431	71	20 493
1995	4 593	3 439	3 950	15 832	4 601	411	107	20 950
1996	4 663	3 458	3 956	16 433	4 636	398	132	21 599
1997	4 721	3 453	3 935	16 944	4 710	393	85	22 131
1998	4 779	3 517	3 964	17 470	4 810	386	105	22 771
1999	4 819	3 567	3 990	17 903	4 894	388	106	23 291
2000	4 937	3 682	4 087	18 669	5 019	389	99	24 176

(1) En raison de pratiques administratives, les résultats présentés pour les années 1989 à 1995 incluent les montants récupérés de la pension de base pour les retraités à haut revenu.

Tableau 8 Prestations moyennes et dépenses annuelles (projection)

Année	Prestations annuelles moyennes			Dépenses				
	SV (\$)	SRG (\$)	A (\$)	SV (en millions \$)	SRG (en millions \$)	A (en millions \$)	Frais d'administration (en millions \$)	Total (en millions \$)
2001	5 069	3 807	4 200	19 503	5 251	400	113	25 267
2002	5 172	3 893	4 295	20 178	5 451	424	117	26 170
2003	5 264	3 967	4 396	20 868	5 637	452	121	27 078
2004	5 359	4 043	4 499	21 600	5 828	482	126	28 036
2005	5 455	4 121	4 600	22 365	6 022	513	130	29 030
2006	5 557	4 203	4 706	23 218	6 215	543	135	30 111
2007	5 666	4 291	4 819	24 156	6 421	583	140	31 299
2008	5 784	4 385	4 948	25 238	6 654	620	146	32 658
2009	5 910	4 488	5 071	26 410	6 899	657	153	34 119
2010	6 044	4 599	5 196	27 666	7 152	696	160	35 674
2011	6 188	4 717	5 337	29 106	7 437	730	168	37 440
2012	6 342	4 839	5 520	30 934	7 793	743	178	39 647
2013	6 506	4 973	5 688	32 849	8 165	757	188	41 959
2014	6 680	5 116	5 866	34 842	8 550	780	199	44 370
2015	6 864	5 269	6 056	36 963	8 954	807	210	46 934
2016	7 056	5 429	6 253	39 206	9 381	838	222	49 647
2017	7 253	5 595	6 454	41 570	9 827	871	235	52 503
2018	7 470	5 766	6 667	44 198	10 303	903	249	55 653
2019	7 693	5 942	6 890	47 053	10 814	929	265	59 061
2020	7 924	6 123	7 120	50 113	11 357	953	281	62 705
2021	8 160	6 311	7 350	53 304	11 919	980	298	66 500
2022	8 404	6 504	7 595	56 707	12 511	1 001	316	70 535
2023	8 655	6 704	7 845	60 294	13 130	1 021	335	74 780
2024	8 914	6 911	8 104	64 027	13 770	1 039	355	79 190
2025	9 180	7 123	8 373	67 962	14 439	1 049	376	83 825
2026	9 454	7 343	8 650	72 066	15 132	1 047	397	88 642
2027	9 736	7 570	8 926	76 247	15 833	1 039	419	93 538
2028	10 026	7 804	9 233	80 645	16 562	1 019	442	98 668
2029	10 326	8 046	9 551	85 105	17 297	995	465	103 863
2030	10 633	8 298	9 879	89 513	18 020	976	488	108 998
2035	12 308	9 690	11 601	110 007	21 287	996	595	132 886
2040	14 261	11 300	13 654	131 332	24 414	1 078	706	157 530
2045	16 538	13 150	16 080	155 546	27 624	1 175	830	185 176
2050	19 178	15 299	18 947	183 794	31 003	1 265	972	217 034
2055	22 235	17 791	22 311	217 704	34 625	1 390	1 142	254 861
2060	25 773	20 671	26 298	259 899	38 846	1 390	1 351	301 485
2065	29 860	24 049	30 958	305 303	43 279	1 479	1 575	351 636
2070	34 614	27 966	36 506	359 234	48 352	1 622	1 841	411 050
2075	40 135	32 503	43 016	424 571	54 233	1 776	2 163	482 742

Tableau 9 Dépenses en pourcentage du PIB (historique)

Année	Produit intérieur	Dépenses en % du produit intérieur brut				Total
	brut (en milliards \$)	SV (%)	SRG (%)	A (%)	Dépenses (%)	
1961	41	1,46	-	-	0,01	1,47
1962	45	1,61	-	-	0,01	1,62
1963	48	1,61	-	-	0,01	1,62
1964	53	1,67	-	-	0,01	1,68
1965	58	1,58	-	-	0,01	1,59
1966	65	1,55	-	-	0,01	1,56
1967	70	1,60	0,31	-	0,01	1,92
1968	76	1,65	0,32	-	0,01	1,98
1969	84	1,70	0,31	-	0,01	2,01
1970	90	1,78	0,30	-	0,01	2,10
1971	99	1,69	0,48	-	0,01	2,18
1972	110	1,60	0,63	-	0,01	2,24
1973	129	1,65	0,56	-	0,01	2,22
1974	154	1,63	0,53	-	0,01	2,17
1975	174	1,66	0,52	0,01	0,01	2,19
1976	200	1,62	0,50	0,05	0,01	2,18
1977	221	1,61	0,48	0,05	0,01	2,15
1978	246	1,63	0,47	0,05	0,01	2,16
1979	280	1,62	0,52	0,05	0,01	2,20
1980	315	1,63	0,56	0,05	0,01	2,26
1981	361	1,64	0,60	0,05	0,01	2,31
1982	381	1,79	0,62	0,06	0,01	2,48
1983	412	1,82	0,61	0,06	0,01	2,50
1984	451	1,79	0,62	0,05	0,01	2,48
1985	487	1,79	0,67	0,06	0,01	2,53
1986	514	1,82	0,67	0,09	0,01	2,59
1987	560	1,80	0,64	0,09	0,01	2,53
1988	615	1,75	0,61	0,08	0,01	2,45
1989	659	1,76	0,58	0,07	0,01	2,42
1990	682	1,83	0,58	0,07	0,01	2,49
1991	687	1,97	0,60	0,07	0,01	2,64
1992	702	2,03	0,60	0,06	0,01	2,71
1993	730	2,04	0,60	0,06	0,01	2,71
1994	773	1,99	0,59	0,06	0,01	2,65
1995	812	1,95	0,57	0,05	0,01	2,58
1996	839	1,96	0,55	0,05	0,02	2,57
1997	885	1,91	0,53	0,04	0,01	2,50
1998	916	1,91	0,53	0,04	0,01	2,49
1999	975	1,84	0,50	0,04	0,01	2,39
2000	1 056	1,77	0,48	0,04	0,01	2,29

Tableau 10 Dépenses en pourcentage du PIB (projection)

Année	Produit intérieur brut (en milliards \$)	Dépenses en % du produit intérieur brut				
		SV (%)	SRG (%)	A (%)	Dépenses (%)	Total (%)
2001	1 081	1,80	0,49	0,04	0,01	2,34
2002	1 101	1,83	0,50	0,04	0,01	2,38
2003	1 136	1,84	0,50	0,04	0,01	2,38
2004	1 175	1,84	0,50	0,04	0,01	2,39
2005	1 216	1,84	0,50	0,04	0,01	2,39
2006	1 263	1,84	0,49	0,04	0,01	2,38
2007	1 313	1,84	0,49	0,04	0,01	2,38
2008	1 364	1,85	0,49	0,05	0,01	2,39
2009	1 420	1,86	0,49	0,05	0,01	2,40
2010	1 481	1,87	0,48	0,05	0,01	2,41
2011	1 545	1,88	0,48	0,05	0,01	2,42
2012	1 613	1,92	0,48	0,05	0,01	2,46
2013	1 685	1,95	0,48	0,04	0,01	2,49
2014	1 762	1,98	0,49	0,04	0,01	2,52
2015	1 840	2,01	0,49	0,04	0,01	2,55
2016	1 923	2,04	0,49	0,04	0,01	2,58
2017	2 006	2,07	0,49	0,04	0,01	2,62
2018	2 093	2,11	0,49	0,04	0,01	2,66
2019	2 181	2,16	0,50	0,04	0,01	2,71
2020	2 273	2,20	0,50	0,04	0,01	2,76
2021	2 369	2,25	0,50	0,04	0,01	2,81
2022	2 468	2,30	0,51	0,04	0,01	2,86
2023	2 572	2,34	0,51	0,04	0,01	2,91
2024	2 680	2,39	0,51	0,04	0,01	2,95
2025	2 793	2,43	0,52	0,04	0,01	3,00
2026	2 912	2,47	0,52	0,04	0,01	3,04
2027	3 038	2,51	0,52	0,03	0,01	3,08
2028	3 169	2,55	0,52	0,03	0,01	3,11
2029	3 306	2,57	0,52	0,03	0,01	3,14
2030	3 450	2,59	0,52	0,03	0,01	3,16
2035	4 261	2,58	0,50	0,02	0,01	3,12
2040	5 273	2,49	0,46	0,02	0,01	2,99
2045	6 507	2,39	0,42	0,02	0,01	2,85
2050	8 009	2,29	0,39	0,02	0,01	2,71
2055	9 853	2,21	0,35	0,01	0,01	2,59
2060	12 150	2,14	0,32	0,01	0,01	2,48
2065	15 043	2,03	0,29	0,01	0,01	2,34
2070	18 619	1,93	0,26	0,01	0,01	2,21
2075	23 004	1,85	0,24	0,01	0,01	2,10

**Tableau 11 Dépenses en pourcentage des gains cotisables du RPC/RRQ
(historique)**

Année	Gains cotisables du RPC/RRQ (en milliards \$)	Dépenses en % des gains cotisables du RPC/RRQ				Total (%)
		SV (%)	SRG (%)	A (%)	Dépenses (%)	
1961	-	-	-	-	-	-
1962	-	-	-	-	-	-
1963	-	-	-	-	-	-
1964	-	-	-	-	-	-
1965	-	-	-	-	-	-
1966	20	5,05	-	-	0,03	5,07
1967	23	4,87	0,94	-	0,03	5,84
1968	25	5,03	0,97	-	0,03	6,03
1969	27	5,29	0,96	-	0,03	6,29
1970	28	5,69	0,97	-	0,03	6,69
1971	30	5,57	1,57	-	0,04	7,18
1972	32	5,49	2,17	-	0,03	7,70
1973	35	6,09	2,07	-	0,02	8,19
1974	44	5,72	1,86	-	0,02	7,60
1975	52	5,53	1,72	0,02	0,02	7,30
1976	60	5,44	1,68	0,16	0,03	7,31
1977	67	5,33	1,58	0,17	0,03	7,11
1978	74	5,39	1,55	0,16	0,03	7,15
1979	85	5,34	1,73	0,16	0,03	7,26
1980	95	5,40	1,86	0,18	0,04	7,47
1981	110	5,40	1,99	0,18	0,04	7,60
1982	129	5,27	1,84	0,17	0,03	7,31
1983	126	5,95	1,99	0,18	0,04	8,17
1984	148	5,47	1,89	0,17	0,04	7,57
1985	148	5,86	2,21	0,20	0,04	8,31
1986	171	5,48	2,00	0,27	0,03	7,79
1987	184	5,46	1,94	0,26	0,03	7,70
1988	198	5,44	1,88	0,24	0,03	7,60
1989	207	5,59	1,86	0,22	0,03	7,70
1990	229	5,44	1,72	0,20	0,03	7,39
1991	233	5,81	1,76	0,19	0,03	7,79
1992	237	6,03	1,78	0,18	0,03	8,04
1993	236	6,29	1,86	0,18	0,04	8,37
1994	239	6,44	1,92	0,18	0,03	8,57
1995	259	6,12	1,78	0,16	0,04	8,10
1996	249	6,59	1,86	0,16	0,05	8,66
1997	262	6,46	1,80	0,15	0,03	8,44
1998	287	6,08	1,67	0,13	0,04	7,93
1999	296	6,05	1,65	0,13	0,04	7,87
2000	325	5,75	1,55	0,12	0,03	7,45

**Tableau 12 Dépenses en pourcentage des gains cotisables du RPC/RRQ
(projection)**

Année	Gains cotisables du RPC/RRQ (en milliards \$)	Dépenses en % des gains cotisables du RPC/RRQ				Total (%)
		SV (%)	SRG (%)	A (%)	Dépenses (%)	
2001	331	5,88	1,58	0,12	0,03	7,62
2002	337	5,98	1,62	0,13	0,03	7,76
2003	347	6,02	1,63	0,13	0,03	7,81
2004	358	6,04	1,63	0,13	0,04	7,84
2005	369	6,06	1,63	0,14	0,04	7,87
2006	384	6,05	1,62	0,14	0,04	7,84
2007	400	6,04	1,61	0,15	0,04	7,83
2008	417	6,05	1,60	0,15	0,04	7,83
2009	435	6,08	1,59	0,15	0,04	7,85
2010	454	6,09	1,57	0,15	0,04	7,85
2011	475	6,12	1,56	0,15	0,04	7,87
2012	498	6,21	1,56	0,15	0,04	7,96
2013	522	6,29	1,56	0,14	0,04	8,03
2014	548	6,36	1,56	0,14	0,04	8,10
2015	575	6,43	1,56	0,14	0,04	8,17
2016	603	6,50	1,56	0,14	0,04	8,24
2017	632	6,58	1,56	0,14	0,04	8,31
2018	661	6,68	1,56	0,14	0,04	8,42
2019	692	6,80	1,56	0,13	0,04	8,53
2020	724	6,92	1,57	0,13	0,04	8,66
2021	756	7,05	1,58	0,13	0,04	8,79
2022	790	7,17	1,58	0,13	0,04	8,92
2023	826	7,30	1,59	0,12	0,04	9,05
2024	863	7,42	1,60	0,12	0,04	9,18
2025	902	7,54	1,60	0,12	0,04	9,30
2026	942	7,65	1,61	0,11	0,04	9,41
2027	986	7,74	1,61	0,11	0,04	9,49
2028	1 030	7,83	1,61	0,10	0,04	9,58
2029	1 077	7,90	1,61	0,09	0,04	9,64
2030	1 127	7,95	1,60	0,09	0,04	9,67
2035	1 406	7,82	1,51	0,07	0,04	9,45
2040	1 755	7,48	1,39	0,06	0,04	8,98
2045	2 180	7,13	1,27	0,05	0,04	8,49
2050	2 698	6,81	1,15	0,05	0,04	8,04
2055	3 335	6,53	1,04	0,04	0,03	7,64
2060	4 128	6,30	0,94	0,03	0,03	7,30
2065	5 126	5,96	0,84	0,03	0,03	6,86
2070	6 360	5,65	0,76	0,03	0,03	6,46
2075	7 873	5,39	0,69	0,02	0,03	6,13

Tableau 13 Dépenses en pourcentage des gains d'emploi totaux (historique)

Année	Gains d'emploi totaux (en milliards \$)	Dépenses en % des gains d'emploi totaux				Total (%)
		SV (%)	SRG (%)	A (%)	Dépenses (%)	
1961	20	2,99	-	-	0,01	3,01
1962	22	3,33	-	-	0,01	3,34
1963	23	3,35	-	-	0,01	3,37
1964	25	3,49	-	-	0,01	3,50
1965	28	3,27	-	-	0,01	3,28
1966	31	3,21	-	-	0,02	3,22
1967	35	3,22	0,62	-	0,02	3,86
1968	38	3,34	0,64	-	0,02	4,00
1969	42	3,38	0,61	-	0,02	4,01
1970	46	3,53	0,60	-	0,02	4,15
1971	50	3,33	0,94	-	0,02	4,30
1972	56	3,14	1,24	-	0,02	4,40
1973	65	3,30	1,12	-	0,01	4,44
1974	77	3,29	1,07	-	0,01	4,37
1975	89	3,24	1,01	0,01	0,01	4,27
1976	102	3,17	0,98	0,09	0,02	4,26
1977	113	3,15	0,93	0,10	0,02	4,20
1978	123	3,27	0,94	0,10	0,02	4,33
1979	138	3,29	1,06	0,10	0,02	4,47
1980	156	3,29	1,13	0,11	0,02	4,55
1981	180	3,29	1,21	0,11	0,02	4,64
1982	192	3,55	1,24	0,11	0,02	4,93
1983	200	3,75	1,25	0,12	0,03	5,15
1984	215	3,75	1,30	0,11	0,03	5,19
1985	232	3,75	1,41	0,13	0,03	5,32
1986	247	3,78	1,38	0,19	0,02	5,37
1987	269	3,75	1,33	0,18	0,02	5,28
1988	295	3,65	1,26	0,16	0,02	5,10
1989	319	3,63	1,21	0,15	0,02	5,01
1990	333	3,74	1,19	0,14	0,02	5,09
1991	339	4,00	1,21	0,13	0,02	5,36
1992	343	4,17	1,23	0,13	0,02	5,55
1993	347	4,28	1,27	0,12	0,03	5,70
1994	356	4,33	1,29	0,12	0,02	5,76
1995	366	4,32	1,26	0,11	0,03	5,72
1996	376	4,37	1,23	0,11	0,04	5,75
1997	398	4,26	1,18	0,10	0,02	5,56
1998	419	4,17	1,15	0,09	0,03	5,43
1999	445	4,02	1,10	0,09	0,02	5,23
2000	476	3,92	1,05	0,08	0,02	5,08

Tableau 14 Dépenses en pourcentage des gains d'emploi totaux (projection)

Année	Gains d'emploi totaux (en milliards \$)	Dépenses en % des gains d'emploi totaux				Total (%)
		SV (%)	SRG (%)	A (%)	Dépenses (%)	
2001	488	4,00	1,08	0,08	0,02	5,18
2002	497	4,06	1,10	0,09	0,02	5,27
2003	513	4,07	1,10	0,09	0,02	5,28
2004	532	4,06	1,10	0,09	0,02	5,27
2005	550	4,07	1,09	0,09	0,02	5,28
2006	572	4,06	1,09	0,09	0,02	5,27
2007	594	4,07	1,08	0,10	0,02	5,27
2008	617	4,09	1,08	0,10	0,02	5,29
2009	642	4,11	1,07	0,10	0,02	5,31
2010	670	4,13	1,07	0,10	0,02	5,32
2011	699	4,16	1,06	0,10	0,02	5,35
2012	730	4,24	1,07	0,10	0,02	5,43
2013	762	4,31	1,07	0,10	0,02	5,50
2014	797	4,37	1,07	0,10	0,02	5,57
2015	833	4,44	1,08	0,10	0,03	5,64
2016	870	4,51	1,08	0,10	0,03	5,71
2017	908	4,58	1,08	0,10	0,03	5,78
2018	947	4,67	1,09	0,10	0,03	5,88
2019	987	4,77	1,10	0,09	0,03	5,98
2020	1 029	4,87	1,10	0,09	0,03	6,10
2021	1 072	4,97	1,11	0,09	0,03	6,20
2022	1 117	5,08	1,12	0,09	0,03	6,31
2023	1 164	5,18	1,13	0,09	0,03	6,43
2024	1 213	5,28	1,14	0,09	0,03	6,53
2025	1 264	5,38	1,14	0,08	0,03	6,63
2026	1 318	5,47	1,15	0,08	0,03	6,73
2027	1 375	5,55	1,15	0,08	0,03	6,81
2028	1 434	5,62	1,16	0,07	0,03	6,88
2029	1 496	5,69	1,16	0,07	0,03	6,94
2030	1 561	5,73	1,15	0,06	0,03	6,98
2035	1 928	5,71	1,10	0,05	0,03	6,89
2040	2 386	5,50	1,02	0,05	0,03	6,60
2045	2 945	5,28	0,94	0,04	0,03	6,29
2050	3 624	5,07	0,86	0,03	0,03	5,99
2055	4 459	4,88	0,78	0,03	0,03	5,72
2060	5 498	4,73	0,71	0,03	0,02	5,48
2065	6 807	4,49	0,64	0,02	0,02	5,17
2070	8 425	4,26	0,57	0,02	0,02	4,88
2075	10 409	4,08	0,52	0,02	0,02	4,64

V. Conclusion

En raison de la prise de retraite des baby-boomers, les dépenses du programme augmenteront sensiblement au cours des 30 prochaines années. Ainsi, les dépenses annuelles totales exprimées en pourcentage du produit intérieur brut (PIB) devraient augmenter et passer de 2,3 % en 2001 à 3,2 % en 2030. Puisque chaque cohorte successive de nouveaux retraités est présumée être plus prospère que la précédente, les proportions de bénéficiaires continueront de diminuer (surtout pour le SRG et l'Allocation) tout au long de la période de projection, d'où des pressions à la baisse sur les coûts du programme, et les dépenses annuelles devraient représenter 2,1 % du PIB en 2075.

Une perspective démographique plus pessimiste, qui repose sur la tendance à la baisse soutenue au chapitre des taux de fécondité, et une perspective économique plus optimiste, spécialement en ce qui concerne les taux d'activité, sont les principaux facteurs qui sous-tendent les résultats figurant dans le présent rapport comparativement à ceux du rapport précédent.

La situation financière projetée présentée dans le présent rapport est basée sur les perspectives économiques et démographiques à long terme. Il est donc impératif d'examiner la situation financière à long terme du programme de façon régulière en préparant des rapports actuariels périodiques. À cette fin, conformément à la *Loi sur les rapports relatifs aux pensions publiques*, le prochain examen de ce genre se fera au 31 décembre 2003.

VI. Opinion actuarielle

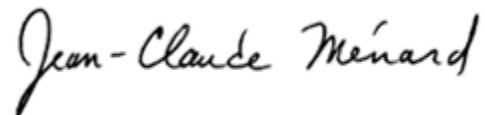
À notre avis, compte tenu du fait que ce rapport a été préparé conformément aux dispositions de la *Loi sur les rapports relatifs aux pensions publiques*:

- la méthodologie utilisée pour l'évaluation est pertinente et conforme à de sains principes actuariels;
- les données sur lesquelles repose le rapport sont fiables et suffisantes; et
- les hypothèses qui ont été utilisées sont, dans l'ensemble, raisonnables et pertinentes.

Le présent rapport et nos opinions sont conformes aux normes actuarielles reconnues.



Michel Montambeault, F.S.A., F.I.C.A.
Actuaire senior



Jean-Claude Ménard, F.S.A., F.I.C.A.
Actuaire en chef

Annexe A – Sommaire des dispositions du programme

I. Introduction

La *Loi sur la sécurité de la vieillesse* est entrée en vigueur en décembre 1951. Depuis, elle a été modifiée à plusieurs reprises. Le projet de loi C-23 intitulé *Loi sur la modernisation de certains régimes d'avantages et d'obligations*, a été sanctionné le 29 juin 2000. Ce projet de loi applique à compter du 1^{er} janvier 2001 les droits et obligations prévus aux conjoints de même sexe qui font vie commune depuis au moins un an de manière à tenir compte des valeurs de tolérance, de respect et d'égalité, conformément aux dispositions de la *Charte canadienne des lois et libertés*.

Les prestations versées aux termes de la *Loi sur la sécurité de la vieillesse* comprennent la pension de base qui a commencé à être versée en 1952, le Supplément de revenu garanti (SRG) qui a commencé à être versé en 1967 et l'Allocation, laquelle a commencé à être versée en 1975.

II. Financement

Toutes les prestations versées aux termes de la *Loi sur la sécurité de la vieillesse* sont financées au moyen des recettes fiscales générales du gouvernement fédéral.

III. Pension de base

La pension de base est une prestation mensuelle offerte, sur demande, à une personne âgée de 65 ans et plus qui satisfait aux exigences en matière de résidence prescrites dans la *Loi sur la sécurité de la vieillesse*.

A. Admissibilité

Pour être admissible à une pension de base, une personne doit être âgée d'au moins 65 ans et

- être citoyen canadien ou résident légal du Canada la journée précédant l'approbation de sa demande; ou
- si la personne ne réside plus au Canada, elle doit être citoyen canadien ou résident légal du Canada le jour précédant celui où elle a cessé d'habiter au Canada.

Pour être admissible à recevoir une pension de base au Canada, une personne doit avoir un minimum de 10 années de résidence après avoir atteint l'âge de 18 ans. Pour recevoir la pension à l'extérieur du pays, la personne doit avoir résidé au Canada pour une période minimale de 20 ans depuis son 18^e anniversaire de naissance. Un accord international en matière de sécurité sociale peut aider une personne à répondre aux exigences de 10 et de 20 ans.

B. Montant des prestations

Le montant de la pension d'une personne est fonction de la durée de résidence au Canada, conformément aux règles suivantes:

- Une personne qui a résidé au Canada, après son 18^e anniversaire de naissance, pour des périodes totalisant au moins 40 ans est admissible à une pleine pension de la SV.
- Une personne qui n'a pas résidé au Canada pour une période totalisant 40 ans après son 18^e anniversaire de naissance peut toujours être admissible à une pleine pension si, le 1^{er} juillet 1977, elle était âgée d'au moins 25 ans et
 - résidait au Canada à cette date,
 - avait résidé au Canada avant cette date et après son 18^e anniversaire de naissance, ou
 - était titulaire d'un visa d'immigrant valide à cette date.

Dans ces cas, la personne doit avoir résidé au Canada pendant les 10 années précédant la date d'approbation de sa demande de pension. Les absences pendant cette période de 10 ans peuvent être contrebalancées si, après l'âge de 18 ans, le requérant a été présent au Canada, avant ces 10 ans, pendant une période totale qui équivaut à au moins trois fois la durée de l'absence. Par contre, le requérant doit aussi avoir résidé au Canada pendant au moins l'année qui précède la date d'approbation de sa demande. Par exemple, une absence de deux ans entre 60 et 62 ans pourrait être compensée par six années de résidence au Canada après 18 ans mais avant d'avoir atteint 55 ans.

- Une personne qui ne satisfait pas aux exigences de la pleine pension de la SV peut être admissible à une pension partielle, qui correspond à 1/40^e de la pleine pension mensuelle pour chaque année complète de résidence au Canada après le 18^e anniversaire de naissance. Une fois la pension partielle approuvée, elle ne peut être augmentée en fonction d'années de résidence supplémentaires au Canada.

La pension mensuelle maximale était de 442,66 \$ pendant le quatrième trimestre de 2001. Ce taux est ajusté trimestriellement, comme il est précisé à la section VI ci-après. Le montant de la pension versée aux personnes à revenu élevé est réduit en vertu d'une disposition de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada. Pour 2001, la réduction vise les personnes dont le revenu total est supérieur à 55 309 \$. Depuis 2000, ce seuil du revenu est indexé conformément aux augmentations de l'indice des prix à la consommation (avant 2000, ce seuil était indexé selon la formule IPC moins 3 %). Pour chaque dollar de revenu au-delà de ce seuil, le montant de la pension de base est réduit de 15 cents. La pension de base est ainsi éliminée lorsque le revenu net d'un retraité est d'au moins 90 195 \$ en 2001.

IV. Supplément de revenu garanti

Le SRG est une prestation mensuelle versée aux résidents du Canada qui reçoivent une pension de base (plein montant ou montant partiel) et qui ne touchent aucun autre revenu ou un autre revenu faible.

Le SRG peut commencer le même mois que la pension de base. Le montant de la prestation varie selon le revenu (voir ci-après). Depuis 1999, la plupart des personnes qui touchent le SRG peuvent continuer à le faire en remplissant leur déclaration de revenu plutôt qu'en présentant une nouvelle demande chaque année. Le montant des versements mensuels peut augmenter ou diminuer selon les changements signalés au titre du revenu annuel de la personne. Contrairement à la pension de base, le SRG n'est pas assujéti à l'impôt sur le revenu. Le SRG n'est pas payable à l'extérieur du Canada au-delà d'une période de six mois après le mois de départ du Canada, peu importe le nombre d'années de résidence au Canada.

A. Conditions d'admissibilité

Pour toucher le SRG, une personne doit recevoir une pension de base. Le revenu annuel de la personne (ou le revenu combiné de la personne et de son conjoint ou conjoint de fait) ne peut dépasser certaines limites.

Les personnes admises au Canada à titre d'immigrants parrainés après le 6 mars 1996 et les personnes admissibles aux prestations à compter de 2001 ne sont généralement pas admissibles au SRG pendant la durée du parrainage, jusqu'à concurrence d'une période de 10 ans. Il y a toutefois exception si le parrain d'un immigrant décède, est emprisonné pour plus de six mois, est reconnu coupable d'une infraction criminelle relativement à la personne parrainée ou fait une faillite personnelle.

B. Montant des prestations

Le montant du SRG auquel une personne a droit est fonction de la période de résidence de cette personne au Canada, de son état civil et de son revenu. Si la personne est mariée ou vit en relation de fait, son revenu combiné à celui de son époux ou épouse ou conjoint de fait est pris en considération pour déterminer le montant du SRG.

Pour être admissible à une pleine prestation, les personnes admises au Canada après le 6 mars 1996 et les personnes admissibles aux prestations à compter de 2001 doivent avoir résidé au Canada pendant au moins 10 ans après leur 18^e anniversaire de naissance. Si une personne à laquelle l'une ou l'autre de ces conditions s'applique compte moins de 10 ans de résidence, une prestation partielle est payable (pourvu, comme il est souligné dans la section précédente, que la personne ne soit pas un immigrant parrainé dont la période de parrainage n'est pas encore terminée). La prestation partielle correspond à 1/10^e du montant de la pleine prestation pour chaque année complète de résidence au Canada après le 18^e anniversaire. Le montant à verser est recalculé à chaque année, tenant compte de la période supplémentaire de résidence

au Canada au cours de l'année précédente, jusqu'à concurrence d'une pleine prestation après 10 ans. L'exigence de 10 ans pour avoir droit à une pleine prestation ne vise pas les personnes admissibles aux prestations avant 2001 et qui résidaient en permanence au Canada avant le 7 mars 1996.

Aux fins du SRG, le revenu se définit de la même façon que dans le cadre de l'impôt fédéral sur le revenu, à quelques exceptions près, principalement le revenu provenant de la pension de base. En règle générale, le revenu comprend tous les montants que touche une personne, par exemple, la pension de retraite du Régime de pensions du Canada ou du Régime de rentes du Québec ou d'un régime de retraite privé (professionnel), la pension étrangère, les intérêts, les dividendes, les loyers ou le salaire.

Dans l'ensemble, le revenu touché au cours de l'année civile précédente est utilisé pour calculer le montant des prestations versées au cours d'un exercice (soit du 1^{er} avril d'une année civile au 31 mars de l'année civile suivante). Cependant, si une personne ou son époux ou épouse ou conjoint de fait a pris sa retraite ou a subi une perte de revenu, le revenu de l'année civile précédente peut être remplacé par une estimation du revenu de l'année civile en cours.

Il existe deux taux de paiement de base pour le SRG maximal. Le premier vise les célibataires – y compris les personnes veuves, divorcées ou séparées, ainsi que les personnes qui n'ont jamais été mariées – et les personnes dont l'époux ou l'épouse ou le conjoint de fait ne reçoit ni la pension de base ni l'Allocation. Le deuxième taux vise à la fois les couples mariés et les couples vivant en union de fait dont les deux conjoints reçoivent la pension de base. Le taux de célibataire est plus élevé que le taux de personne mariée. Cependant, chaque conjoint d'un couple ou d'une relation de fait a droit à ses propres prestations, de sorte que les prestations combinées d'un couple sont supérieures à celles d'une personne célibataire.

Au quatrième trimestre de 2001, le SRG mensuel maximal s'élevait à 526,08 \$ pour les personnes célibataires et à 342,67 \$ pour les personnes mariées ou vivant en union de fait, respectivement. Ces taux sont ajustés sur une base trimestrielle, tel que décrit à la section VI ci-après. Si une personne reçoit une pension de base partielle, le SRG maximal est majoré de l'écart entre cette pension partielle et la pleine pension de base.

Pour une personne célibataire, veuve, divorcée ou séparée, le SRG mensuel maximal est réduit de 1 \$ pour chaque tranche de 2 \$ d'autres revenus mensuels. Au quatrième trimestre de 2001, le revenu admissible maximal avant l'arrêt du versement du SRG était de 12 648 \$.

Si les deux conjoints reçoivent la pension de base, le SRG mensuel maximal est réduit de 1 \$ pour chaque tranche de 4 \$ de leurs autres revenus mensuels combinés. Au quatrième trimestre de 2001, le revenu admissible maximal avant l'arrêt du versement du SRG était de 30 624 \$ si l'époux ou l'épouse ou le conjoint de fait n'est pas pensionné

ou ne touche pas l'Allocation et de 16 464 \$ si l'époux ou l'épouse ou le conjoint de fait est pensionné.

Une disposition spéciale s'applique dans le cas d'un couple où un seul des conjoints est pensionné et l'autre n'est pas admissible à la pension de base ou à l'Allocation. Dans ce cas, le pensionné peut recevoir le SRG au taux supérieur applicable aux célibataires. De plus, le SRG mensuel maximal est réduit de 1 \$ pour chaque tranche de 4 \$ du revenu mensuel combiné du couple (à l'exclusion, comme d'habitude, de la pension de base du retraité) et la première réduction n'est effectuée que si le revenu annuel combiné du couple correspond à 12 fois la pension mensuelle de base plus 48 \$.

V. Allocation

L'Allocation est une prestation mensuelle ayant pour but de reconnaître les situations difficiles auxquelles sont confrontés un bon nombre de personnes veuves ainsi que les couples qui dépendent des prestations d'un seul pensionné. La demande d'Allocation doit être présentée à chaque année. Les prestations ne sont pas considérées comme un revenu aux fins de l'impôt sur le revenu. L'Allocation n'est pas versée à l'étranger après une période de six mois suivant le mois de départ du Canada, indépendamment de la durée de résidence antérieure de la personne au Canada.

A. Conditions d'admissibilité

L'Allocation peut être versée à l'époux ou à l'épouse ou au conjoint de fait d'un pensionné de la SV, ou à un veuf ou à une veuve, qui est âgé entre 60 et 64 ans et qui a vécu au Canada pendant au moins 10 ans après son 18^e anniversaire. Un requérant doit également être citoyen canadien ou résident du Canada au sens de la loi le jour précédant l'approbation de sa demande. Pour donner droit à cette prestation, le revenu annuel du requérant et de l'époux ou de l'épouse ou du conjoint de fait, ou le revenu annuel du veuf ou de la veuve, ne doit pas dépasser un certain plafond. Dans le cas d'un couple, la pension de base et le SRG ne sont pas inclus dans leur revenu annuel combiné.

L'Allocation cesse d'être versée lorsque la personne devient admissible à une pension de base de la SV à l'âge de 65 ans, lorsqu'elle s'absente du Canada pendant plus de six mois ou lorsqu'elle décède. Pour ce qui est des couples, l'Allocation cesse d'être versée si le conjoint le plus âgé n'est plus admissible au SRG ou si les conjoints se séparent ou divorcent. De plus, l'Allocation cesse d'être versée lorsqu'un veuf ou une veuve se remarie. Les immigrants parrainés sont assujettis aux mêmes conditions d'admissibilité à l'Allocation que celles décrites dans la section précédente traitant du SRG.

B. Montant des prestations

L'Allocation est une prestation fondée sur le revenu. Au même titre que le SRG, si la personne est mariée ou a un conjoint de fait, son revenu combiné à celui de son époux

ou épouse ou conjoint de fait doit être pris en considération pour déterminer le montant de l'Allocation. De plus, pour être admissible à une pleine pension de l'Allocation, les personnes admises au Canada après le 6 mars 1996 et celles qui sont admissibles aux prestations à compter de l'an 2001 doivent avoir résidé au Canada pendant au moins 10 ans après leur 18^e anniversaire. Si la personne à qui l'une ou l'autre de ces conditions s'applique a moins de 10 ans de résidence, elle reçoit une allocation partielle déterminée au taux de 1/10^e du montant de la pension pleine de l'Allocation pour chaque année complète de résidence au Canada après le 18^e anniversaire. Le pourcentage de la prestation versée est calculé de nouveau à chaque année, en tenant compte de la période supplémentaire de résidence au Canada au cours de l'année précédente, et augmente progressivement jusqu'à concurrence d'une pleine pension après 10 ans. La condition d'admissibilité de 10 ans aux fins d'une pleine Allocation ne s'applique pas aux personnes admissibles aux prestations avant 2001 et qui résidaient en permanence au Canada avant le 7 mars 1996.

Le montant maximal auquel a droit le conjoint d'un pensionné est égal à la somme de la pleine pension de la SV et du SRG maximal, au taux du couple marié. Le montant maximal qui peut être versé à un veuf ou à une veuve est légèrement plus élevé. Au quatrième trimestre de 2001, les montants mensuels maximaux de l'Allocation s'élevaient respectivement à 785,33 \$ et à 867,02 \$ pour l'époux ou l'épouse ou le conjoint de fait d'un pensionné et pour un veuf ou une veuve, respectivement. Ces taux sont ajustés trimestriellement, comme il est précisé à la section VI ci-après.

Le montant mensuel maximal de l'Allocation est réduit de 3 \$ pour chaque tranche de 4 \$ du revenu mensuel de la personne (ou du revenu mensuel combiné du couple) jusqu'à ce que le montant équivalant à la pension de la SV soit réduit à zéro. Dans le cas d'un couple, le montant équivalent au SRG de l'Allocation et le SRG du pensionné sont ensuite réduits de 1 \$ pour chaque tranche de 4 \$ supplémentaire du revenu mensuel combiné du couple, c'est-à-dire que l'Allocation n'est pas payable si le revenu dépasse 23 568 \$ au quatrième trimestre de 2001. Dans le cas d'un veuf ou d'une veuve, le montant équivalent au SRG est réduit de 1 \$ pour chaque tranche de 2 \$ supplémentaire du revenu mensuel, c'est-à-dire que l'Allocation n'est pas payable si le revenu est supérieur à 17 304 \$ au quatrième trimestre de 2001.

VI. Ajustements en fonction de l'inflation

Tous les montants maximaux de prestation en vertu de la *Loi sur la sécurité de la vieillesse* sont ajustés au début de chaque trimestre de l'année civile, selon l'indice des prix à la consommation (IPC), mais ils ne peuvent être réduits.

Annexe B – Hypothèses et méthodes

I. Introduction

Cette section décrit les hypothèses et les méthodes qui sous-tendent les projections financières de la section IV du rapport. Les projections financières futures et les ratios des coûts portent sur une longue période, c'est-à-dire de 2001 à 2075, et dépendent d'hypothèses telles la fécondité, la mortalité, la migration, la population active, le taux de chômage et l'inflation. Ces hypothèses constituent la base des projections des dépenses et des bases de mesure des coûts relatifs. Même si les hypothèses économiques et démographiques ont été établies à l'aide des meilleurs renseignements disponibles, les estimations qui en découlent doivent être interprétées avec prudence. Ces estimations ne se veulent pas des prédictions de la situation financière future du programme, mais plutôt des indices des tendances prévues compte tenu de certaines conditions économiques et démographiques. Dans la mesure du possible, ces hypothèses sont conformes aux hypothèses basées sur la meilleure estimation utilisées dans le dix-huitième rapport actuariel sur le Régime de pensions du Canada au 31 décembre 2000.

II. Projections démographiques

Les données historiques et projetées de la population du Canada sont utilisées pour calculer les prestations futures. Les données sur la population du Canada au 1^{er} juillet 2000 sont utilisées comme point de départ. Elles sont par la suite projetées selon l'âge et le sexe d'une année à l'autre en ajoutant les naissances et la migration nette et en soustrayant les décès. En appliquant les hypothèses de fécondité, de mortalité et de migration à la population initiale, on obtient les nombres annuels de naissances, de décès et de migration nette.

A. Population initiale au 1^{er} juillet 2000

Nous avons basé les projections démographiques sur les plus récentes estimations démographiques de Statistique Canada au 1^{er} juillet 2000 pour le Canada, selon l'âge et le sexe. Ces estimations proviennent du recensement de 1996 et sont ajustées pour tenir compte du sous-dénombrement lors du recensement.

B. Indice de fécondité

Le taux de fécondité à un âge donné correspond au nombre moyen de naissances vivantes par femme de cet âge au cours de l'année. L'indice synthétique de fécondité d'une année correspond au nombre moyen d'enfants qui seraient nés d'une femme au cours de sa vie si ce nombre est le même qu'obtenu avec le taux de fécondité par âge observé ou hypothétique pour cette année. Au Canada, l'indice synthétique de fécondité a chuté au cours des 50 dernières années et est passé d'un sommet de 4,0 à la fin des années 50 à un plancher d'environ 1,55 à la fin des années 90. L'indice synthétique de fécondité a augmenté brièvement au début des années 90 pour atteindre 1,70. Pendant la majeure partie des années 90, l'indice synthétique de fécondité a été passablement

stable, mais une nouvelle tendance à la baisse a été observée récemment. À l'heure actuelle, il se situe à environ 1,55. Ces fluctuations de l'indice synthétique de fécondité sont reliées à un bon nombre de facteurs, notamment les comportements sociaux, la situation économique et l'évolution de l'attitude en matière de contraception.

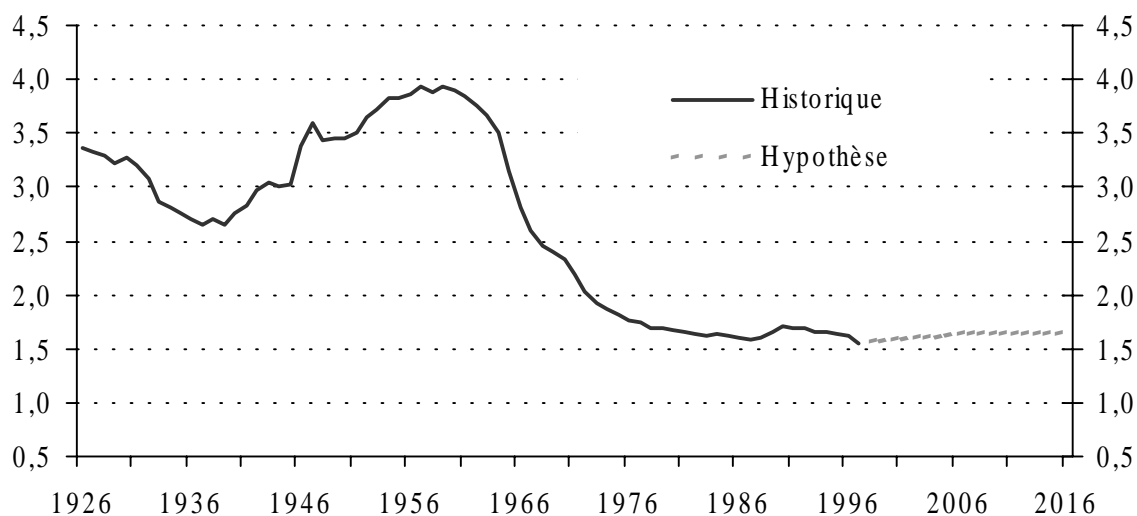
Dans le présent rapport, l'hypothèse sur l'indice synthétique de fécondité à compter de 2007 se situe à 1,64. Cette hypothèse ultime reflète les tendances historiques des taux de fécondité selon le groupe d'âge au cours des 10 à 15 dernières années. Elle est légèrement supérieure à l'indice observé récemment. Une faible augmentation de l'indice synthétique de fécondité est prévue à moyen terme en raison des tendances soutenues, notamment que les femmes donnent naissance à leur premier enfant à un âge plus avancé à cause d'une participation accrue au monde du travail, de mariage contracté à un âge plus avancé et de séjour plus long dans le réseau de l'enseignement. L'augmentation du taux de divorce, du taux d'activité des femmes et de la proportion de femmes célibataires semble ralentir ou même décroître (tous ces facteurs ont sensiblement contribué à la chute de l'indice synthétique de fécondité au cours des 25 dernières années). La situation économique est également réputée s'améliorer à moyen terme et pourrait aider les familles à planifier de nouvelles naissances.

Par conséquent, les hypothèses de fécondité selon l'âge au cours des prochaines années ont été calculées par interpolation entre les indices actuels réels et les indices ultimes. Enfin, selon les données recueillies au cours des 25 dernières années, le ratio des naissances de garçons et de filles a été maintenu à 1,056. Le tableau 15 et le graphique 8 ci-dessous présentent l'évolution des taux de fécondité selon l'âge de même que l'indice synthétique de fécondité.

Tableau 15 Taux de fécondité et indice synthétique de fécondité

Année	Taux moyen annuels de fécondité selon le groupe d'âge (par 1 000 femmes)							Indice synthétique de fécondité par femme
	15-19	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	Total
2001	21,3	63,0	100,3	90,6	35,9	6,0	0,2	1,59
2002	21,6	62,7	99,4	92,2	36,7	6,3	0,3	1,60
2003	21,9	62,4	98,5	93,8	37,5	6,5	0,3	1,60
2004	22,2	62,2	97,7	95,3	38,4	6,7	0,3	1,61
2005	22,4	61,9	96,8	96,9	39,2	6,9	0,3	1,62
2006	22,7	61,7	96,0	98,4	40,1	7,1	0,3	1,63
2007	23,0	61,4	95,1	100,0	40,9	7,3	0,3	1,64
2008	23,0	61,4	95,1	100,0	40,9	7,3	0,3	1,64
2009	23,0	61,4	95,1	100,0	40,9	7,3	0,3	1,64
2010+	23,0	61,4	95,1	100,0	40,9	7,3	0,3	1,64

Graphique 8 Évolution de l'indice synthétique de fécondité



C. Mortalité

Les taux de mortalité issus de la publication de Statistique Canada intitulée *Tables de mortalité, Canada et provinces, 1990-1992* constituent le point de départ des projections du taux de mortalité aux fins du présent rapport. Selon ces tables, l'espérance de vie à la naissance se situait respectivement à 74,6 et 80,9 ans pour les hommes et les femmes du Canada. Les tables de mortalité de 1995-1997 n'étaient pas encore disponibles lors de la préparation du présent rapport.

Pour tenir compte de l'amélioration soutenue prévue à l'égard de l'espérance de vie, les taux de mortalité de 1990-1992 pour le Canada ont été projetés jusqu'en 1996 à l'aide des taux réels d'amélioration de la longévité enregistrés depuis 1991. Cette démarche a donné lieu à des taux d'espérance de vie à la naissance et à 65 ans de 75,5 et 16,1 ans pour les hommes et de 81,2 et 20,0 ans pour les femmes respectivement, ce qui correspond assez fidèlement aux données publiées par Statistique Canada pour 1996. Les taux de mortalité ainsi obtenus pour 1996 ont par la suite été projetés jusqu'à la fin de la période de projection à l'aide des taux hypothétiques annuels d'amélioration de la longévité. Pour 1997 à 2020, les taux annuels d'amélioration de la longévité, selon l'âge, le sexe et l'année civile, ont été obtenus par interpolation linéaire entre :

- les taux moyens d'amélioration de la longévité observés au Canada entre 1987 et 1996;
- les taux fixes d'amélioration de la longévité décrits ci-dessous à l'égard de la période amorcée en 2021.

À compter de 2021, les taux hypothétiques d'amélioration de la longévité varient uniquement selon l'âge et le sexe, et non en fonction de l'année civile. Ces taux ultimes ont été obtenus à l'issue d'une analyse des données du Canada et des États-Unis au

cours du dernier siècle et sont généralement conformes au scénario de base utilisé dans le rapport de 2000 des fiduciaires du « Old-Age and Survivors Insurance and Disability Insurance Trust Fund » de la « Social Security Administration ».

Tableau 16 Taux de mortalité
(décès annuel par 1 000 personnes)

Âge	Hommes				Femmes			
	2001	2025	2050	2075	2001	2025	2050	2075
0	5,17	3,14	2,23	1,59	4,23	2,77	2,02	1,48
10	0,10	0,06	0,05	0,04	0,09	0,07	0,06	0,05
20	0,82	0,59	0,50	0,43	0,31	0,25	0,22	0,19
30	1,14	0,97	0,82	0,70	0,45	0,38	0,34	0,30
40	1,85	1,60	1,36	1,16	0,97	0,83	0,73	0,64
50	3,68	2,79	2,40	2,07	2,41	1,97	1,74	1,53
60	9,95	7,40	6,36	5,47	6,03	5,03	4,44	3,92
65	16,71	12,67	10,90	9,38	9,46	7,90	6,97	6,15
70	28,38	22,41	19,28	16,58	15,51	13,22	11,66	10,29
75	44,07	36,22	31,16	26,81	25,97	22,58	19,92	17,57
80	75,58	65,16	56,77	49,46	46,60	41,32	36,45	32,16
85	123,12	110,46	96,23	83,84	81,90	75,56	66,66	58,81

Les taux de mortalité projetés énoncés au tableau 16 laissent entrevoir un rétrécissement de l'écart entre l'espérance de vie à long terme des hommes et des femmes. Cette tendance a été observée au cours des 20 à 25 dernières années au Canada.

L'augmentation annuelle de l'espérance de vie aux premières années de projection tient compte de la progression importante relevée au cours des 25 dernières années. Par la suite, on note un ralentissement projeté de l'accroissement de l'espérance de vie, conformément à l'hypothèse sur les taux d'amélioration de la longévité à compter de 2021.

Entre 2001 et 2075, l'espérance de vie à la naissance au Canada devrait passer de 76,4 à 82,0 ans pour les hommes et de 81,7 à 85,8 ans pour les femmes. Le tableau 17 indique l'espérance de vie pour le Canada à divers âges et à des années civiles précises en supposant que l'hypothèse sur les taux de mortalité au cours de chacune de ces années ne changera pas par la suite (sans améliorations). Le tableau 18 est semblable au tableau 17, sauf qu'il tient compte de l'amélioration présumée de la longévité après

l'année civile précisée (avec améliorations). Compte tenu de la tendance soutenue à une plus grande longévité, le tableau 18 est réputé plus réaliste que le tableau 17.

Tableau 17 Espérance de vie, sans améliorations⁽¹⁾

Âge	Hommes				Femmes			
	2001	2025	2050	2075	2001	2025	2050	2075
0	76,4	78,8	80,4	82,0	81,7	83,2	84,5	85,8
10	66,9	69,1	70,7	72,2	72,1	73,5	74,7	76,0
20	57,1	59,3	60,8	62,3	62,3	63,6	64,8	66,0
30	47,6	49,7	51,1	52,6	52,4	53,8	55,0	56,2
40	38,2	40,2	41,6	43,0	42,7	44,0	45,2	46,4
50	29,0	30,9	32,3	33,6	33,3	34,5	35,7	36,8
60	20,4	22,1	23,3	24,5	24,4	25,4	26,5	27,5
65	16,5	18,0	19,1	20,3	20,2	21,1	22,1	23,1
70	13,0	14,2	15,3	16,3	16,2	17,1	18,0	18,9
75	10,0	10,9	11,8	12,8	12,6	13,3	14,1	15,0
80	7,4	8,1	8,8	9,7	9,4	9,9	10,7	11,4
85	5,4	5,8	6,5	7,2	6,8	7,2	7,8	8,4

⁽¹⁾ Espérance de vie basée sur l'année civile, qui repose sur les taux de mortalité de l'année donnée.

Tableau 18 Espérance de vie, avec améliorations⁽²⁾

Âge	Hommes				Femmes			
	2001	2025	2050	2075	2001	2025	2050	2075
0	81,4	83,2	84,9	86,5	85,5	86,9	88,3	89,5
10	71,2	72,9	74,5	76,1	75,5	76,7	78,0	79,3
20	60,8	62,4	64,0	65,6	65,1	66,3	67,6	68,9
30	50,6	52,1	53,7	55,3	54,8	56,0	57,2	58,5
40	40,6	42,1	43,6	45,1	44,6	45,8	47,0	48,2
50	30,8	32,3	33,7	35,1	34,6	35,8	37,0	38,2
60	21,5	22,9	24,2	25,5	25,2	26,3	27,4	28,5
65	17,3	18,6	19,8	21,0	20,7	21,8	22,8	23,9
70	13,5	14,7	15,7	16,9	16,6	17,5	18,5	19,5
75	10,3	11,2	12,2	13,2	12,8	13,6	14,5	15,4
80	7,5	8,2	9,1	9,9	9,5	10,1	10,9	11,7
85	5,4	5,9	6,6	7,4	6,8	7,3	7,9	8,6

⁽²⁾ Espérance de vie de la cohorte tenant compte de l'amélioration future de la longévité; diffère donc de l'espérance de vie basée sur l'année civile, qui repose sur les taux de mortalité de l'année donnée.

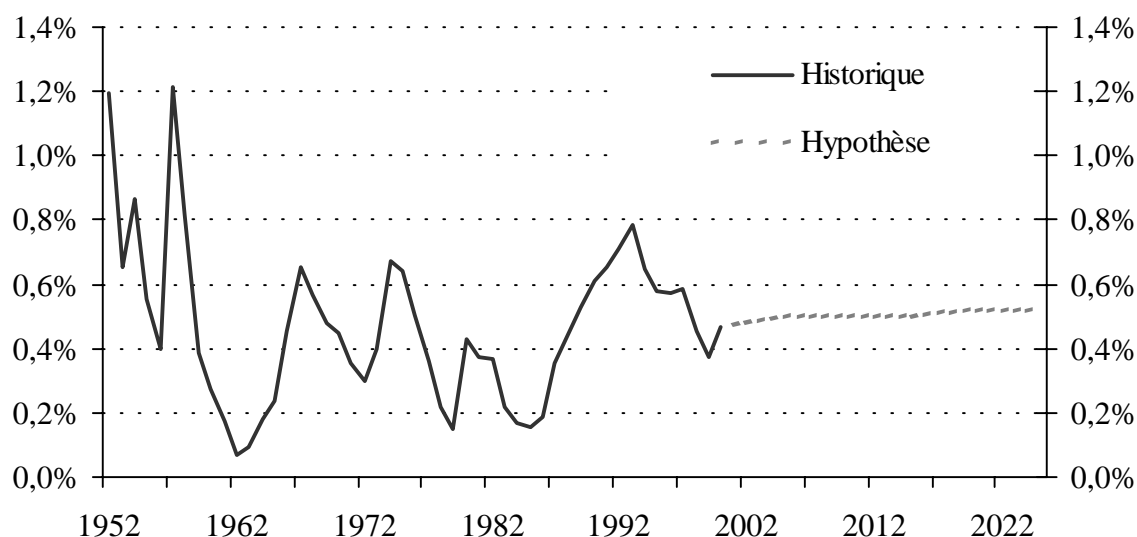
D. Migration

L'immigration et l'émigration sont généralement considérées comme des paramètres volatils de la croissance démographique future, car elles dépendent d'une série de facteurs démographiques, économiques, sociaux et politiques. Entre 1972 et 2000, l'immigration annuelle au Canada a oscillé entre 84 000 et 265 000, l'immigration à partir du Canada aurait, selon les estimations, fluctué entre 40 000 et 83 000, et le nombre annuel de Canadiens revenant au pays aurait oscillé entre 19 000 et 39 000. Le graphique 9 indique la migration nette en pourcentage de la population enregistrée au cours des cinquante dernières années.

Aux fins du présent rapport, l'hypothèse sur la migration nette pour le Canada est basée sur le niveau initial de 143 000 pour 2000, ce qui représente environ 0,47 % de la population canadienne totale. Ce ratio initial est ensuite majoré progressivement jusqu'en 2005 où il atteint 0,50 %, ce qui représente la moyenne des 20 dernières années. Pour la période comprise entre 2005 et 2015, l'hypothèse de 0,50 % est maintenue. De 2015 à 2020, le ratio est progressivement relevé jusqu'à 0,52 % pour tenir compte de la pénurie de main-d'œuvre anticipée et il est ensuite maintenu à ce niveau. Le niveau ultime de 0,52 % correspond à la moyenne des 15 dernières années.

La répartition des immigrants, des émigrants et des Canadiens de retour au pays, selon l'âge et le sexe, utilisée aux fins des projections démographiques, provient des données de Statistique Canada, dont la moyenne a été établie pour 1996 à 2000.

Graphique 9 Migration nette en pourcentage de la population



E. Population projetée et ses caractéristiques

La population du Canada en 2001 est évaluée à 31 millions d'habitants. Le tableau 19 représente la population projetée au 1^{er} juillet de chaque année. Le graphique 10 indique l'évolution de la population totale du Canada et des 20 à 64 ans de 1971 jusqu'en 2075. Le tableau 20 indique les fluctuations de la taille relative des divers groupes d'âge pendant toute la période de projection. Le pourcentage des 65 ans et plus devrait presque doubler au cours de la période de projection. Le nombre des 65 ans et plus en pourcentage des 20 à 64 ans devrait plus que doubler au cours de la même période. Ce pourcentage influe sensiblement sur le ratio des prestations au PIB.

Au cours des 20 prochaines années, la population du Canada devrait augmenter d'environ 0,8 % par année. Cette croissance annuelle ralentit pour s'établir à 0,5% entre 2020 et 2040, puis à 0,3 % par la suite. La population du Canada devrait atteindre 43 millions d'habitants en 2075. Le tableau 21 indique les composantes de la croissance démographique, notamment le nombre projeté de naissances majoré de la migration nette et réduit des décès prévus à chaque année jusqu'en 2075. Le graphique 11 présente ces données sous forme graphique jusqu'en 2050.

Tableau 19 Population selon l'âge
(en milliers)

Année	0-17	18-69	70+	0-19	20-64	65+	Total
2001	7 084	21 155	2 776	7 914	19 189	3 913	31 015
2002	7 059	21 387	2 835	7 892	19 417	3 971	31 281
2003	7 033	21 627	2 888	7 872	19 642	4 034	31 548
2004	7 011	21 872	2 932	7 852	19 862	4 102	31 816
2005	6 997	22 112	2 977	7 833	20 081	4 172	32 085
2006	6 986	22 345	3 024	7 817	20 286	4 252	32 355
2007	6 966	22 592	3 066	7 809	20 477	4 338	32 624
2008	6 931	22 850	3 112	7 804	20 647	4 441	32 892
2009	6 897	23 100	3 163	7 789	20 822	4 549	33 160
2010	6 867	23 343	3 215	7 758	21 007	4 660	33 425
2015	6 842	24 273	3 612	7 673	21 570	5 485	34 728
2020	7 033	24 633	4 323	7 829	21 718	6 441	35 989
2025	7 161	24 849	5 135	7 983	21 626	7 537	37 145
2030	7 214	24 878	6 037	8 060	21 506	8 563	38 129
2050	7 419	25 809	7 358	8 283	22 568	9 736	40 587
2075	7 816	27 192	8 252	8 739	23 779	10 742	43 260

Graphique 10 Population
(en millions)

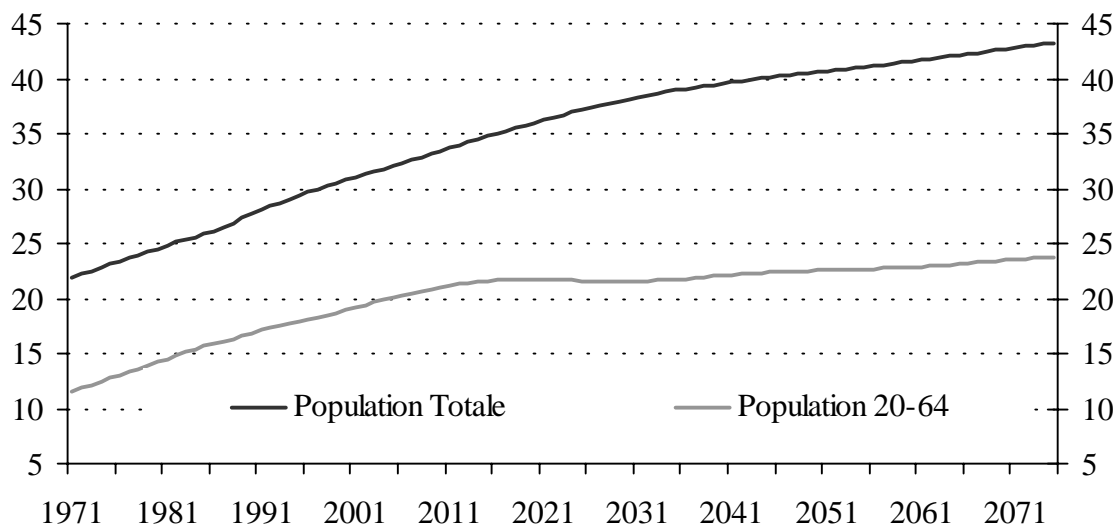


Tableau 20 Évolution de la population

Année	% de la population totale			% de la population totale			65 et plus en % des 20 à 64 ans
	0-17	18-69	70+	0-19	20-64	65+	
2001	22,8	68,2	9,0	25,5	61,9	12,6	20,4
2002	22,6	68,4	9,1	25,2	62,1	12,7	20,5
2003	22,3	68,6	9,2	25,0	62,3	12,8	20,5
2004	22,0	68,7	9,2	24,7	62,4	12,9	20,7
2005	21,8	68,9	9,3	24,4	62,6	13,0	20,8
2006	21,6	69,1	9,3	24,2	62,7	13,1	21,0
2007	21,4	69,3	9,4	23,9	62,8	13,3	21,2
2008	21,1	69,5	9,5	23,7	62,8	13,5	21,5
2009	20,8	69,7	9,5	23,5	62,8	13,7	21,8
2010	20,5	69,8	9,6	23,2	62,8	13,9	22,2
2015	19,7	69,9	10,4	22,1	62,1	15,8	25,4
2020	19,5	68,4	12,0	21,8	60,3	17,9	29,7
2025	19,3	66,9	13,8	21,5	58,2	20,3	34,8
2030	18,9	65,2	15,8	21,1	56,4	22,5	39,8
2050	18,3	63,6	18,1	20,4	55,6	24,0	43,1
2075	18,1	62,9	19,1	20,2	55,0	24,8	45,2

Graphique 11 Composantes de la croissance démographique
(en milliers)

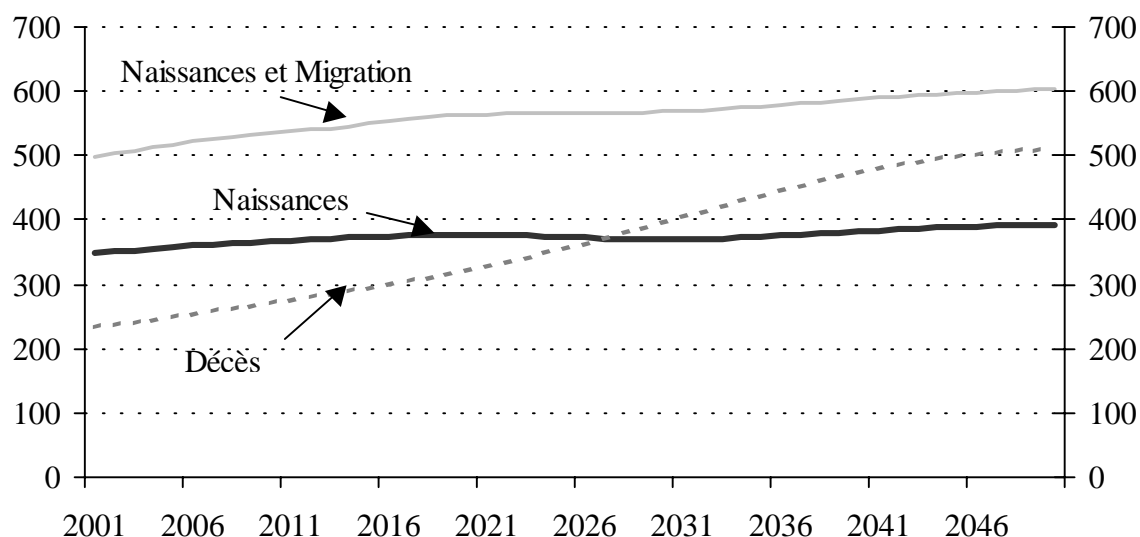


Tableau 21 Naissances, migration nette et décès
(en milliers)

Année	Population au 1 ^{er} juillet	Naissances	Migration nette	Décès	Variation de la population	Variation annuelle en pourcentage		
						20-64	65+	Total
						(%)	(%)	(%)
2001	31 015	349	149	232	266	1,2	1,5	0,9
2002	31 281	351	152	236	267	1,2	1,6	0,9
2003	31 548	352	156	240	268	1,1	1,7	0,9
2004	31 816	354	159	244	270	1,1	1,7	0,8
2005	32 085	357	161	248	269	1,0	1,9	0,8
2006	32 355	360	162	253	269	0,9	2,0	0,8
2007	32 624	362	163	257	269	0,8	2,4	0,8
2008	32 892	364	165	261	267	0,8	2,4	0,8
2009	33 160	365	166	266	266	0,9	2,4	0,8
2010	33 425	367	167	270	264	0,8	2,8	0,8
2015	34 727	374	177	294	257	0,4	3,2	0,7
2020	35 989	376	187	321	242	(0,0)	3,3	0,7
2025	37 145	373	193	354	212	(0,2)	3,0	0,6
2030	38 129	370	198	395	173	0,1	1,6	0,5
2050	40 587	393	211	508	95	0,1	0,4	0,2
2075	43 260	412	225	519	117	0,2	0,4	0,3

III. Hypothèses économiques

Les hypothèses requises pour effectuer les projections des divers indices économiques, des dépenses liées aux prestations et des bases de mesure des coûts relatifs sont nombreuses. Les sections suivantes traitent des plus importantes. Les perspectives économiques reposent sur l'évolution du marché du travail, c'est-à-dire le taux d'activité, l'emploi, le taux de chômage, l'augmentation des gains moyens d'emploi, la hausse du PIB et le taux d'inflation. Tous ces facteurs doivent être considérés ensemble dans une perspective économique globale.

Étant donné que les dépenses projetées figurant dans le présent rapport sont aussi exprimées en proportion des trois différentes bases de mesure (gains d'emploi totaux, PIB et gains cotisables du RPC/RRQ), les gains moyens d'emploi, la proportion de personnes avec gains et la proportion de cotisants au RPC sont requis et sont les mêmes que celles du dix-huitième rapport actuariel sur le RPC au 31 décembre 2000. Aux fins des calculs, ils s'appliquent au Canada au lieu du Canada moins le Québec. Des ajustements ont ensuite été apportés à la projection des gains d'emploi totaux, au PIB et aux gains cotisables du RPC/RRQ pour tenir compte des écarts historiques entre le Québec et le reste du Canada.

A. Perspective économique

Les dépenses et bases de mesure des coûts relatifs futurs dépendent de bon nombre de facteurs économiques et démographiques. Il est important de définir chaque hypothèse économique dans le cadre d'une perspective économique globale à long terme. Aux fins du présent rapport, l'hypothèse d'un ralentissement de la croissance économique suivi d'une reprise et d'une croissance modérée mais soutenue pour le reste de la période de projection a été retenue.

Le présent examen actuariel comprend la projection des dépenses et des bases de mesure des coûts relatifs sur une longue période. Notre meilleur jugement sur les tendances économiques futures sans tenir compte de tous les changements sociaux et technologiques qui pourraient survenir au cours de la période de projection a été appliqué. Il subsiste toujours un élément d'incertitude. Le vieillissement de la population et la retraite des membres de la génération du baby-boom au cours des prochaines décennies engendreront certainement d'importants changements socio-économiques. Il est possible que l'évolution de la population en âge de travailler, spécialement la population active, soit très différente de celle observée depuis bien des années.

1. Population active

Les taux d'activité enregistrés au Canada (la population active exprimée en pourcentage du groupe des 15 ans et plus) de 1976 à 1999 révèlent un rétrécissement marqué de l'écart entre les hommes et les femmes. L'augmentation des taux d'activité des femmes

de 25 ans et plus a été importante ces dernières années. En 1976, le taux d'activité des hommes s'établissait à 77,6 % contre 45,7 % pour les femmes, d'où un écart de 31,9 %. Cet écart s'est rétréci pour atteindre 13,6 % en 1999, alors que les taux d'activité ont atteint 72,5 % pour les hommes et 58,9 % pour les femmes. Les femmes continueront de combler l'écart des taux d'activité, mais à un rythme moins rapide, et l'écart se résorbera progressivement pour se fixer à environ 10 % d'ici 2030 et il demeurera constant par la suite.

Le tableau 22 indique l'évolution de la population active. Au cours des prochaines années, les femmes de 50 ans et plus continueront d'augmenter leur activité globale. L'activité plus élevée observée à l'heure actuelle chez les femmes de moins de 50 ans est réputée se maintenir à mesure qu'elles atteindront les groupes d'âges suivants.

Tableau 22 Population active

Année	Population de 15 ans et plus ¹		Population active		Taux d'activité	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
	(en milliers)		(en milliers)		(%)	(%)
2001	12 045	12 454	8 778	7 405	72,9	59,5
2002	12 187	12 594	8 837	7 456	72,5	59,2
2003	12 327	12 733	8 892	7 504	72,1	58,9
2004	12 474	12 878	8 990	7 595	72,1	59,0
2005	12 629	13 029	9 092	7 690	72,0	59,0
2006	12 782	13 178	9 189	7 780	71,9	59,0
2007	12 933	13 325	9 275	7 860	71,7	59,0
2008	13 077	13 466	9 355	7 935	71,5	58,9
2009	13 217	13 602	9 434	8 009	71,4	58,9
2010	13 355	13 735	9 514	8 082	71,2	58,8
2015	13 932	14 296	9 777	8 320	70,2	58,2
2020	14 460	14 815	9 937	8 491	68,7	57,3
2025	14 951	15 312	10 026	8 637	67,1	56,4
2030	15 379	15 760	10 141	8 838	65,9	56,1
2050	16 404	16 865	10 611	9 234	64,7	54,8
2075	17 577	17 946	11 226	9 754	63,9	54,4

¹ Ajustée pour correspondre à la base utilisée par Statistique Canada dans leur enquête sur la main-d'œuvre.

Le vieillissement de la population exerce des pressions à la baisse sur le taux d'activité global au Canada. Ce taux diminuerait et passerait de 65,6 % à l'heure actuelle à 55,1 % en 2050 si l'on appliquait les taux d'activité de 1999 selon l'âge et le sexe pendant toute la période de projection. Cette situation peut s'expliquer par la récente chute des taux d'activité chez les 50 à 64 ans et par l'augmentation projetée du pourcentage des membres de ce groupe d'âge, de même que la hausse du pourcentage des 65 ans et plus.

Les membres de la génération du baby-boom qui sont nés entre 1945 et 1955, et qui sont actuellement actifs, auront entre 55 et 65 ans au cours de la prochaine décennie; cette cohorte très active exercera une pression à la hausse sur le faible taux d'activité actuel des 55 à 64 ans. Au cours de la prochaine décennie, le taux d'activité de ce groupe d'âge (55-64 ans) augmentera quelque peu pour atteindre des niveaux légèrement supérieurs à ceux enregistrés pendant les années 90, mais inférieurs à ceux constatés au cours des années 70 et 80. Il en découle des taux d'activité respectifs de 78,0 % et de 66,4 % pour les hommes et les femmes âgés de 15 à 69 ans en 2010.

De 2010 à 2020, les membres de la génération du baby-boom nés entre 1956 et 1965, qui sont plus nombreux que leurs aînés, auront entre 55 et 65 ans. L'hypothèse est faite que les 55 à 65 ans participeront davantage au cours de cette période en raison des débouchés d'emploi accrus découlant de la pénurie de main-d'œuvre prévue. Ce changement de régime de travail est anticipé, car cette génération de travailleurs s'adapte mieux, et elle est plus souple et plus scolarisée, ce qui lui permet de demeurer sur le marché du travail. L'hypothèse d'une augmentation du taux d'activité des moins de 55 ans a été retenue, ce qui entraînera des taux d'activité respectifs de 77,2 % et de 66,3 % pour les hommes et les femmes âgés de 15 à 69 ans en 2020.

De 2020 à 2030, les deux générations de baby-boomers auront atteint l'âge normal de la retraite; jumelée à la faible croissance démographique projetée, cette situation entraînera des pressions à la baisse sur le ratio des personnes actives à celles en âge de travailler. Ainsi, le taux d'activité des 55 ans et plus, particulièrement des 60 à 64 ans, est majoré pour compenser en partie la diminution du taux d'activité global. Cette situation permet d'obtenir une légère augmentation de la population active au cours de cette période, d'où des taux d'activité respectifs de 77,2 % et de 67,7 % pour les hommes et les femmes âgés de 15 à 69 ans en 2030. Enfin, à compter de 2031, les taux d'activité demeurent constants, ce qui entraîne une faible augmentation de 0,2 % de la population active.

2. Emploi

Au Canada, le taux annuel moyen d'augmentation de l'emploi s'établit à environ 1,8 % depuis 1976. Cependant, ce taux a sensiblement fluctué, ayant atteint une moyenne de 2,2 % de 1976 à 1989, mais de seulement 1,1 % entre 1990 et 1999. Le taux net prévu de création d'emplois serait de 0,5 % en 2001, d'après les données les plus récentes. Par la suite, le taux de création d'emplois régresse à 0,3 % en 2002 et est aux alentours de 1,2 % en moyenne de 2003 à 2008. Il diminue progressivement pour atteindre 0,2 % à

long terme et correspond ainsi à l'augmentation de la population active, ce qui réduit la pression exercée sur le taux de chômage. Le tableau 23 indique le nombre projeté de personnes employées.

Si le taux de création d'emploi était demeuré au niveau actuel pendant toute la période de projection, il en aurait découlé l'élimination du chômage selon la situation démographique projetée. Le taux de chômage ne devrait pas chuter en deçà du taux naturel sans engendrer de tensions inflationnistes. Le taux naturel de chômage représente un état d'équilibre sur le marché du travail à long terme. Dans le présent rapport, l'hypothèse est faite que ce taux se situera à environ 7,0 % jusqu'en 2010. Par la suite, la croissance moins rapide de la population active permettra de l'abaisser davantage. Ainsi, le taux de chômage diminuera progressivement à 6,5 % à compter de 2015.

Tableau 23 Évolution de l'emploi chez les 15 à 69 ans

Année	Population		Nombre moyen de personnes employées		Taux d'emploi	
	Homme	Femme	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
	(milliers)		(milliers)		(%)	(%)
2001	11 240	11 157	8 041	6 848	71,5	61,4
2002	11 355	11 272	8 059	6 868	71,0	60,9
2003	11 472	11 388	8 140	6 936	71,0	60,9
2004	11 599	11 515	8 248	7 035	71,1	61,1
2005	11 735	11 648	8 349	7 128	71,2	61,2
2006	11 868	11 779	8 443	7 216	71,1	61,3
2007	12 001	11 910	8 530	7 297	71,1	61,3
2008	12 126	12 034	8 609	7 371	71,0	61,3
2009	12 244	12 150	8 681	7 439	70,9	61,2
2010	12 359	12 262	8 753	7 505	70,8	61,2
2015	12 758	12 654	9 014	7 736	70,7	61,1
2020	12 972	12 851	9 134	7 868	70,4	61,2
2025	13 113	12 968	9 183	7 971	70,0	61,5
2030	13 154	12 986	9 250	8 118	70,3	62,5
2050	13 639	13 450	9 644	8 452	70,7	62,8
2075	14 397	14 158	10 184	8 916	70,7	63,0

B. Augmentation annuelle des prix (taux d'inflation)

Le taux d'inflation est nécessaire afin de déterminer la hausse des prestations au cours d'une année civile. Cette hypothèse sert également à calculer l'augmentation nominale annuelle des gains moyens d'emploi. L'augmentation des prix, mesurée en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation (IPC), a tendance à fluctuer d'une année à l'autre. Au cours des 50 dernières années, cette tendance a généralement été à la hausse jusqu'au début des années 80 et à la baisse depuis. Par exemple, l'augmentation annuelle moyenne de l'IPC pour les périodes de 50, 25 et 10 ans terminées en 2000 a atteint respectivement 4,2 %, 4,9 % et 2,0 %. Pour sa part, la Banque du Canada a réaffirmé son objectif de maintenir le taux d'inflation à l'intérieur d'une fourchette cible de 1 à 3 % jusqu'à la fin de 2005.

Pour 2001, l'hypothèse sur le taux d'inflation s'établit à 2,8 %. La Banque du Canada a annoncé qu'elle maintiendra sa politique de fourchette cible de taux d'inflation jusqu'en 2005; pour cette raison, le taux a été fixé à 2 %, ce qui correspond aux prévisions moyennes établies par divers économistes et représente le milieu de la fourchette cible établie par la Banque du Canada. Par ailleurs, l'hypothèse ultime d'augmentation des prix à compter de 2015 a été fixée à 3 %, ce qui est plus élevé que le taux enregistré au cours de la dernière décennie et correspond au plafond de la fourchette cible de la Banque du Canada. Entre 2005 et 2015, le taux présumé d'augmentation des prix croît progressivement pour passer de 2 % à 3 %, par échelon de 0,1 % par année. Les principaux motifs qui sous-tendent le choix d'une hypothèse ultime de 3 % sont les suivants :

- la politique monétaire à long terme de la Banque du Canada n'est connue que jusqu'à la fin de 2005. Comparativement à la période de projection de 75 ans du rapport actuariel, la politique monétaire de la Banque du Canada pourrait être perçue comme une politique à court terme;
- les tensions à la hausse prévues sur les salaires réels en raison de la pénurie de main-d'œuvre pourraient engendrer des tensions à la hausse sur les prix;
- les coûts futurs de l'énergie sont incertains;
- dans l'histoire du Canada, les périodes consécutives les plus longues où le taux d'inflation s'est situé à 2 % ont été enregistrées entre 1990 et 2000 et entre 1955 et 1965. De nouvelles études économiques révèlent que le taux d'inflation optimal qui permettrait de réduire le chômage se situe à environ 3 %.

C. Augmentations des gains moyens d'emploi

L'augmentation annuelle nominale présumée des gains moyens d'emploi est utilisée pour projeter les gains annuels moyens d'une année à l'autre. L'écart des salaires réels est simplement obtenu en soustrayant le taux d'inflation de l'augmentation annuelle nominale présumée des gains d'emploi annuels moyens.

L'écart historique des salaires réels, qui représente la différence entre l'augmentation nominale des gains d'emploi annuels moyens et l'IPC, a varié sensiblement d'une année à l'autre. La tendance a été généralement à la baisse jusqu'à la fin des années 80 et elle a été ponctuée de certaines améliorations. Par exemple, l'écart annuel moyen des salaires réels était de $-0,23$ % pour la période de dix ans se terminant en 1990 et de $0,16$ % pour celle qui a pris fin en 2000. À plus long terme, l'écart annuel moyen des salaires réels a atteint en moyenne $1,4$ % pour la période de 50 ans terminée en 2000. Bon nombre de facteurs ont influé sur les taux réels d'augmentation des salaires, notamment la productivité générale, la demande de main-d'œuvre, le passage à une économie de service et la diminution du nombre moyen d'heures travaillées. Plus précisément, la demande de main-d'œuvre influe considérablement sur l'augmentation des salaires réels. Les salaires réels sont soumis à des tensions à la baisse lorsque la demande de travailleurs diminue. Par ailleurs, on pourrait s'attendre à des tensions à la hausse sur les salaires si la taille de la population active ne parvenait pas à suivre le rythme de croissance de l'économie.

À cause d'un ralentissement prévu de la croissance économique, l'augmentation réelle des gains d'emploi annuels moyens est fixée à $0,0$ % pour 2002. À compter de 2003, l'augmentation réelle des gains annuels moyens devrait progressivement augmenter pour atteindre $1,1$ % en 2015 et demeurer à ce niveau par la suite. Cette hypothèse se base sur la pénurie de main-d'œuvre anticipée à compter de 2015 et en partie sur les taux d'activité plus élevés à des âges plus avancés et sur les gains de productivité.

D. Gains d'emploi totaux

Les gains d'emploi totaux pour une année donnée sont le produit de la population canadienne par la proportion de salariés et les gains d'emploi moyens du Canada moins le Québec tels que déterminés dans le cadre du dix-huitième rapport actuariel sur le RPC au 31 décembre 2000. Les gains d'emploi totaux estimés de cette manière ont été comparés aux statistiques réelles historiques de Statistique Canada sur les gains d'emploi totaux pour le Canada. Ces estimations sont, en moyenne, de 1996 à 2000, plus élevées d'environ 5 % que les données sur les résultats réels correspondants. Ainsi, les gains d'emploi projetés pour le Canada ont été multipliés par un facteur d'ajustement selon les résultats. Ce facteur d'ajustement est échelonné de son ratio réel de 2000 au niveau ultime sur une période de cinq ans. Le facteur d'ajustement ultime de $95,9$ % correspond au ratio réel historique pour la plus récente période de cinq ans.

E. Produit intérieur brut (PIB)

Le produit intérieur brut (PIB) est peut-être le facteur de comparaison des coûts qui convient le mieux puisque les prestations sont financées à même les recettes générales et non en fonction des revenus d'emploi. Le PIB historique a été comparé aux revenus d'emploi totaux historiques pour le Canada pour la période comprise entre 1966 et 2000. Cette comparaison révèle qu'en moyenne, le PIB a dépassé, pendant cette période, d'environ $2,1$ fois les revenus d'emploi projetés. Ainsi, le PIB a été projeté selon les

revenus d'emploi totaux multipliés par un facteur de redressement en fonction des résultats. Ce facteur de redressement est échelonné de son niveau de 2000 au niveau ultime sur une période de cinq ans. Le facteur de redressement ultime de 2,2 correspond au ratio historique pour les cinq dernières années.

F. Gains cotisables aux fins du RPC et du RRQ

Pour déterminer les gains cotisables totaux aux fins du RPC et du RRQ, la population du Canada a été appliquée au pourcentage de cotisants au RPC et aux gains cotisables moyens, calculés selon le dix-huitième rapport actuariel sur le RPC au 31 décembre 2000. Les gains cotisables totaux calculés de cette façon pour l'ensemble du Canada ont ensuite été comparés aux gains cotisables réels aux fins du RPC et du RRQ pour la période comprise entre 1966 et 2000. Cette comparaison révèle qu'en moyenne, la démarche utilisée produit des gains cotisables qui dépassent d'environ 5 % les gains cotisables réels aux fins du RPC et du RRQ. Ainsi, les gains cotisables projetés pour le Canada ont été multipliés par un facteur de redressement selon les résultats. Ce facteur est échelonné à partir du ratio réel de 2000 au niveau ultime sur une période de cinq ans. Le facteur de redressement ultime selon les résultats de 95,5 % correspond au ratio réel historique pour les cinq dernières années.

IV. Proportions de bénéficiaires et répartition selon le niveau de la prestation

Puisque les prestations sont calculées pour des cohortes de personnes selon l'âge et le sexe et non pour des particuliers, il convient d'établir les proportions selon le type et le montant de la prestation. Les données transmises par DRHC pour chaque type de prestation correspondent au nombre de bénéficiaires en juin de chaque année (de 1983 à 2001), selon le sexe, l'âge et six niveaux de prestation en pourcentage de la prestation maximale (0-19 %, 20-39 %, 40-59 %, 60-79 %, 80-99 %, et 100 % et plus). Les proportions pour chacune des cellules décrites ci-dessus correspondent au ratio du nombre de bénéficiaires de la cellule à la population du Canada pour la cellule précise d'âge, de sexe et d'année. Les proportions de bénéficiaires au cours de la période de projection sont ensuite établies comme suit.

A. Pension de base

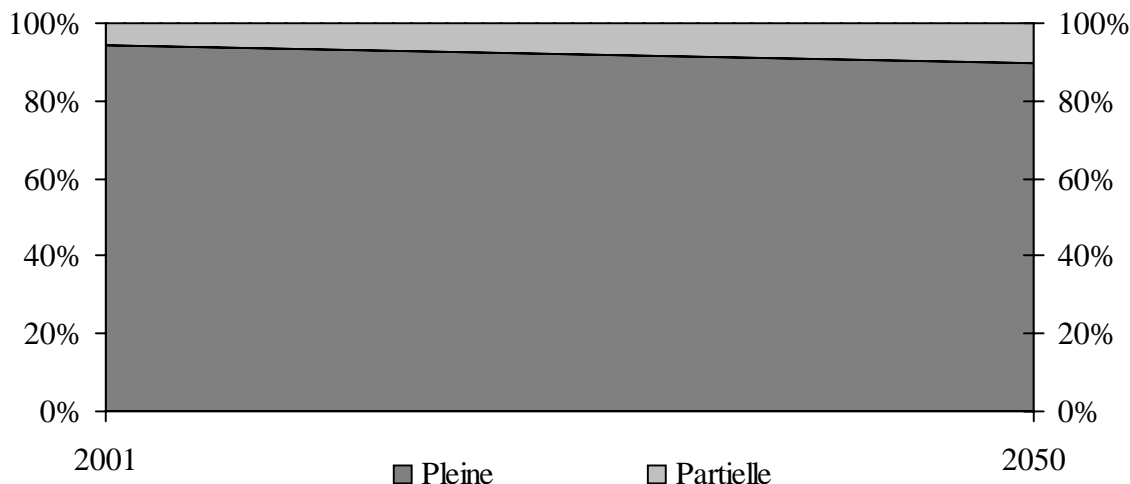
Les proportions de bénéficiaires historiques des cohortes de bénéficiaires de la pension de base selon le sexe ont été étudiées afin de déterminer l'hypothèse basée sur la meilleure estimation. Les proportions de bénéficiaires ultimes de la pension de base représentent la moyenne pondérée des résultats pour les années 2000 et 2001. Les proportions de bénéficiaires ultimes des hommes devraient augmenter progressivement et passer de 93 % à 65 ans à 99,5 % à compter de 70 ans. Les proportions de bénéficiaires ultimes des femmes devraient eux aussi augmenter et passer de 93,5 % à 65 ans à 98,5 % à compter de 75 ans. L'écart projeté de 1 % entre les proportions de bénéficiaires ultimes des hommes et des femmes est conforme à l'écart historique entre les deux sexes. Le tableau 24 ci-après présente les proportions de bénéficiaires de la pension de base selon l'âge, le sexe et le niveau de la prestation.

Tableau 24 Proportions de bénéficiaires de la pension de base (%)

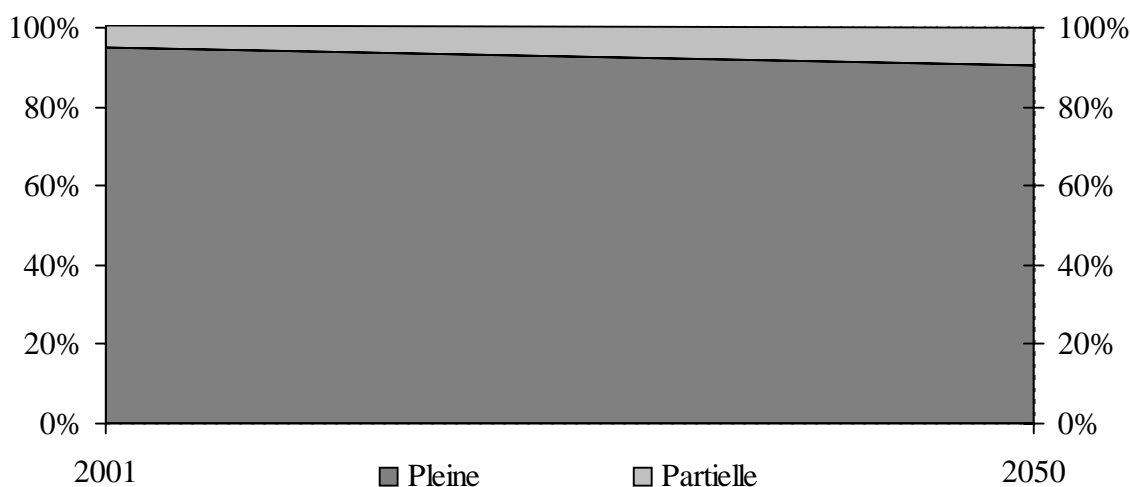
Âge	2002			2020+		
	Partielle	Pleine	Total	Partielle	Pleine	Total
Hommes						
65	3,0	90,0	93,0	4,4	88,6	93,0
70	6,4	93,1	99,5	9,3	90,2	99,5
75	7,1	92,4	99,5	11,6	88,0	99,5
80	7,0	92,5	99,5	13,0	86,5	99,5
85	6,3	93,2	99,5	12,3	87,2	99,5
90+	5,2	90,4	95,6	11,3	88,2	99,5
Femmes						
65	3,8	89,7	93,5	6,6	86,9	93,5
70	6,0	91,5	97,5	10,4	87,1	97,5
75	6,4	92,1	98,5	10,8	87,7	98,5
80	5,6	92,9	98,5	10,1	88,4	98,5
85	4,9	93,6	98,5	9,4	89,1	98,5
90+	4,1	94,4	98,5	8,5	90,0	98,5

La répartition des proportions de bénéficiaires pour la pension de base selon le niveau de la prestation en pourcentage de la prestation maximale de 2001 a été projetée pour les âges pivots de 65, 70, 75, 80, 85, et 90 et plus en utilisant les tendances historiques observées au cours des cinq dernières années. Une interpolation linéaire entre les âges pivots a ensuite été appliquée aux âges intermédiaires. Cette démarche tient compte de l'instauration des prestations partielles en 1977 et de l'introduction de la disposition de récupération en 1989. Les graphiques 12 et 13 montrent l'évolution de la répartition des proportions de bénéficiaires selon le niveau de la prestation chez les hommes et les femmes pour la période comprise entre 2001 et 2050.

Graphique 12 Bénéficiaires selon le niveau de la prestation
(pension de base – hommes âgés de 65 ans et plus)



Graphique 13 Bénéficiaires selon le niveau de la prestation
(pension de base – femmes âgées de 65 et plus)



B. SRG et Allocation

Les proportions de bénéficiaires réelles du SRG et de l'Allocation en 2001 pour chaque âge, sexe, type et niveau de prestation sont utilisés comme point de départ pour déterminer l'hypothèse basée sur la meilleure estimation.

Le rapport actuariel précédent utilisait une formule de projection des proportions de bénéficiaires du SRG et de l'Allocation. Cette formule tient compte de l'hypothèse selon laquelle chaque nouvelle cohorte de bénéficiaires sera légèrement plus prospère que la précédente, d'où moins d'individus devenant bénéficiaires.

Aux fins du présent rapport, des facteurs d'expérience selon les résultats historiques ont été intégrés à la formule de projection. Ces facteurs ont été élaborés afin d'ajuster la formule de façon à reproduire plus fidèlement les caractéristiques et les tendances des proportions de bénéficiaires historiques observées selon l'âge, le sexe, le type et le niveau de la prestation aux cours des cinq dernières années. Ils ont été appliqués aux dix premières années de la période de projection. Compte tenu de la nature additive des facteurs d'expérience, des valeurs minimales de proportions de bénéficiaires ont été établies afin d'éliminer la possibilité de proportions négatives. Des proportions minimales ont été fixées selon le type de la prestation par rapport aux proportions de bénéficiaires en vigueur les plus faibles en 2001 par catégorie de prestations.

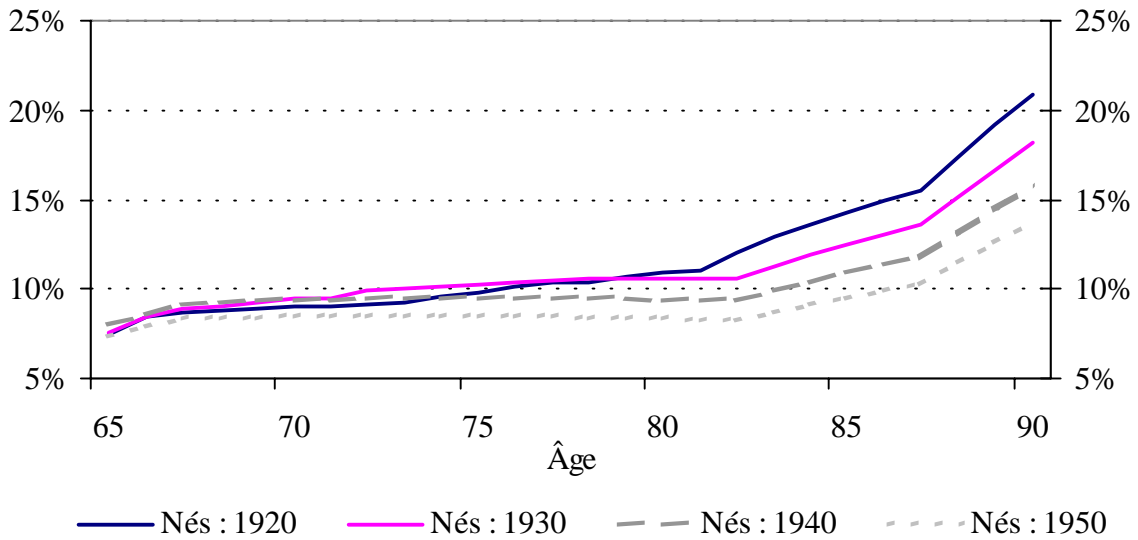
La formule tient aussi automatiquement compte de l'évolution de la distribution selon le niveau de la prestation. Cette démarche permet aussi de tenir compte automatiquement de l'évolution des proportions de bénéficiaires selon l'âge.

Le tableau 25 présente les proportions de bénéficiaires projetées du SRG et de l'Allocation selon l'âge, le sexe, le type et le niveau de prestation. Les graphiques 14 à 17 présentent les proportions de bénéficiaires selon l'année de naissance. Les graphiques 18 et 19 présentent la répartition des proportions de bénéficiaires selon le niveau de la prestation entre 2001 et 2050.

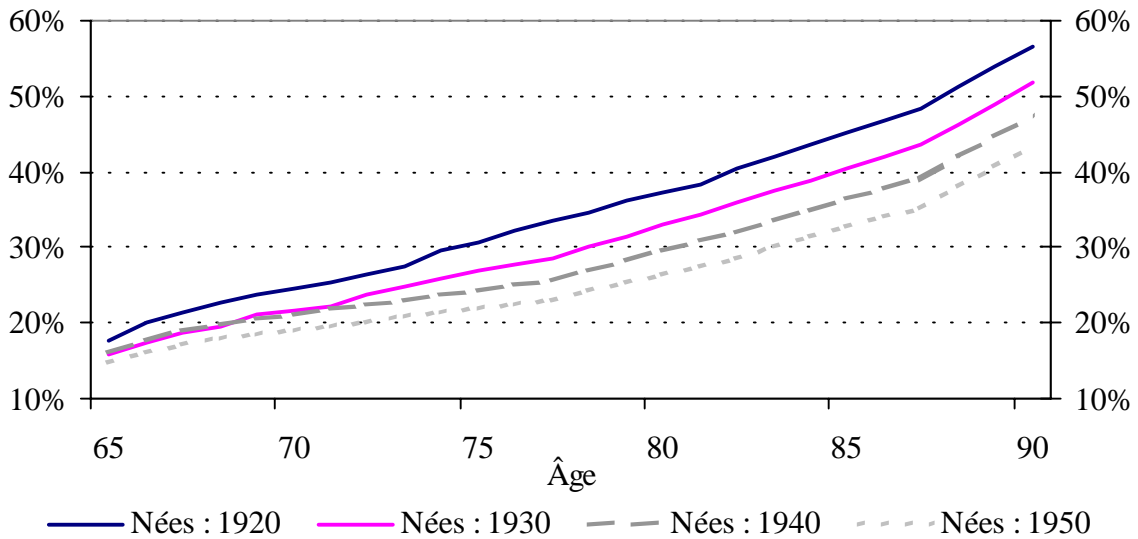
Tableau 25 Proportions de bénéficiaires du SRG et de l'Allocation (%)

Âge	2001			2025			2050		
	Partielle	Pleine	Total	Partielle	Pleine	Total	Partielle	Pleine	Total
SRG – Hommes									
65	21,0	4,5	25,5	16,9	3,9	20,8	11,7	2,9	14,6
70	23,2	4,3	27,5	18,3	4,1	22,4	13,0	3,0	16,0
75	23,6	4,3	27,9	17,6	3,8	21,4	12,4	2,7	15,1
80	23,4	4,4	27,8	17,2	3,8	21,0	12,1	2,6	14,7
85	31,2	5,0	36,2	19,5	3,9	23,4	13,5	2,6	14,1
90+	39,1	6,1	45,2	25,8	2,9	28,7	18,3	2,0	20,3
Tous âges	24,5	4,5	29,0	18,2	3,9	22,1	13,1	2,8	15,9
SRG – Femmes									
65	23,6	5,1	28,7	18,2	4,6	22,8	12,1	3,2	15,3
70	27,3	5,9	33,3	22,0	5,4	27,4	15,9	3,9	19,8
75	30,8	6,9	37,7	23,6	6,0	29,6	17,5	4,5	22,0
80	36,1	7,3	43,4	28,2	5,8	34,0	21,0	4,4	25,4
85	45,0	9,3	54,3	34,7	5,9	40,6	26,3	4,5	30,8
90+	48,5	14,6	63,1	44,1	7,2	51,3	35,4	5,8	41,2
Tous âges	32,8	7,2	40,0	25,5	5,6	31,1	20,8	4,3	25,1
Allocation – Hommes									
60	0,4	0,1	0,5	0,2	0,1	0,3	0,2	0,1	0,3
61	0,7	0,1	0,8	0,5	0,1	0,6	0,3	0,1	0,4
62	1,1	0,1	1,2	0,6	0,0	0,6	0,4	0,0	0,4
63	1,6	0,1	1,7	1,0	0,1	1,1	0,5	0,0	0,5
64	2,5	0,1	2,6	1,4	0,1	1,5	0,7	0,0	0,7
Tous âges	1,2	0,1	1,3	0,7	0,1	0,8	0,4	0,1	0,5
Allocation – Femmes									
60	6,9	0,6	7,5	4,2	0,5	4,7	2,3	0,4	2,7
61	9,7	0,7	10,4	6,3	0,7	7,0	3,6	0,5	4,1
62	12,7	0,8	13,5	8,2	0,6	8,8	4,5	0,4	4,9
63	15,4	0,9	16,3	9,8	0,7	10,5	5,3	0,5	5,8
64	18,4	1,0	19,4	11,8	0,7	12,5	6,3	0,5	6,8
Tous âges	12,4	0,8	13,2	8,0	0,6	8,6	4,4	0,4	4,8

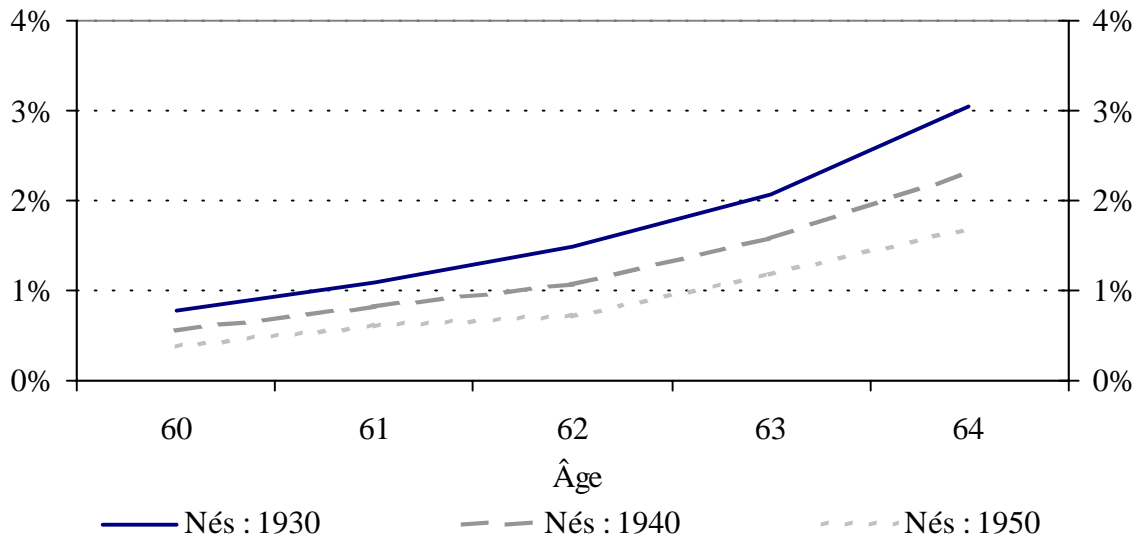
Graphique 14 Proportions de bénéficiaires du SRG (Hommes célibataires)



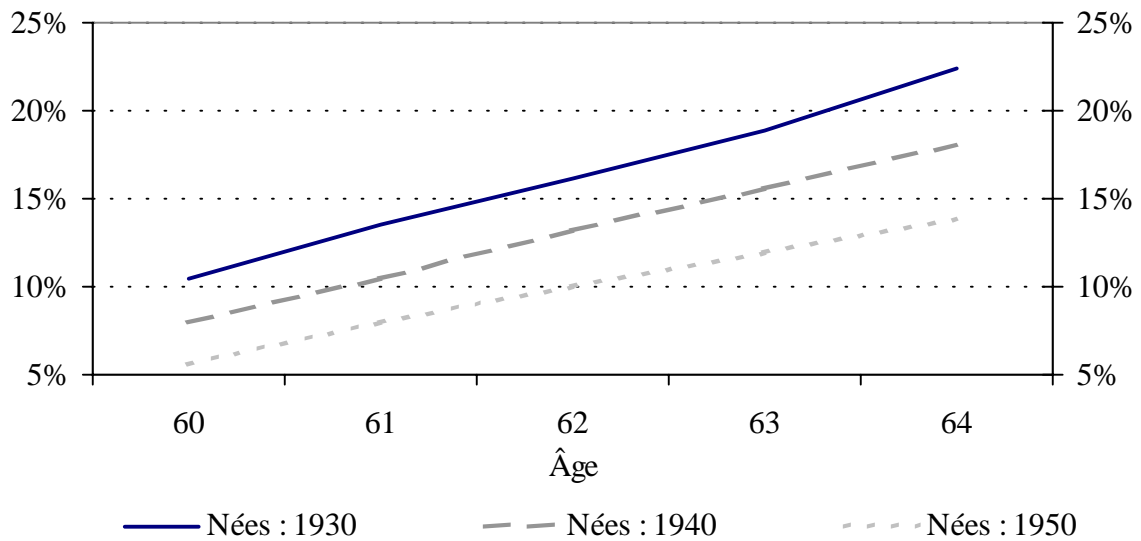
Graphique 15 Proportions de bénéficiaires du SRG (Femmes célibataires)



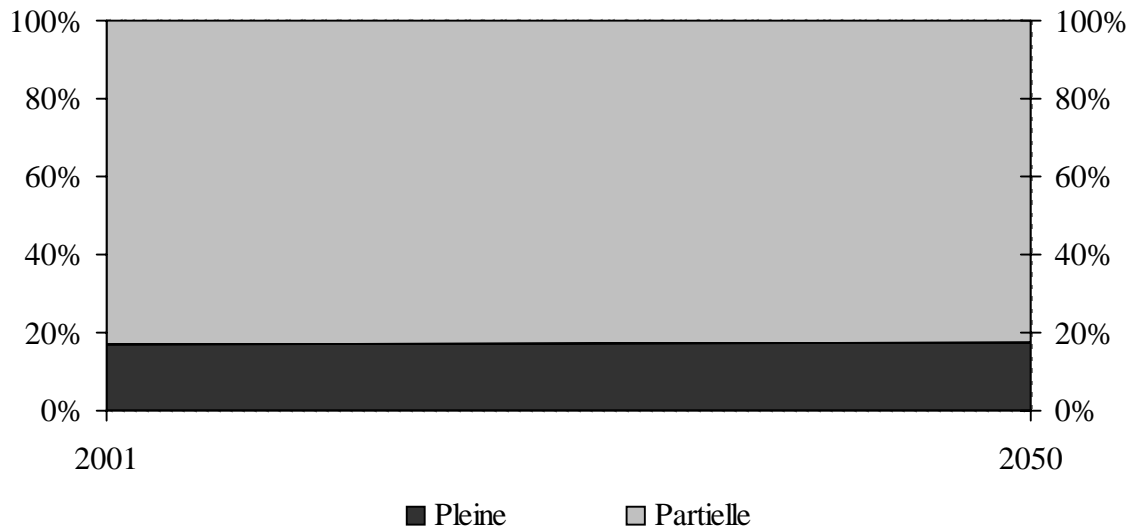
Graphique 16 Proportions de bénéficiaires de l'Allocation (Hommes)



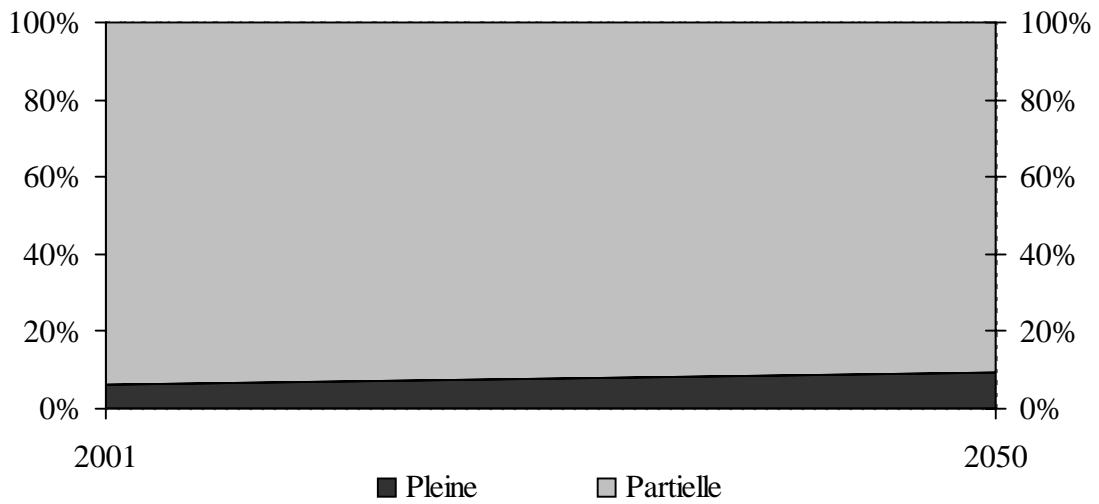
Graphique 17 Proportions de bénéficiaires de l'Allocation (Femmes)



Graphique 18 Proportions de bénéficiaires du SRG selon le niveau des prestations



Graphique 19 Proportions de bénéficiaires de l'Allocation selon le niveau des prestations



C. Prestation moyenne par rapport à la prestation maximale

Pour chaque cellule déterminée selon le groupe d'âge, le sexe, le type de prestation et la catégorie du montant, la prestation moyenne versée a été comparée au taux de la prestation maximale. Dans la plupart des cas, les moyennes se rapprochent du milieu de la catégorie du montant et ne varient pas beaucoup d'une année à l'autre.

Sauf en ce qui concerne la catégorie « 100 % et plus » pour le SRG, ces moyennes sont présumées demeurer constantes au cours des prochaines années d'après les niveaux moyens des cinq dernières années.

En ce qui concerne le SRG, un bénéficiaire peut recevoir plus de 100 % de la prestation maximale s'il reçoit une pension de base partielle. Dans ce cas, la prestation maximale du SRG est majorée de la différence entre la pension de base pleine et partielle. À cette fin, il a fallu établir une hypothèse spéciale pour cette catégorie. Il a été supposé que la prestation moyenne en pourcentage de la prestation maximale observée entre 1997 et 2001 serait maintenue pendant toute la période de projection. Le tableau 26 présente les prestations maximales projetées par type, tandis que le tableau 27 présente la prestation en pourcentage de la prestation maximale pour chaque niveau et type de prestation.

Tableau 26 Prestations mensuelles maximales projetées

Année (1 ^{er} juillet)	SV \$	SRG		Allocation	
		Célibataire \$	Marié \$	Régulier \$	Survivant \$
2001	436,55	518,82	337,94	774,49	855,05
2002	446,43	530,56	345,59	792,02	874,40
2003	455,36	541,17	352,50	807,86	891,89
2004	464,47	552,00	359,55	824,02	909,73
2005	473,76	563,04	366,74	840,50	927,92
2006	483,55	574,68	374,32	857,87	947,10
2007	494,03	587,13	382,43	876,46	967,63
2008	505,23	600,44	391,10	896,33	989,56
2009	517,18	614,65	400,36	917,55	1 012,99
2010	529,94	629,81	410,24	940,18	1 037,98
2015	607,43	721,90	470,22	1 077,65	1 189,74
2020	704,18	836,88	545,11	1 249,29	1 379,24
2025	816,33	970,18	631,94	1 448,27	1 598,92
2030	946,36	1 124,70	732,59	1 678,94	1 853,58
2050	1 709,22	2 031,33	1 323,13	3 032,36	3 347,77
2075	3 578,73	4 253,16	2 770,35	6 349,08	7 009,49

Tableau 27 Prestations moyennes en pourcentage des taux maximaux

	Hommes					
	0-19 %	20-39 %	40-59 %	60-79 %	80-99 %	100 % ⁽¹⁾
SV	10,5	26,8	49,3	68,6	88,1	100,0
SRG-Célibataire	11,5	30,9	50,1	69,9	90,7	118,0
SRG-Conjoint pensionné	11,3	30,3	49,8	68,9	89,4	169,1
SRG-Conjoint non pensionné	11,2	28,7	50,0	69,7	89,9	117,7
SRG-Conjoint bénéficiaire de l'Allocation	0,0	0,0	45,5	69,9	89,8	120,2
Allocation-Régulier	10,4	30,0	47,5	69,6	90,5	100,0
Allocation-Survivant	11,3	31,0	48,8	69,8	90,5	100,0
	Femmes					
	0-19 %	20-39 %	40-59 %	60-79 %	80-99 %	100 % ⁽¹⁾
SV	9,6	26,6	49,3	68,5	88,0	100,0
SRG-Célibataire	11,7	30,8	50,7	69,8	90,7	119,0
SRG-Conjoint pensionné	11,2	30,3	49,8	68,9	89,4	167,1
SRG-Conjoint non pensionné	11,0	29,0	50,9	70,7	92,0	112,0
SRG-Conjoint bénéficiaire de l'Allocation	0,0	0,0	45,4	70,0	89,5	111,7
Allocation-Régulier	10,7	30,1	47,3	69,4	90,5	100,0
Allocation-Survivant	11,5	31,1	48,2	69,6	90,6	100,0

⁽¹⁾ Le pourcentage du taux maximal est plus élevé que 100 % pour les prestations du SRG dans la catégorie des 100 % parce que la prestation maximale du SRG est majorée de la différence entre la pleine pension de base de la SV et la pension partielle de base de la SV que la personne peut toucher.

V. Dépenses

A. Prestations

Les dépenses pour chaque année au titre de certains types de prestations ont été calculées comme la somme, pour toutes les cellules de population pertinente, de ce qui suit :

- la population au 1^{er} juillet (selon l'âge et le sexe);
- les proportions de bénéficiaires (qui varie selon le type de prestation, le niveau des prestations, l'âge, le sexe et l'année civile);
- la prestation moyenne des participants faisant partie de la cellule du niveau des prestations en pourcentage de la prestation maximale (varie selon le type de prestation, l'âge, le sexe et l'année civile);
- 12 fois la prestation maximale au 1^{er} juillet.

Dans le cadre du processus de validation de la méthodologie, le nombre de bénéficiaires et les montants des prestations annuelles totales calculés selon ce qui précède ont été comparés aux résultats réels historiques pour la période comprise entre 1983 et 2000. D'après les comparaisons décrites ci-après, les résultats projetés ont été redressés.

Les comparaisons ont permis de constater que les nombres réels de bénéficiaires ont tendance à dépasser légèrement les nombres calculés. Ainsi, les nombres de bénéficiaires projetés (décrits ci-après) ont été multipliés par des facteurs de redressement. Ces facteurs ont été échelonnés à partir des ratios réels de 2000 jusqu'aux niveaux ultimes sur une période de cinq ans. Le facteur de redressement ultime de 1,0013 pour la pension de base correspond au ratio historique observé sur les cinq dernières années. Quant aux facteurs de 0,9962 et 0,9958 pour le SRG et l'Allocation, respectivement, ceux-ci correspondent aux ratios réels historiques observés sur les trois dernières années.

De plus, même après avoir redressé le nombre de bénéficiaires calculé pour les années passées à l'aide des ajustements, les prestations annuelles totales calculées étaient légèrement inférieures aux dépenses réelles. Donc, les montants projetés de prestations ont été multipliés par des facteurs de redressement. Ces facteurs ont été échelonnés à partir des ratios réels de 2000 jusqu'aux niveaux ultimes sur une période de cinq ans. Le facteur de redressement ultime de 1,0061 pour la pension de base correspond au ratio historique observé sur les cinq dernières années. Quant aux facteurs de 1,0093 et 0,9781 pour le SRG et l'Allocation, respectivement, ceux-ci correspondent aux ratios réels historiques observés sur les trois dernières années.

Suite à ces ajustements les dépenses totales sont ajustées par un facteur de 1,0074, 1,0055 et 0,9740 pour la pension de base, le SRG et l'Allocation respectivement.

Des tableaux détaillés sur le nombre projeté de bénéficiaires et les dépenses totales selon le sexe, le type et le niveau des prestations sont présentés à l'Annexe E.

B. Frais d'administration

Historiquement, les frais d'administration représentent en moyenne environ 0,45 % des prestations annuelles totales versées. Ce taux est réputé s'appliquer pendant toute la période de projection.

Annexe C – Analyses de sensibilité

Le présent rapport actuariel repose sur la projection des dépenses et des bases de mesure des coûts relatifs sur une longue période. L'information requise par la loi, qui est présentée à la section IV, a été obtenue à l'aide des hypothèses basées sur la meilleure estimation au sujet des tendances démographiques et économiques futures. Les principales hypothèses, c'est-à-dire celles qui, lorsque modifiées, ont le plus grand effet sur les résultats financiers à long terme, sont décrites à la section III.

Autant la durée de la période de projection que le nombre d'hypothèses requises font en sorte que les résultats futurs réels n'évolueront pas tout à fait comme les hypothèses basées sur la meilleure estimation. Nous avons donc effectué des analyses de sensibilité sur les projections des résultats financiers avec différentes hypothèses.

Les analyses de sensibilité ont été exécutées en faisant varier chacune des neuf principales hypothèses et en maintenant les autres à leur meilleure estimation. Deux analyses ont été exécutées à l'égard de chacune des hypothèses. Les différentes hypothèses ont été choisies pour représenter les valeurs possibles à long terme. Cependant, les résultats ne peuvent pas être combinés car la variation d'une hypothèse particulière peut avoir un impact différent sur une autre hypothèse.

Chacune de ces analyses de sensibilité a été classée suivant un scénario à coût bas ou un scénario à coût élevé. Dans les scénarios à coût bas, les différentes hypothèses ont pour effet de réduire le ratio des dépenses au PIB. Inversement, dans les scénarios à coût élevé, les hypothèses feraient augmenter les ratios des coûts. Le tableau 28 ci-après résume les différentes hypothèses qui ont été utilisées dans le cadre des analyses de sensibilité. Il est suivi d'une brève discussion sur chacune des hypothèses et de leur impact sur les résultats.

Tableau 28 Hypothèses utilisées pour l'analyse de sensibilité

		Coût bas	Meilleure estimation	Coût élevé
I.	Indice de fécondité	1,90	1,64	1,40
II.	Taux de migration nette	0,65%	0,52%	0,35%
III.	Taux de mortalité	Aucune amélioration après 2020	Tables de mortalité du Canada de 1990-1992, y compris les améliorations	200 % des taux d'amélioration fondés sur les hypothèses les plus probables
IV.	Taux de chômage	4,5 %	6,5 %	8,5 %
V.	Taux d'activité (2030)	15 à 69 ans : 81 %	15 à 69 ans : 72 %	15 à 69 ans : 68 %
VI.	Écart de salaire réel	1,6 %	1,1 %	0,6 %
VII.	Taux d'augmentation des prix	4,0 %	3,0 %	2,0 %
VIII.	Proportions de bénéficiaires (SRG- Allocation)	<u>2050</u> SRG : 16,7 % Allocation : 2,1 %	<u>2050</u> SRG : 20,8 % Allocation : 2,6 %	<u>2050</u> SRG : 25,0 % Allocation : 3,2 %
IX.	Indexation des prestations	IPC moins 1 %	IPC	IPC plus 60 % de l'écart de salaire réel

I. Indice de fécondité

L'hypothèse basée sur la meilleure estimation veut que l'indice synthétique de fécondité pour le Canada augmente légèrement, passant de 1,55 en 1997 à un niveau ultime de 1,64 en 2007. Ces valeurs se situent entre les hypothèses moyennes et élevées adoptées par Statistique Canada pour ses plus récentes projections démographiques.

Dans le scénario à coût bas, l'indice de fécondité augmente à un niveau ultime de 1,90 en 2007. Ce résultat est conforme à l'hypothèse «élevée» de Statistique Canada et il représente le retour au niveau type du début des années 70. Selon ce scénario, la population augmente d'ici 2050 pour atteindre un niveau dépassant de 11 % la population du scénario basé sur la meilleure estimation.

D'après le scénario à coût élevé, l'indice de fécondité diminue pour atteindre un niveau ultime de 1,40 en 2007. Ce résultat est conforme au scénario «faible» de Statistique Canada et il représente le maintien de la tendance historique à la baisse. En vertu de ce scénario, la population augmente beaucoup moins rapidement pour atteindre en 2050 un niveau qui est de 9 % inférieur à la population du scénario de la meilleure estimation. Les variations de l'indice de fécondité ont très peu d'effets à court terme sur la situation financière du

programme de la Sécurité de la vieillesse. Cependant, l'incidence à long terme de ces variations pourrait être importante.

II. Taux de migration nette

La migration nette au Canada représentait 0,47 % de la population en 2000. En maintenant ces niveaux de migration, l'hypothèse de la meilleure estimation est fixée à 0,52% à compter de 2020. Ce niveau est atteint en deux étapes : premièrement, un niveau de 0,50% en 2005 qui demeure constant jusqu'en 2015, puis le niveau ultime de 0,52% atteint en 2020. Ces données sont conformes aux résultats observés au cours des 15 à 25 dernières années et au niveau de migration ultime entre les projections démographiques moyennes et élevés de Statistique Canada.

Dans le scénario à coût bas, la migration nette augmente pour atteindre un niveau ultime de 0,65 % de la population en 2005. Ce résultat est conforme à l'hypothèse « élevée » de Statistique Canada. Selon ce scénario, la population atteint en 2050 un niveau de 9 % supérieur à celui de la population du scénario de la meilleure estimation.

D'après le scénario à coût élevé, la migration nette diminue pour atteindre un niveau ultime de 0,35 % de la population en 2005. Ce résultat est conforme au scénario « faible » de Statistique Canada. Selon ce scénario, la population augmente beaucoup moins rapidement pour atteindre en 2050 un niveau de 10 % inférieur à la population du scénario de la meilleure estimation.

III. Taux de mortalité

La longévité devrait continuer de s'améliorer à l'avenir. Les taux ultimes d'amélioration de la longévité basés sur la meilleure estimation ont été établis par ajustement des résultats d'une étude détaillée préparée par les actuaires de la Social Security Administration des États-Unis au sujet des tendances de la mortalité selon l'âge, le sexe et la cause de décès, de manière à tenir partiellement compte des écarts historiques au chapitre de l'amélioration de la longévité entre le Canada et les États-Unis. Selon cette hypothèse, les taux d'amélioration diminueront progressivement par rapport à leurs niveaux actuels pour atteindre le niveau ultime en 2021.

Dans le scénario à coût bas, la longévité est réputée s'améliorer moins rapidement. Les taux d'amélioration diminueront progressivement à partir de leurs niveaux récents pour atteindre zéro en 2021. En vertu de ce scénario, la population atteint en 2050 un niveau de 3 % inférieur à la population du scénario de la meilleure estimation. Dans le scénario à coût élevé, la longévité s'améliore plus rapidement. Les taux d'amélioration diminuent progressivement par rapport à leurs niveaux récents pour atteindre 200 % des niveaux ultimes les plus probables d'ici 2021. En vertu de ce scénario, la population augmente pour passer en 2050 à un niveau qui est de 3 % supérieur à la population du scénario de la meilleure estimation. Les divers taux d'amélioration se traduisent par les espérances de vie figurant dans le tableau 29.

Tableau 29 Espérance de vie en 2050 selon les divers taux d'amélioration¹

		Coût bas	Meilleure estimation	Coût élevé
À la naissance	Hommes	77,7	80,4	83,1
	Femmes	82,3	84,5	86,7
À l'âge de 65 ans	Hommes	17,3	19,1	21,1
	Femmes	20,5	22,1	23,8

¹ Les espérances de vie indiquées au tableau 29 ont été calculées en supposant que les taux de mortalité présumés pour l'année 2050 étaient applicables à toutes les années suivantes.

IV. Taux de chômage

Les niveaux d'emploi sont pris en compte dans le modèle de projection actuarielle au moyen de l'hypothèse sur les taux d'activité et de création d'emplois, selon l'année, l'âge et le sexe. Ces taux varient non seulement parallèlement au taux de chômage, mais tiennent également compte de la tendance à la hausse du nombre de femmes accédant au marché du travail, de la prolongation des études chez les jeunes adultes et des tendances de prises de retraite des travailleurs à un âge plus avancé. Le taux de chômage ultime sur la base de la meilleure estimation s'applique à compter de 2015 et se situe à 6,5 %.

Dans le scénario à coût bas, le taux de création net d'emplois augmente plus rapidement, et entraîne un taux de chômage ultime de 4,5 % en 2015. Dans le scénario à coût élevé, les taux de création net d'emplois augmentent plus lentement et entraîne un taux de chômage ultime de 8,5 % en 2015.

V. Taux d'activité

Les taux d'activité sont utilisés pour établir la population active. D'après le scénario basé sur la meilleure estimation, les taux d'activité pour les 15 à 69 ans sont de 77,2 % et 67,7 % pour les hommes et les femmes, respectivement. Le taux d'activité global se situe à 72 %.

Dans le scénario à coût bas, les taux d'activité des hommes atteignent leur plus haut niveau historique en 2030, et ceux des femmes sont réputés atteindre le niveau des hommes au cours de la même période. Il en découle donc un taux d'activité global de 81 % pour les 15 à 69 ans en 2030.

Dans le scénario à coût élevé, les taux d'activité des hommes et des femmes sont constants après 1999. Ceci résulte en un taux d'activité global de 68 % pour les 15 à 69 ans en 2030.

VI. Écart de salaire réel

Les augmentations de salaire influent sur le solde financier de la SV de deux façons. À court terme, une augmentation du salaire moyen se traduit par une hausse des gains d'emploi, du PIB et des gains cotisables du RPC/RRQ, avec peu d'effets immédiats sur les prestations. Ainsi, les ratios des dépenses par rapport à ces bases de mesure relatives seront moins élevés. À plus long terme, les gains moyens devraient être plus élevés, d'où des revenus supérieurs pour les retraités et des montants moins élevés des prestations liées au revenu. La situation financière de la SV projetée à long terme dépend davantage de l'écart entre les taux annuels présumés d'augmentation des salaires et ceux portant sur l'augmentation des prix que du niveau absolu des augmentations de salaire présumées. Un écart ultime de salaire réel de 1,1 % a été établi à compter de 2015 pour les projections du scénario de la meilleure estimation. En combinant cet écart à l'hypothèse d'augmentation des prix du scénario de la meilleure estimation, c'est-à-dire 3,0 %, on obtient une augmentation annuelle nominale des salaires de 4,1 % à compter de 2015. Au cours des premières années de la période de projection, l'écart de salaire réel est augmenté de façon uniforme à compter de 2001 jusqu'à son niveau ultime.

Dans le scénario à coût bas, l'écart de salaire réel augmente pour atteindre un niveau ultime de 1,6 % en 2015. Ceci correspond à la perspective la plus élevée établie à partir d'une série de prévisions économiques étudiées et est beaucoup plus élevé que les résultats récents. Dans le scénario à coût élevé, l'écart de salaire réel augmente pour atteindre un niveau ultime de 0,6 % en 2004. Bien que largement inférieur aux moyennes historiques à long terme, cet écart représente néanmoins une amélioration par rapport aux moyennes historiques à plus court terme.

VII. Taux d'augmentation des prix

Un taux ultime d'augmentation des prix de 3 % est applicable pour le scénario de la meilleure estimation. Le taux d'augmentation des prix est fixé à 2,8 % en 2001 et à 2 % entre 2002 et 2005, puis augmente uniformément pour passer de 2 % en 2005 à son niveau ultime de 3 % en 2015.

Dans le scénario à coût bas, le taux annuel d'augmentation des prix augmente pour atteindre un niveau ultime de 4,0 % en 2015. Ce niveau d'inflation est comparable aux moyennes historiques à long terme. Bien qu'un taux d'augmentation des prix plus élevé entraîne une augmentation des dépenses en vertu de la SV, il se traduit également par une hausse des gains d'emploi, du PIB et des gains cotisables du RPC/RRQ (parce que le même écart de salaire réel est ajouté à un indice des prix supérieurs produisant un taux nominal plus élevé d'augmentation des salaires). L'effet net est une diminution des ratios des coûts. Dans le

scénario à coût élevé, le taux annuel d'augmentation des prix est établi à 2 % à compter de 2002. Ce niveau d'inflation est comparable à celui des années 60 et 90.

VIII. Proportions de bénéficiaires

La projection basée sur la meilleure estimation utilise une formule décrite à l'annexe B pour projeter les proportions de bénéficiaires du SRG et de l'Allocation. Dans le scénario à coût bas, la même formule est utilisée, à l'exception près qu'une réduction de 20 % des proportions de bénéficiaires du SRG et de l'Allocation est appliquée. La baisse de 20 % est progressivement atteinte sur une période de trois ans et demeure constante par la suite. Ainsi, les prestations du SRG et de l'Allocation sont inférieures d'environ 20 % à celles du scénario fondé sur la meilleure estimation.

Dans le scénario à coût élevé, la même formule est utilisée, à l'exception près qu'une augmentation de 20 % est appliquée aux proportions de bénéficiaires du SRG et de l'Allocation. Cette augmentation de 20 % est progressivement atteinte sur une période de trois ans et demeure constante par la suite. Ainsi, les prestations du SRG et de l'Allocation sont supérieures d'environ 20 % à celles du scénario fondé sur la meilleure estimation.

IX. Indexation des prestations

Les projections basées sur la meilleure estimation reposent sur les dispositions de la *Loi sur la sécurité de la vieillesse*, dans laquelle il est indiqué que les prestations sont indexés trimestriellement conformément à l'augmentation des prix. L'indexation moins rapide des prestations que celle des taux de croissance des revenus d'emploi moyens prévue dans le futur signifie que les prestations remplaceront une part moins importante des revenus des personnes avant la retraite. Par le passé, cette question a été prise en compte par une hausse occasionnelle des prestations.

Dans le scénario à coût bas, les prestations sont indexées en fonction de l'IPC moins 1 %. Dans le scénario à coût élevé, les prestations sont augmentées pour tenir compte en partie de la croissance des salaires réels. L'hypothèse posée à cet égard veut que les prestations soient indexées à des taux correspondant au taux présumé de croissance des prix plus 60 % de l'écart réel supposé des salaires. Par conséquent, le taux annuel ultime d'indexation des prestations est de 3,7 %, au lieu de 3,0 % en vertu des hypothèses les plus probables. Sur une période de 30 ans, l'incidence globale de cette méthode d'indexation sur les coûts est généralement comparable au facteur d'indexation inhérent du RPC et du RRQ, lesquels prévoient des prestations fondées sur l'augmentation des salaires avant la retraite et sur la hausse des prix par la suite.

X. Résultats

Le tableau 30 présente les répercussions projetées sur les ratios des coûts en vertu de chacun des scénarios.

Tableau 30 Résultats de l'analyse de sensibilité

Hypothèse		Scénario	Prestations versées en % du PIB			
			2010	2025	2050	2075
		Meilleure estimation	2,41	3,00	2,71	2,10
I.	Indice de fécondité	Coût bas	2,41	2,96	2,49	1,83
		Coût élevé	2,41	3,04	2,95	2,42
II.	Taux de migration nette	Coût bas	2,39	2,91	2,59	2,01
		Coût élevé	2,43	3,11	2,87	2,23
III.	Taux de mortalité	Coût bas	2,40	2,94	2,50	1,83
		Coût élevé	2,42	3,06	2,92	2,37
IV.	Taux de chômage	Coût bas	2,37	2,94	2,66	2,06
		Coût élevé	2,43	3,06	2,77	2,14
V.	Taux d'activité	Coût bas	2,41	2,83	2,43	1,88
		Coût élevé	2,45	3,15	2,87	2,22
VI.	Écart de salaire réel	Coût bas	2,41	2,78	2,20	1,50
		Coût élevé	2,45	3,32	3,45	3,04
VII.	Taux d'augmentation des prix	Coût bas	2,40	3,00	2,71	2,11
		Coût élevé	2,41	3,01	2,71	2,09
VIII.	Proportions de bénéficiaires	Coût bas	2,30	2,89	2,63	2,05
		Coût élevé	2,52	3,11	2,79	2,15
IX.	Indexation des prestations	Coût bas	2,15	2,26	1,58	0,95
		Coût élevé	2,51	3,51	3,82	3,52

Annexe D – Conciliation avec le rapport précédent

Les résultats figurant dans le présent rapport diffèrent de ceux présentés dans le rapport précédent pour diverses raisons. Les écarts entre les résultats réels observés entre 1998 et 2000 et ceux prévus dans le quatrième rapport actuariel sont examinés à la section I ci-dessous. Puisque les résultats historiques constituent le point de départ de la projection établie dans le présent rapport, ces écarts historiques influent également sur les résultats projetés. Les répercussions de la mise à jour des résultats et d'autres facteurs qui ont sensiblement modifié les résultats projetés sont examinées à la section II.

I. Évolution de la situation financière - 1998 à 2000

Les résultats financiers de 1998 à 2000 sont résumés dans le tableau 31 ci-après.

Tableau 31 Évolution de la situation financière - 1998 à 2000
(en milliards de dollars)

	Réel	Prévu	Écart	Ratio
Dépenses :				
SV	54,0	54,1	(0,1)	1,00
SRG	14,7	15,1	(0,4)	0,97
Allocation	1,2	1,2	0,0	1,00
Frais d'administration	0,3	0,3	0,0	1,00
Dépenses totales	70,2	70,7	(0,5)	0,99
Produit intérieur brut	2 947,1	2 765,6	181,5	1,07
Dépenses en pourcentage du PIB	2,4	2,6	(0,2)	0,93

Les dépenses enregistrées pendant la période à l'étude sont d'environ 0,5 milliard de dollars inférieures aux prévisions; et ce en grande partie parce que le nombre de bénéficiaires du SRG était légèrement moins élevé que prévu. La prestation moyenne par personne a aussi été un peu moins élevée que prévu, en raison des niveaux des prix relativement stables.

Le PIB total au cours de la période à l'étude a été de 7 % supérieur aux prévisions, en raison de la croissance plus grande que prévue de l'économie pendant cette période. Dans l'ensemble, les dépenses par rapport au PIB ont été d'environ 7 % inférieures aux prévisions et s'établissaient à 2,4 % du PIB au lieu du 2,6% projeté.

II. Variations des résultats projetés - 2001 à 2075

Le ratio des dépenses au PIB pour une année donnée est une mesure importante du coût du programme. Pour bien comprendre l'écart entre les projections basées sur la meilleure estimation établies dans le présent rapport et celles figurant dans le quatrième rapport actuariel, il convient d'examiner les effets des divers facteurs sur les ratios de ces coûts. Les

effets les plus importants sont déterminés dans la conciliation présentée au tableau 32 et dans les paragraphes suivants.

Tableau 32 Conciliation des coûts en pourcentage du PIB
(SV, SRG et Allocation combinés)

	2001	2025	2050	2075
Taux du quatrième rapport	2,52	3,08	2,84	2,21
I. Améliorations apportées à la méthodologie	(0,01)	(0,03)	-	(0,01)
II. Mise à jour des valeurs observées (1998-2000)				
Démographiques	(0,04)	0,02	0,04	(0,02)
Économiques	(0,01)	(0,01)	(0,02)	(0,03)
Prestations	(0,13)	(0,06)	(0,06)	(0,04)
Total partiel	(0,18)	(0,05)	(0,04)	(0,09)
III. Modifications apportées aux hypothèses				
Fécondité	-	-	0,02	0,06
Migration nette	0,01	(0,04)	(0,01)	-
Mortalité	-	(0,01)	0,01	0,01
Emploi	(0,02)	(0,01)	(0,05)	0,02
Écart de salaire réel	(0,01)	0,08	(0,01)	(0,07)
Augmentations des prix	0,01	-	(0,01)	(0,01)
Proportions de bénéficiaires	0,01	0,03	0,01	(0,01)
Autres hypothèses	(0,01)	(0,05)	(0,03)	(0,02)
Total partiel	(0,01)	-	(0,07)	(0,02)
Total de I à III	(0,18)	(0,08)	(0,12)	(0,11)
Taux du cinquième rapport	2,34	3,00	2,71	2,10

La méthodologie décrite à l'annexe B tient compte de certaines améliorations par rapport à la méthodologie utilisée dans le rapport précédent. Dans l'ensemble, ces améliorations ont un effet minime sur les ratios ultimes des coûts.

Les principales variations des données observées entre 1998 et 2000 ont été discutées auparavant. Dans l'ensemble, la mise à jour des résultats a eu pour effet de réduire le ratio des coûts d'environ 7 % en 2001 pour atteindre une réduction ultime de près de 4 %.

Les principales hypothèses et les modifications apportées par rapport au rapport précédent sont énoncées à la section III. Les effets de ces modifications sont résumés ci-dessous.

- La diminution de l'indice de fécondité ultime relève sensiblement les ratios de coût à long terme parce que son effet de ralentissement sur la croissance du PIB dépasse la réduction ultime des dépenses.
- Inversement, la faible hausse du niveau présumé de migration nette rabaisse légèrement les ratios de coût parce que les niveaux plus élevés du PIB dépassent l'augmentation ultime des dépenses.
- La nouvelle hypothèse de mortalité a peu d'incidence sur les ratios de coût.
- La hausse du pourcentage des salariés à l'intérieur de la population a pour effet de diminuer les ratios de coût, d'où des niveaux de PIB plus élevés.
- L'hypothèse selon laquelle l'écart de salaire réel augmentera pour atteindre un niveau ultime de 1,1 %, a eu pour effet de réduire sensiblement les ratios de coût, puisque le PIB projeté est un peu plus élevé.
- La réduction du taux d'augmentation des prix entre 2001 et 2015 n'a pratiquement aucun effet sur les ratios de coût, car les économies réalisées grâce à une hausse plus faible des prestations versées compensent la croissance moins rapide du PIB.
- Les modifications apportées aux hypothèses de proportions de bénéficiaires ont pour effet de rabaisser les ratios de coût ultimes.

Quelques-unes des hypothèses les moins importantes, qui sont décrites à l'annexe B, ont également été modifiées. Par exemple, les facteurs d'ajustement appliqués à la projection des gains et du PIB ont été révisés pour tenir compte des résultats plus récents. Dans l'ensemble, la variation de ces autres hypothèses augmente le PIB projeté et fait donc diminuer les ratios des coûts projetés.

Annexe E – Tableaux des projections détaillées (bénéficiaires et dépenses)

Tableau 33 Bénéficiaires (pension de base)
(en milliers)

Année	Hommes			Femmes			Les deux sexes		
	Partielle	Pleine	Total	Partielle	Pleine	Total	Partielle	Pleine	Total
2001	99	1 556	1 655	119	2 074	2 193	217	3 631	3 848
2002	105	1 579	1 683	126	2 092	2 218	231	3 671	3 901
2003	111	1 604	1 715	134	2 115	2 249	245	3 719	3 964
2004	118	1 631	1 749	142	2 140	2 282	260	3 771	4 031
2005	125	1 659	1 783	151	2 166	2 317	275	3 825	4 100
2010	166	1 857	2 023	201	2 353	2 554	368	4 210	4 577
2015	227	2 196	2 424	275	2 686	2 961	502	4 883	5 385
2025	340	3 058	3 398	397	3 608	4 006	737	6 666	7 403
2050	461	3 937	4 398	510	4 675	5 186	971	8 613	9 583
2075	519	4 398	4 917	556	5 105	5 661	1 075	9 503	10 579

Tableau 34 Dépenses (pension de base)
(en millions de dollars)

Année	Hommes			Femmes			Les deux sexes		
	Partielle	Pleine	Total	Partielle	Pleine	Total	Partielle	Pleine	Total
2001	162	8 206	8 368	197	10 937	11 135	359	19 144	19 503
2002	174	8 512	8 686	213	11 280	11 493	387	19 792	20 178
2003	188	8 819	9 007	230	11 631	11 861	418	20 450	20 868
2004	203	9 146	9 349	249	12 002	12 251	452	21 148	21 600
2005	220	9 487	9 707	269	12 389	12 657	489	21 876	22 365
2010	329	11 880	12 209	403	15 055	15 458	732	26 935	27 666
2015	519	16 108	16 627	635	19 701	20 336	1 154	35 809	36 963
2025	1 038	30 136	31 174	1 225	35 563	36 788	2 263	65 699	67 962
2050	2 836	81 252	84 088	3 223	96 483	99 706	6 059	177 735	183 794
2075	6 642	190 015	196 657	7 328	220 585	227 914	13 970	410 600	424 571

Tableau 35 Bénéficiaires (SRG, tous les types)
(en milliers)

Année	Hommes			Femmes			Les deux sexes		
	Partielle	Pleine	Total	Partielle	Pleine	Total	Partielle	Pleine	Total
2001	410	76	486	733	160	894	1 143	236	1 379
2002	414	80	494	743	162	906	1 157	243	1 400
2003	419	83	503	754	164	918	1 173	247	1 421
2004	425	86	511	764	166	930	1 189	252	1 441
2005	431	88	519	774	168	942	1 205	256	1 461
2010	462	99	561	818	176	994	1 281	275	1 555
2015	516	111	627	882	191	1 073	1 398	302	1 699
2025	624	135	758	1 040	229	1 269	1 663	364	2 027
2050	581	122	702	1 095	229	1 324	1 676	350	2 026
2075	465	98	563	915	191	1 106	1 380	289	1 669

Tableau 36 Dépenses (SRG, tous les types)
(en millions de dollars)

Année	Hommes			Femmes			Les deux sexes		
	Partielle	Pleine	Total	Partielle	Pleine	Total	Partielle	Pleine	Total
2001	1 112	512	1 624	2 451	1 175	3 627	3 563	1 688	5 251
2002	1 149	555	1 704	2 529	1 217	3 746	3 679	1 772	5 451
2003	1 185	586	1 770	2 611	1 255	3 866	3 796	1 841	5 637
2004	1 222	616	1 839	2 696	1 294	3 989	3 918	1 910	5 828
2005	1 261	647	1 908	2 781	1 333	4 114	4 042	1 980	6 022
2010	1 515	804	2 319	3 273	1 560	4 833	4 788	2 364	7 152
2015	1 950	1 024	2 974	4 041	1 939	5 980	5 991	2 963	8 954
2025	3 196	1 672	4 868	6 434	3 137	9 571	9 630	4 809	14 439
2050	6 364	3 178	9 542	14 927	6 535	21 462	21 290	9 713	31 003
2075	10 894	5 304	16 199	26 629	11 406	38 034	37 523	16 710	54 233

Tableau 37 Bénéficiaires (SRG - Célibataire)
(en milliers)

Année	Hommes			Femmes			Les deux sexes		
	Partielle	Pleine	Total	Partielle	Pleine	Total	Partielle	Pleine	Total
2001	152	25	177	547	128	674	699	152	851
2002	155	27	183	555	129	683	710	156	866
2003	158	28	186	564	129	692	722	156	878
2004	161	28	189	572	129	701	733	157	890
2005	164	28	192	580	130	710	744	158	902
2010	179	30	209	615	134	748	794	164	958
2015	201	34	236	660	145	805	861	179	1 040
2025	251	42	293	786	175	961	1 037	218	1 254
2050	262	41	303	901	187	1 088	1 163	228	1 391
2075	222	34	256	775	160	935	997	194	1 191

Tableau 38 Dépenses (SRG – Célibataire)
(en millions de dollars)

Année	Hommes			Femmes			Les deux sexes		
	Partielle	Pleine	Total	Partielle	Pleine	Total	Partielle	Pleine	Total
2001	555	185	740	2 067	956	3 023	2 621	1 141	3 762
2002	580	207	787	2 136	984	3 119	2 715	1 190	3 906
2003	600	214	814	2 207	1 006	3 212	2 807	1 219	4 026
2004	622	220	842	2 280	1 029	3 309	2 901	1 250	4 151
2005	644	227	872	2 353	1 054	3 407	2 997	1 282	4 279
2010	786	273	1 059	2 775	1 215	3 990	3 561	1 488	5 049
2015	1 018	351	1 369	3 420	1 510	4 930	4 437	1 861	6 298
2025	1 713	584	2 297	5 468	2 463	7 931	7 181	3 047	10 228
2050	3 705	1 206	4 911	13 288	5 431	18 719	16 993	6 637	23 630
2075	6 619	2 105	8 725	24 042	9 699	33 741	30 661	11 804	42 465

Tableau 39 Bénéficiaires (SRG – Conjoint pensionné)
(en milliers)

Année	Hommes			Femmes			Les deux sexes		
	Partielle	Pleine	Total	Partielle	Pleine	Total	Partielle	Pleine	Total
2001	168	25	193	168	25	193	337	50	386
2002	164	26	190	168	26	195	333	52	385
2003	165	28	193	170	28	198	335	56	391
2004	166	29	195	171	29	201	337	59	396
2005	167	31	197	173	31	203	339	61	400
2010	170	34	205	180	34	214	350	69	419
2015	182	36	219	195	37	232	377	73	451
2025	218	44	261	222	43	265	440	87	526
2050	196	40	236	162	31	193	358	71	429
2075	145	30	174	111	21	133	256	51	307

Tableau 40 Dépenses (SRG – Conjoint pensionné)
(en millions de dollars)

Année	Hommes			Femmes			Les deux sexes		
	Partielle	Pleine	Total	Partielle	Pleine	Total	Partielle	Pleine	Total
2001	315	171	486	315	171	486	630	342	972
2002	314	184	497	320	184	504	633	368	1 001
2003	320	200	520	327	199	526	647	399	1 046
2004	327	215	542	335	213	549	662	428	1 090
2005	333	230	563	343	227	570	676	457	1 133
2010	376	290	666	395	284	680	772	574	1 346
2015	462	350	812	491	351	842	953	701	1 654
2025	742	567	1 309	753	547	1 300	1 495	1 114	2 610
2050	1 413	1 093	2 506	1 161	837	1 998	2 574	1 930	4 504
2075	2 197	1 698	3 895	1 674	1 204	2 878	3 871	2 902	6 773

Tableau 41 Bénéficiaires (SRG – Conjoint non pensionné)
(en milliers)

Année	Hommes			Femmes			Les deux sexes		
	Partielle	Pleine	Total	Partielle	Pleine	Total	Partielle	Pleine	Total
2001	48	10	58	15	6	20	63	16	79
2002	53	11	64	16	6	21	69	16	85
2003	54	11	65	16	6	22	70	17	87
2004	56	12	67	16	6	22	72	17	89
2005	57	12	69	17	5	22	74	17	91
2010	63	13	76	19	6	24	82	19	100
2015	71	15	86	20	6	26	91	21	112
2025	77	16	93	24	7	31	101	24	125
2050	55	11	66	25	8	33	80	19	99
2075	37	7	44	22	7	29	59	14	74

Tableau 42 Dépenses (SRG – Conjoint non pensionné)
(en millions de dollars)

Année	Hommes			Femmes			Les deux sexes		
	Partielle	Pleine	Total	Partielle	Pleine	Total	Partielle	Pleine	Total
2001	142	76	217	60	40	100	202	116	317
2002	153	82	236	63	41	104	217	123	339
2003	159	86	245	66	41	107	225	127	352
2004	164	91	255	69	41	111	233	132	366
2005	170	95	265	72	42	114	242	137	379
2010	206	119	325	88	47	135	294	166	460
2015	265	152	417	109	60	168	374	212	585
2025	392	227	620	178	97	275	570	324	894
2050	597	326	923	416	212	628	1 013	538	1 551
2075	857	456	1 312	798	400	1 197	1 654	856	2 510

Tableau 43 Bénéficiaires (SRG – Conjoint bénéficiaire de l'Allocation)
(en milliers)

Année	Hommes			Femmes			Les deux sexes		
	Partielle	Pleine	Total	Partielle	Pleine	Total	Partielle	Pleine	Total
2001	41	16	57	4	2	6	45	18	63
2002	41	16	58	4	2	6	46	18	64
2003	42	17	59	4	2	6	46	19	65
2004	43	17	60	5	2	7	47	19	67
2005	44	18	61	5	2	7	48	20	68
2010	50	21	71	5	2	8	56	23	79
2015	62	25	87	6	3	9	68	28	96
2025	78	32	110	8	4	11	86	36	121
2050	69	29	98	7	3	10	76	32	107
2075	62	26	88	6	3	9	68	29	97

Tableau 44 Dépenses (SRG – Conjoint bénéficiaire de l'Allocation)
(en millions de dollars)

Année	Hommes			Femmes			Les deux sexes		
	Partielle	Pleine	Total	Partielle	Pleine	Total	Partielle	Pleine	Total
2001	101	81	181	10	8	18	110	89	199
2002	102	82	185	11	9	20	113	91	205
2003	106	86	192	11	9	21	117	96	213
2004	110	90	200	11	10	21	121	100	221
2005	114	94	208	12	10	22	126	105	230
2010	146	122	269	15	13	28	161	136	297
2015	205	171	376	21	18	40	226	189	416
2025	348	293	642	35	31	65	383	324	707
2050	648	553	1 201	62	55	117	710	608	1 318
2075	1 221	1 045	2 266	115	103	218	1 337	1 148	2 485

Tableau 45 Bénéficiaires (Allocation, tous les types)
(en milliers)

Année	Hommes			Femmes			Les deux sexes		
	Partielle	Pleine	Total	Partielle	Pleine	Total	Partielle	Pleine	Total
2001	8	1	8	82	5	87	90	6	95
2002	8	1	8	85	5	90	93	6	99
2003	8	1	9	88	6	94	96	6	103
2004	8	1	9	92	6	98	100	7	107
2005	9	1	9	96	6	102	104	7	112
2010	10	1	11	115	8	123	125	9	134
2015	10	1	11	114	8	122	124	9	133
2025	10	1	11	106	8	115	116	9	125
2050	5	1	6	55	6	61	61	6	67
2075	3	-	4	33	4	38	37	5	41

Tableau 46 Dépenses (Allocation, tous les types)
(en millions de dollars)

Année	Hommes			Femmes			Les deux sexes		
	Partielle	Pleine	Total	Partielle	Pleine	Total	Partielle	Pleine	Total
2001	30	6	36	313	52	365	343	57	400
2002	32	6	37	331	56	387	363	62	424
2003	33	6	39	353	60	413	386	67	452
2004	35	7	42	375	65	441	410	72	482
2005	37	7	44	399	70	469	436	77	513
2010	49	10	59	539	99	638	588	109	696
2015	56	12	68	622	118	740	678	130	807
2025	74	17	90	800	160	959	873	176	1 049
2050	85	24	108	935	222	1 158	1 020	246	1 265
2075	114	40	155	1 270	353	1 623	1 384	393	1 776

Tableau 47 Bénéficiaires (Allocation - Régulier)
(en milliers)

Année	Hommes			Femmes			Les deux sexes		
	Partielle	Pleine	Total	Partielle	Pleine	Total	Partielle	Pleine	Total
2001	5	-	6	56	2	57	61	2	63
2002	6	-	6	59	2	60	64	2	66
2003	6	-	6	62	2	64	68	2	70
2004	6	-	6	65	2	67	71	2	73
2005	6	-	6	68	2	70	74	2	76
2010	7	-	8	81	2	84	89	3	91
2015	7	-	7	79	2	81	86	3	89
2025	6	-	7	70	2	72	76	2	78
2050	3	-	3	31	1	32	34	1	35
2075	2	-	2	15	-	15	16	1	17

Tableau 48 Dépenses (Allocation – Régulier)
(en millions de dollars)

Année	Hommes			Femmes			Les deux sexes		
	Partielle	Pleine	Total	Partielle	Pleine	Total	Partielle	Pleine	Total
2001	18	2	20	178	14	193	197	16	213
2002	19	2	21	192	16	208	211	18	229
2003	20	2	22	206	17	223	226	19	246
2004	21	2	24	221	18	239	242	21	263
2005	22	3	25	236	20	256	258	22	281
2010	29	3	33	316	27	343	345	31	376
2015	33	4	37	352	30	382	385	34	419
2025	41	5	45	418	36	453	458	41	499
2050	39	5	44	387	33	420	426	39	464
2075	44	10	54	392	34	426	436	44	480

Tableau 49 Bénéficiaires (Allocation - Survivant)
(en milliers)

Année	Hommes			Femmes			Les deux sexes		
	Partielle	Pleine	Total	Partielle	Pleine	Total	Partielle	Pleine	Total
2001	2	-	3	26	4	30	28	4	32
2002	2	-	3	26	4	30	28	4	32
2003	2	-	3	27	4	31	29	4	33
2004	2	-	3	27	4	31	30	5	34
2005	2	-	3	28	4	32	30	5	35
2010	3	1	3	33	6	39	36	6	43
2015	3	1	4	35	6	41	38	7	45
2025	3	1	4	37	6	43	40	7	47
2050	2	-	3	25	5	29	27	5	32
2075	2	-	2	19	4	22	20	4	24

Tableau 50 Dépenses (Allocation - Survivant)
(en millions de dollars)

Année	Hommes			Femmes			Les deux sexes		
	Partielle	Pleine	Total	Partielle	Pleine	Total	Partielle	Pleine	Total
2001	12	4	16	134	38	172	146	41	187
2002	12	4	16	139	40	179	152	44	196
2003	13	4	17	147	43	190	160	47	207
2004	13	4	18	155	47	201	168	51	219
2005	14	5	19	164	50	214	178	55	233
2010	19	7	26	223	71	295	243	78	321
2015	23	8	32	270	87	358	293	96	389
2025	33	12	45	382	124	506	415	136	551
2050	46	18	64	548	189	737	594	207	802
2075	71	30	101	878	319	1,197	948	349	1,297

Annexe F – Remerciements

Développement des ressources humaines Canada a fourni les statistiques sur le programme de la Sécurité de la vieillesse et sur le Régime de pensions du Canada.

Statistique Canada a mis à notre disposition des renseignements sur diverses variables démographiques et économiques canadiennes.

La collaboration et l'aide précieuse des fournisseurs de données susmentionnées méritent nos remerciements.

Les personnes dont les noms suivent ont participé à la préparation du présent rapport :

Yu Cheng
Lou Cornelis, F.S.A., F.I.C.A.
Patrick Dontigny
Alain Guimond, A.S.A.
Lyse Lacourse
Michel Millette, F.S.A., F.I.C.A.
Michel Paiement
Louis-Marie Pommerville, F.S.A., F.I.C.A.